This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Wu
m Ballois † 5. Dec. 1803.

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

HC
271
A6

ANNALES

DE

STATISTIQUE.

K. H. Rau.

11040

ANNALES

DE

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

STATISTIQUE,

OU

JOURNAL GÉNÉRAL

D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE; DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE NATURELLE, D'AGRICULTURE, DE PHYSIQUE, D'HYGIÈNE ET DE LITTÉRATURE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE VALADE,

RUE COQUILLIÈRE.

AN X. — (1802).

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LE TOME Ier.

Des Annales de Statistique.

(FLORÉAL et PRAIRIAL, an X.)

pages

Prospectus 5

Introduction 11

Exposé du Plan de l'ouvrage. 44

STATISTIQUE.

DESCRIPTION DE LA FRANCE.

Etendue. 57

Distribution physique. 59

Division des Départemens par bassins de grandes rivières. 65

BASSIN DU RHIN.

Mémoire sur les quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin. 74

Analyse des Annuaires statistiques du département du *Bas-Rhin*, (ans 7, 8 et 9). . . . 227

MÉTÉOROLOGIE-STATISTIQUE. 123

THÉORIE DE LA STATISTIQUE.

Définition de la STATISTIQUE 139

pages

Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets des départemens, pour les inviter à recueillir des connoissances exactes et positives sur l'état de la France. 132

Modèles de tableaux Statistiques, avec des notes explicatives 141

MÉLANGES.

ÉTAT DE SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Extrait de la correspondance du ministre de l'Intérieur avec les préfets des départemens.

Départ. de l'AIN. — Phénomène. 206

——— ARIÈGE. — Procès 212

——— CREUSE. — Etat Civil 213

——— DORDOGNE. — Commerce . . . 211

——— DYLE. — Santé publique 203

——— *Ibidem.* — Extinction de la mendicité et du vagabondage. . . 361

——— ESCAUT. — Listes de notabilité . 207

——— OURTE. — Hôpitaux et hospices, dépôts de mendicité 207

——— RHIN (Bas-). — Transactions entre les citoyens. 388

AGRICULTURE. — Exemple à suivre 215

ART VÉTÉRINAIRE. 217

LIVRES NOUVEAUX.

Traité des Constructions rurales (analysé.) . 218

pages
Dictionnaire abrégé de la France monarchique. 225
CORRESPONDANCE. — Lettre du cit. *Mentelle*, membre de l'Institut national, à *L. J. P. Ballois* 389
JURISPRUDENCE.
Sur l'*Académie de législation* établie à *Paris*, quai Voltaire, n°. 2 392

AVIS AU RELIEUR.

Les deux premières livraisons des *Annales de Statistique* (floréal et prairial) forment à elles seules le 1er. volume de cet ouvrage. Mais les volumes suivans devront être composés des numéros de trois mois réunis, à commencer du trimestre de *messidor*.

Pour placer la table de chaque volume, il faut faire disparoître les tables particulières des numéros isolés. Il faut également supprimer le *Bulletin d'annonces* qui doit former une collecion séparée.

N. B. *La liste des Souscripteurs sera incessamment imprimée et publiée.*

Fin de la Table du tome premier.

ERRATUM.

Page 63, ligne 16, au lieu de *Côte-d'Or*; il faut lire *Aisne.*

Page 70, au lieu de *Cantal* *; il faut lire *Cantal.*

Page 72, ligne 15, au lieu de *Vosges*; il faut lire *Vosges* *.

Page 360, ligne 8, au lieu de *Brusley*; il faut lire *Brusli.*

PROSPECTUS.

L'UTILITÉ des journaux consacrés aux Sciences, est aujourd'hui généralement sentie. Leur secours est sur-tout indispensable à celles dont les élémens sont à peine connus, et dont le goût n'est pas universellement répandu.

A ce titre, la *Statistique*, neuve encore parmi nous, réclame fortement un pareil secours.

Le Gouvernement a senti toute l'importance de cette branche essentielle de la Science économique ; il en a fait l'objet d'un soin particulier et constant : chaque jour il s'enrichit de matériaux précieux ; déjà même il a publié plusieurs mémoires très-intéressans sur cette partie, fournis par différens préfets.

Mais pour que ces travaux atteignent le

degré d'utilité dont ils sont susceptibles, il conviendrait qu'ils fussent attentivement réunis, vérifiés, comparés. — Un *Journal de Statistique*, qui présenterait cet avantage, peut donc avoir les résultats les plus heureux.

Dépositaire fidèle des travaux de tous ceux qui cultivent la *Statistique*, il y joindra les connaissances acquises des rédacteurs, plus particulièrement occupés de cette Science.

Tantôt il discutera la forme la plus avantageuse à donner aux travaux de la *Statistique*; tantôt il offrira des modèles en ce genre; mais il s'appuiera toujours sur l'expérience.

Il fera connaître ainsi la Science en la pratiquant; il contribuera sur-tout à donner aux travaux dont elle se compose, l'uniformité et l'ensemble qui seuls peuvent en assurer l'utilité et le succès.

Ce Journal aura essentiellement trois parties distinctes : les *Mémoires recueillis ;* la *Théorie de la Statistique*, et un article MÉLANGES.

1°. Le recueil des Mémoires fournis sur cette matière comprendra généralement tous ceux qui seront jugés dignes d'être insérés en entier ou en partie, ou simplement analysés (1). — Ce n'est point la manie de nous ériger en censeurs, qui nous a inspiré ce dessein ; mais le desir d'être utiles, en mettant les uns à portée de rectifier eux-mêmes leurs erreurs, et en guidant l'inexpérience des autres.

(1) Nous prions, outre les Fonctionnaires publics, tous les Citoyens éclairés de nous aider à remplir la tâche que nous nous imposons : leurs mémoires, leurs observations seront reçus avec reconnaissance. Mais nous croyons devoir prévenir que nous ne ferons usage que de ce qui portera une signature authentique.

2°. La partie *théorique* renfermera un corps de principes lumineux, simplifiés autant qu'il sera possible; elle contiendra aussi les jugemens, ou discussions didactiques, dont on vient de parler. Les connaissances que réunissent, dans les différentes parties qu'embrasse ce Journal, les citoyens MENTELLE, LAMARCK, Membres de l'Institut National; R. DESGENETTES, médecin en chef des armées, professeur à l'Ecole de Médecine; JOSEPH LAVALLÉE (1), auteur du Voyage dans

(1) Le citoyen *Lavallée* ayant terminé son Voyage dans les départemens de la France au département du *Léman*, et n'ayant eu aucune part au travail des auteurs qui, à son insçu, se sont permis d'ajouter à son ouvrage un prétendu Voyage dans les *treize* départemens de la *Belgique*, et des bords du *Rhin*, sous le même titre que le sien, se propose de donner l'histoire et la description de ces mêmes départemens dans les *Annales de Statistique*, et de completter ainsi un travail qu'il n'appartenait qu'à lui seul de finir.

les départemens de la France ; et les autres gens de lettres qui y coopèrent, répondent de l'exactitude des principes qui seront exposés, et de la juste application qu'on en fera.

3°. L'article MÉLANGES sera destiné aux extraits d'ouvrages nationaux ou étrangers qui tiendront, par des rapports quelconques, à la *Statistique* en général, et qui présenteront, d'ailleurs, un grand intérêt.

Paris, 21 ventôse, an 10 de la République.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Au Propriétaire des Annales de Statistique.

Je vois avec plaisir que vous avez intention de publier des Annales de Statistique. *Les écrits de ce genre, en mettant sous les yeux de tous, les faits les plus simples et les plus communs, éclairent chaque individu sur ses propres intérêts; ils fortifient le patriotisme; ils inspirent un noble orgueil, en exposant toutes les richesses de la France, ses moyens et ses ressources.*

Je donne ordre à mon bureau de Statistique *de vous communiquer les faits et les renseignemens qui lui parviennent, et je l'autorise à vous adresser ce que je ferai publier.*

Je suis persuadé que votre travail sera utile, et je le seconderai avec intérêt; vous pouvez y compter.

Je vous salue.

CHAPTAL.

INTRODUCTION.

PARMI les sciences utiles, dont le goût et l'étude ont fait, depuis trente ans, des progrès si brillans et si rapides chez les principales nations de l'Europe, l'économie politique vient sans contredit se placer au premier rang, tant par l'immensité des objets qu'elle embrasse, que par leur influence sur la destinée des états.

Constamment occupée de l'amélioration des gouvernemens, et par conséquent du bonheur des peuples, cette science dut rester ignorée aussi long-tems que les premiers, aveugles sur leurs propres intérêts, les séparèrent de ceux des seconds; et que les droits des citoyens, méconnus ou violés, ne furent d'aucun poids dans la balance sociale. Alors, en effet, il n'était pas permis de chercher dans leurs véritables sources les causes immuables de la

prospérité des nations ; car alors il n'était question ni de modération du pouvoir suprême, ni de liberté civile sagement limitée.

Mais lorsque l'expérience des siècles eut enfin démontré aux yeux de tous, les funestes effets d'un tel état de choses ; lorsque la masse des lumières acquises fut assez forte pour jeter un nouveau jour sur le système des gouvernemens, alors aussi l'économie politique proclama ses premiers principes ; et leur adoption, quelque part qu'elle eût lieu, fut signalée par des succès. En vain l'essence même de plusieurs gouvernemens s'opposait-elle à ces succès ; en vain les préjugés et la routine offraient-ils à chaque pas des obstacles aux progrès de la science ; elle sut en triompher. Sa marche, lente à la vérité, mais continuelle et jamais rétrograde, les surmonta toujours. Ils finirent par s'abaisser devant elle.

En France même, où l'ancien gouvernement, par sa nature et ses abus, sem-

blait devoir lui opposer une invincible résistance, elle acquit un crédit dont le poids et les heureux effets augmentaient chaque jour. Dans les dernières années de la monarchie, elle avait déjà remporté, sur les vieilles maximes d'administration, plus d'une victoire éclatante; lorsque la révolution vint enfin lui donner un libre essor. Les évènemens prodigieux accumulés dans le cours de cette terrible leçon aux gouvernemens et aux peuples; les principes sublimes et féconds, développés à l'envi par une foule d'écrivains éclairés; l'impulsion générale des esprits vers un nouveau système de gouvernement; tout se réunit pour ouvrir à l'économie politique un vaste champ qu'elle s'empressa de parcourir, qu'elle a déjà cultivé avec profit, et dans lequel elle doit encore récolter d'abondantes moissons.

Je ne la suivrai pas dans ses progrès et dans ses développemens successifs. Ce travail m'éloignerait trop du but que je

me propose ici. Quel que soit l'intérêt qu'il présente, et l'utilité dont il pourrait être, je dois l'abandonner, pour me renfermer dans les bornes qui me sont prescrites. Je ne parlerai que de l'objet auquel ce journal est spécialement consacré.

L'économie politique se divise en plusieurs branches, qui toutes offrent dans leur étude un puissant intérêt; mais qui toutes n'ont pas eu dans leurs progrès une marche également rapide. La STATISTIQUE est du nombre de celles dont la culture a le plus long-tems été négligée.

La Statistique est la partie de l'économie politique qui embrasse, exclusivement à toute autre, l'étude approfondie des forces, des richesses et des ressources en tout genre d'un état.

L'étimologie de son nom (1) indique clairement son but, dont elle ne s'écarte

(1) Du mot latin *status*, état, existence actuelle des choses.

jamais. Etrangère à toute espèce de conceptions, elle se compose seulement de faits bien constatés, de calculs bien positifs. Elle n'admet ni les systêmes, ni les théories, ni même les probabilités. L'exactitude la plus scrupuleuse, la vérité la plus sévère la distinguent. Elles président à toutes ses opérations, et ses travaux en portent constamment l'empreinte. Elle décrit un état, si j'ose me servir de cette comparaison, comme un botaniste habile décrit une plante, dont il constate tous les caractères sans les altérer.

La Statistique se divise à son tour en deux branches principales, auxquelles toutes les autres viennent se rattacher. La première tient au sol même des états; la seconde provient de l'industrie des peuples qui l'habitent. La première comprend la description du sol, du climat, des rivières, des productions des trois règnes de la nature, et en général de tout ce qui ne dépend ni des hommes, ni des circonstances,

ni du tems ; la seconde se forme des détails de la population, de l'état civil, de l'agriculture, du commerce ; et, en un mot, de tout ce qui est l'ouvrage des hommes, des circonstances et du tems.

Mais soit qu'elle parcoure l'une ou l'autre de ces parties, soit qu'elle étende ses recherches plus loin encore, la Statistique ne parle jamais que de ce qui *existe ;* elle laisse à l'administration le soin de créer ou d'améliorer. Elle attend toujours qu'une chose soit exécutée pour s'en occuper. Alors elle s'empare des résultats ; elle en fait son patrimoine, et sa vigilance à cet égard s'étend sur tous les actes du gouvernement, depuis l'acte le plus important jusqu'à celui qui semble devoir le moins fixer son attention.

La Statistique d'un état se compose donc essentiellement de tous les faits qui peuvent servir à la connaissance intime des avantages naturels et du système politique de cet état, non considérés par rapport à

eux-mêmes, mais bien par rapport aux résultats qu'ils produisent. Exempte de discussions sur les causes, elle établit seulement les effets. Dégagée de tout raisonnement, elle ne dispense ni le blâme, ni la louange. Elle expose sans réflexions les faits dont elle s'enrichit. C'est au lecteur à les comparer, à rapprocher leurs conséquences, et à chercher dans leur influence sur la prospérité publique, l'opinion qu'il doit s'en former.

Ainsi, la Statistique développe dans leur ensemble et dans leurs plus petits détails, tous les élémens qui constituent la puissance ou la faiblesse des états. Ainsi, toujours appuyée sur l'expérience, et jugeant de la bonté des principes d'après la bonté de leurs résultats, elle dévoile à-la-fois les erreurs des gouvernemens et le secret de la splendeur des peuples.

Ces attributions de la Statistique suffisent, sans doute, pour prouver qu'entre les différentes parties de l'économie po-

litique, celle-ci n'est pas la moins intéressante. Cependant, comme je l'ai déjà dit, par un sort qu'elle partage avec tout ce qui est plus utile que brillant, son étude a jusqu'à ce jour été la plus négligée.

Les hommes, en général, ceux mêmes qui se livrent aux travaux les plus sérieux, aux recherches les plus savantes, préfèrent toujours les parties qui doivent faire jaillir sur eux un plus vif éclat. Les succès s'apprécient bien moins d'après leur utilité réelle que d'après le bruit qu'ils font dans le monde. On dédaigne une gloire solide, mais modeste. On la sacrifie à une réputation passagère, mais brillante; et l'intérêt qu'inspire maintenant une science quelconque, dépend des circonstances souvent frivoles qui la mettent à la mode, même parmi les savans.

Ces réflexions s'appliquent sur-tout à la Statistique. Circonspecte dans sa marche et timide dans ses essais, elle suit avec constance un plan invariable que

l'expérience a mûri; elle ne crée point de systêmes ingénieux. Elle rassemble avec fidélité, avec persévérance, des faits avérés et connus; elle n'imagine point de brillantes théories. Privée des charmes de l'imagination, et de la magie du style, elle ne séduit et n'éblouit point. Ses détails infinis demandent une attention profonde; l'aridité de ses calculs exige une rare patience; et lorsqu'après de longues veilles, elle publie enfin le fruit de ses pénibles recherches, la gloire qu'elle en recueille, est loin de la dédommager des fatigues qu'elle a bravées. Les bons esprits savent apprécier, il est vrai, tout ce qu'elle vaut. Mais combien leur nombre est circonscrit! Et quel écrivain voudrait sacrifier à leur suffrage, souvent obscur, l'éclat des réputations du jour!

Telles sont, sans doute, les causes principales qui ont fait pendant si long-tems abandonner la culture de cette science. Cependant, malgré tant de motifs de dé-

faveur, la Statistique a trouvé quelques partisans laborieux qui n'ont pas craint de se livrer à son étude. Leur nombre même, peu considérable aujourd'hui, semble vouloir s'accroître rapidement. Les ouvrages de ces écrivains estimables, après avoir attiré l'attention publique, ont enfin mérité celle des gouvernemens. En éclairant ces derniers sur les richesses et les ressources nationales, ils leur ont fait sentir toute l'utilité de la Statistique; et ils ont prouvé combien elle était indispensable aux hommes qui se destinent aux fonctions publiques. Dès-lors, on exigea que les administrateurs étudiassent avec soin le pays confié à leur surveillance. Les améliorations sans nombre qui furent la suite nécessaire de ces heureuses innovations, en attestèrent la sagesse; et la Statistique sortit enfin de l'état d'oubli et de langueur auquel elle semblait condamnée.

Je vais parcourir, en peu de mots, la

liste des écrivains qui se sont le plus distingués par de bons ouvrages de Statistique. Cette nomenclature ne comprendra que les auteurs anglais, allemands et français qui ont parcouru cette carrière. Ces trois nations sont, jusqu'à présent, les seules chez lesquelles la Statistique ait eu des succès dignes d'être cités.

Les Anglais, si long-tems, et peut-être encore supérieurs aux autres peuples dans la science du gouvernement, s'occupaient déjà de Statistique, lorsque, dans le reste de l'Europe, on s'occupait encore de querelles religieuses et de guerres civiles. La révolution de 1688 contribua surtout à donner à l'Angleterre cet avantage inapréciable, dont elle a si bien su profiter. La liberté civile et politique, que lui assura cette révolution, et qu'elle a toujours conservée depuis, a porté l'esprit de la nation vers les recherches qui lui ont fait connaître ses richesses et ses ressources, et les moyens d'accroître sans

cesse les unes et les autres. Il est certain qu'aucun pays n'est plus en état que la Grande-Bretagne de tracer en détail, et pour ainsi dire pas à pas, les progrès successifs de sa prospérité, depuis 1688, jusqu'à nos jours.

A l'exception de la Statistique de l'Ecosse, par Sir *John Sinclair*, ouvrage dont je parlerai bientôt, l'Angleterre ne possède pas encore d'écrits qui embrassent à-la-fois toutes les parties de la Statistique. Mais les différens objets, dont l'ensemble compose cette science, ont été traités séparément, et avec un talent supérieur, par plusieurs écrivains.

Dès la fin du 17e. siècle, et le commencement du 18e., *Reynolds* et *Child* publièrent des notions précieuses sur le commerce, les manufactures et le numéraire de la Grande-Bretagne. Leurs écrits, il est vrai, décélent presqu'à chaque page, les erreurs du système commercial, si bien réfutées depuis par *Turgot*, par

Condillac et par *Condorcet*, en France; et en Angleterre même, par l'immortel *Smith*. Mais à travers la partialité de ces écrivains pour l'industrie des citadins au détriment des campagnes; à travers leurs fausses idées sur la balance du commerce, et sur les richesses réelles qu'ils confondent sans cesse avec le numéraire en circulation; à travers leurs sophismes sur le système de prohibition et d'encouragement, on découvre un fonds de choses essentielles. Ils sont sur-tout les premiers qui aient donné des notions claires et précises sur le montant réel des impositions de leur tems; sur la quantité du numéraire présumé en circulation; et sur beaucoup d'autres objets non moins intéressans à connaître.

Le docteur *Price*, le docteur *Young*, et *Chalmers*, ont, chacun de son côté, traité la question de la population aussi complétement et aussi bien qu'il est possible de le faire, lorsque l'on n'a pas, pour base de son

travail, un recensement positif. Le parlement de la Grande-Bretagne s'occupe en ce moment de cette dernière opération ; et d'après ce terme exact de comparaison, il paraît que les calculs de *Price*, quoique fondés sur les probabilités les plus apparentes, l'ont conduit à un résultat erronné. C'est qu'il avait conclu de la partie au tout, d'après des analogies qui n'existaient pas réellement; on ne peut en effet se mettre trop en garde contre cette manière dangereuse de raisonner. Elle ne peut-être admise qu'autant qu'elle s'appuie sur des faits également nombreux et bien constatés. Sans cette précaution indispensable, les meilleurs esprits sont sujets à s'égarer.

Le docteur *Young*, dans ses voyages en Angleterre et en Irlande, a tenté de démontrer par une longue série de faits propres à appuyer son système, la supériorité du produit net de la grande culture sur le même produit de la petite culture.

Il a le premier remarqué l'énorme différence entre la somme des capitaux employés en France pour cet objet, et celle qu'on y consacre en Angleterre ; et il attribue, à cette différence, celle qui existe entre la richesse des deux nations.

Je ne déciderai pas si cette manière de conclure vaut mieux que celle de *Chalmers* et du docteur *Clarke*. Les chiffres de l'arithmétique politique ne sont trop souvent qu'un jeu de l'esprit, qui ne mène à aucun résultat certain. Je ne prétends pas ici diminuer le mérite de ces deux écrivains estimables. Mais il est impossible de ne pas s'appercevoir que leurs ouvrages sont pleins de double et de triples emplois.

On peut en dire autant du fameux rapport de lord *Auckland*, en 1796 ; et des calculs d'après lesquels M. *Pitt* établit sa taxe sur les revenus.

M. *Beeke* a évalué toutes les valeurs d'une espèce quelconque existant en An-

gleterre. On sent d'avance qu'une pareille évaluation est sujette à beaucoup d'arbitraire. Cependant les calculs de M. *Béeke* sont précieux. Ils contiennent beaucoup de données neuves ; et l'auteur a une manière de les mettre en œuvre, qui lui appartient.

L'ouvrage de M. *Rose*, sur les finances de la Grande-Bretagne, a eu une très-grande réputation en Angleterre. Mais son illustre antagoniste, *Williams Morgan* a démontré que la dette publique s'était élevée, pendant cette dernière guerre, à 560 millions sterling ; il a fait voir quel tort immense cet amas énorme d'intérêts, payés aux rentiers par les classes productives de la société, porte nécessairement à la reproduction. On ne peut nier que la richesse nationale, en Angleterre, ne s'accroisse très-rapidement. Mais ses progrès sont bien moins considérables que ne le supposent les écrivains ministériels, qui affectent souvent de prendre

pour réels des accroissemens purement nominaux.

Un des meilleurs ouvrages sur le commerce que l'Angleterre fait avec l'étranger, est sans contredit celui de *Williams Playfait*, sur les importations et les exportations. L'auteur, en traitant cette question, la plus débattue entre les auteurs attachés au système commercial, a su se garantir des erreurs qui sont, pour ainsi dire, identifiées à de semblables calculs.

Le meilleur écrit sur les colonies anglaises des Indes occidentales, est celui d'*Edouard Bryam*.

Lord *Sheffield* a traité du commerce de l'Angleterre avec l'Irlande et les Etats-Unis. Son ouvrage est excellent, et peut servir de modèle en ce genre.

Enfin, sir *John Sinclair*, dans sa statistique de l'Ecosse, a embrassé réellement tous les détails de la science. C'est sans contredit, jusqu'à présent, l'ouvrage le plus complet qui ait paru, soit en Angle-

terre, soit partout ailleurs. Toutes les parties y sont traitées avec un soin et un mérite également rares et précieux. Il en a déjà paru dix-huit volumes, et cet ouvrage excellent n'est pas encore terminé. Je n'ajouterai rien ici sur l'estime dont il doit jouir.

Tels sont les écrivains qui, en Angleterre, ont acquis le plus de réputation dans cette science. Cependant, je dois le dire ici, leurs ouvrages ne lui appartiennent pas exclusivement. Ils embrassent aussi d'autres parties de l'économie politique. Aucun d'eux n'est borné à la Statistique, proprement dite; aucun d'eux n'en parcourt tous les détails (excepté l'ouvrage de sir *John Sinclair*); et l'Allemagne, à cet égard, l'emporte peut-être sur l'Angleterre.

Il n'est pas de pays où l'on se soit plus occupé de statistique qu'en Allemagne. Il n'est pas non plus de pays qui ait sur cette science un plus grand nombre d'ouvrages. Tous ne sont pas également bons et éga-

lement célèbres; mais tous renferment des faits précieux par leur vérité, et tous portent l'empreinte du caractère national; la patience dans les recherches les plus arides et la réflexion dans l'emploi de leurs résultats.

Les ouvrages de Statistique sur l'Allemagne se divisent en deux classes. Ils sont ou généraux, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs états de l'empire; ou particuliers, c'est-à-dire qu'ils ne concernent qu'un seul état. Les uns et les autres sont ou en forme de tableaux séparés, ou en forme de discours suivis.

Randel a publié, en 1792, un premier cahier *De la force des différens états de l'Europe*. Ce premier cahier contient l'Allemagne. Le même auteur a donné depuis, en allemand, la statistique de l'Espagne.

Le baron de *Jacobi* a fait paraître, en 1794, des tableaux statistiques de l'Allemagne.

Le conseiller *Hoeck* a fait imprimer à Bâle, en 1800, un apperçu statistique des états de l'Allemagne, qui a eu du succès. Ces tableaux ont été traduits et publiés en français par les soins du cit. *Duquesnoy*. Ils sont bien entendus dans leur distribution, et renferment une grande partie des états de l'Empire.

Mais ces ouvrages, et tous ceux auxquels leurs auteurs ont donné la forme de tableaux, ne peuvent, par leur nature même, recevoir des développemens importans. Ils ne présentent, par conséquent, jamais un grand intérêt. Ils ne sont utiles que comme promptuaires aux hommes qui connaissent à fond la science. Cependant, les tables du baron de *Jacobi* sont précieuses par l'excellent coup-d'œil qui y est joint, sur la constitution germanique.

Le premier bon ouvrage sur l'Allemagne entière, qui ait paru en forme de discours suivi, est la Statistique de *Norrmann*, dont la première partie a été publiée pen-

dant les années 1786 et 1787. L'auteur a publié depuis, en 1795 et 1796, la statistique de la Suisse. Son ouvrage sur l'Allemagne a quatre gros volumes *in-8°*.

Les *Voyages en Allemagne*, publiés par *Nicolaï*, depuis 1781 jusqu'en 1795, ne sont pas sans réputation, comme ouvrage de statistique; mais ils sont loin d'être mis, par les publicistes allemands, sur le même rang que les ouvrages de *Norrmann*.

Les statistiques particulières à chacun des états de l'Empire, forment la partie la plus considérable des écrits de ce genre publiés en Allemagne.

Léon Hardi a donné la description de la monarchie prussienne, en cinq parties, qui ont paru depuis 1791 jusqu'en 1795.

Ce même écrivain a fait imprimer, en 1789, une excellente notice des possessions électorales et ducales de la maison de Saxe.

On imprime en ce moment, à Ulm,

un très-bon dictionnaire statistique du cercle entier de la haute Saxe. Il en a déjà paru trois gros volumes.

Un chanoine de Schweinfurt a publié également trois volumes sur la statistique du cercle de Franconie. Cet ouvrage, imprimé à Ulm, n'est pas terminé.

La Souabe et la Bavière ont aussi leurs dictionnaires statistiques; le premier, par *Rœdel;* le deuxième, par un anonime; mais ces ouvrages sont bien inférieurs à ceux que je viens de citer.

Hubner a écrit sur le pays de Salzbourg, et *Vestenrieder* sur le duché de Bavière. Ces auteurs sont bons à consulter.

Les meilleurs ouvrages sur la monarchie autrichienne, sont ceux de *J. de Luca* et ceux de *Gaspari.*

On trouve encore de très-bonnes choses dans *Fabri.*

Le professeur *Schwartner* a publié une statistique de la Hongrie.

Enfin, le professeur *Crome*, à Giessen;

M. *Gilbert*, à Halle ; le professeur *Ackenwall* ; le professeur *Sprengel*, à Halle ; le professeur *Toze*, à Butzow, et beaucoup d'autres écrivains encore se sont également distingués par leurs ouvrages sur la statistique.

L'Allemagne compte aussi, parmi ses meilleurs écrits relatifs à cette science, le Vocabulaire de Statistique, par *King* ; l'Histoire de la Statistique, par M. *Meusel*, à Leipzig ; et le plan d'une Statistique universelle, avec l'Histoire de la Statistique, par le professeur *Gatterer*.

Je n'étendrai pas plus loin la nomenclature des auteurs allemands, dont on estime les travaux statistiques, non qu'il n'y en ait encore un grand nombre dignes d'être cités ; mais parce que si je les nommais tous, je ferais un volume. Il n'est point en Allemagne d'état, de province, de ville même, qui n'ait aujourd'hui sa statistique plus ou moins complète. Ce genre d'étude semble convenir au génie

des peuples de l'Empire. Leurs écrivains en ont singulièrement bien saisi le caractère, atteint le but, et on ne peut en effet se dissimuler que sous le rapport strict et direct de la science, considérée en elle-même, l'Allemagne possède jusqu'à ce jour les meilleurs ouvrages connus sur la statistique.

Avant de passer à l'état actuel de la statistique en France, je crois devoir parler ici de quelques autres ouvrages intéressans sur la statistique du Nord de l'Europe.

Le professeur *Thaurup* a publié, de 1790 à 1793, une *Introduction* à la statistique du Danemarck. Elle est écrite en danois.

La Suède a deux statistiques; l'une en allemand, par *Canzler*; l'autre en suédois, par *Lagerbring*.

La statistique de la Russie a été traitée par trois écrivains; *Hermann*, *Happel* et *Storck*.

Enfin, *Wendelborn* a donné en allemand une statistique de l'Angleterre.

Comme cette dernière puissance, la France ne possède encore aucun ouvrage qui embrasse dans son ensemble et exclusivement à tout, la statistique, proprement dite.

Quelques auteurs, également distingués par leurs connaissances profondes et par leur talent pour écrire, ont, il est vrai, traité tour-à-tour presque toutes les parties de cette science; mais en général ils sont tombés, sous le rapport direct que j'envisage ici, dans le même inconvénient que leurs modèles ou leurs rivaux, les écrivains anglais. Leurs ouvrages ne sont point consacrés seulement à la statistique; elle n'y est admise qu'accessoirement, et cette observation s'attache sur-tout aux meilleures productions de ce genre. Pendant long-tems, en effet, on identifia en France la statistique avec l'économie politique. On réunissait toujours la branche

au tronc ; et l'on ne paraissait pas même soupçonner qu'elle pût en être séparée. La statistique n'occupait qu'autant qu'elle était indispensable pour motiver une théorie nouvelle, ou pour appuyer un système nouveau d'économie politique. Les hommes qui cultivaient cette dernière, ou ne pensaient pas que la statistique isolée présentât aucun intérêt, ou, ce qui est plus vraisemblable, ils dédaignaient des faits et des calculs, à la suite desquels ils n'auraient pu exposer les brillantes conceptions qui leur ont valu tant de réputation.

Je ne citerai ni ces écrivains, ni leurs ouvrages. D'abord, parce qu'ils sont trop connus, et que dans ce journal même il en sera souvent question ; ensuite parce que, toujours utiles, sous le rapport de l'économie politique, ils ont réellement beaucoup perdu de leur mérite sous celui de la statistique, par les évènemens arrivés depuis douze ans. Ils sont tout au plus à présent, propres à établir la différence

et la comparaison des tems ; encore a-t-on reconnu, à mesure que de nouveaux travaux ont vérifié les leurs, que leurs données et leurs résultats étaient rarement exempts d'erreurs.

Je passerai donc légèrement sur cette époque où la Statistique, à peine née en France, n'y faisait que des pas mal assurés et de faibles progrès. Je ne retracerai pas le détail, trop long, des obstacles de toute espèce qu'elle rencontra dans les choses et dans le gouvernement même qui devait la protéger. Il me suffira pour donner une juste idée de la force de ces obstacles, de dire que malgré la révolution, qui les applanit presque tous, la statistique fut encore long-tems oubliée, et que ce n'est, à proprement parler, que depuis le gouvernement consulaire, que cette science, enfin, a obtenu en France l'importance et l'intérêt, qui seuls peuvent en assurer le succès.

Après le 18 brumaire, l'esprit d'amélio-

ration et de prospérité qui anime le gouvernement, et qui du chef s'étend à tous les membres, sentit bientôt l'utilité, la nécessité même de la statistique. Par une insouciance aussi inconcevable que dangereuse pour elle, la monarchie n'avait jamais essayé de connaître les pays et les peuples qu'elle gouvernait. Une seule fois *Louis XIV* fit, en faveur de son petit-fils, des efforts inutiles pour obtenir à ce sujet des mémoires instructifs de ses intendans. Quelques-uns satisfirent à sa demande; mais le plus grand nombre l'éluda, et l'entreprise fut abandonnée, quoique *Louis XIV* en fût l'auteur!

Le gouvernement actuel exécute aujourd'hui ce projet. Il étudie la république, ses forces et ses richesses. Ce que la France avait présenté de ressources à l'Europe étonnée, au moment même où elle semblait épuisée, éveilla sans doute le desir de les connaître; mais un motif plus noble, plus digne d'un gouverne-

ment paternel, détermina l'exécution d'un tel projet. *Le gouvernement*, a dit un homme, à qui la Statistique doit beaucoup, *le gouvernement a donné aux esprits une impulsion utile, en exigeant de tous les préfets, qu'ils connussent leurs départemens. Il les a suffisamment avertis qu'il faut savoir, avant de faire, et qu'il est tems de substituer des connaissances positives à ces théories, dont la France fut si longtems le jouet et la victime.*

Lucien Bonaparte, pendant son ministère, disposa les premiers élémens de ce travail immense. Le ministre qui lui a succédé en suit l'exécution avec vigueur et d'après le même plan. Cette double constance dans les idées et dans les soins donnés à cet objet important, a déjà obtenu tout le succès qu'il était possible d'en attendre; et l'a même surpassé.

Indépendamment des travaux particu-

liers que les préfets adressent au ministre de l'intérieur à la fin de chaque trimestre, deux opérations importantes leur ont été recommandées. L'une était la rédaction d'un mémoire statistique sur leur département; l'autre, plus considérable encore, est la confection des tableaux statistiques dont on trouvera les modèles dans le premier numéro de ce Journal. Déjà un très-grand nombre de préfets ont terminé la première; le gouvernement satisfait à-la-fois de leur zèle et de leurs travaux, les en a récompensés de la manière la plus digne. Il a ordonné l'impression et la distribution de ces mémoires. Déjà vingt-neuf d'entr'eux ont paru (1); et les autres seront successi-

(1) Voici la liste de ces mémoires :

Aisne.	Cher.
Allier.	Drôme.
Alpes (Hautes-).	Golo.
Aube.	Ille-et-Vilaine.
Aude.	Loire-Inférieure.
Charente.	Lot-et-Garonne.

vement publiés. Quant aux grands tableaux de Statistique, le terme auquel ils doivent être envoyés par les préfets n'est point encore expiré. Mais l'activité sou-

---

Lozère.	Sarthe.
Marne.	Seine-et-Oise.
Mont-Blanc.	Sèvres (Deux-).
Orne.	Tarn.
Ourthe.	Var.
Rhin (Bas-).	Vendée.
Rhône.	Vienne.
Sambre-et-Meuse.	Vosges.
Saône (Haute-).	

Ils se vendent chez Leclere, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 39; chez Henrichs, libraire, rue de la Loi, n°. 288; et chez Treuttel et Würtz, libraires, quai Voltaire.

Ces mémoires ont, sans contredit, tout le mérite qu'on peut exiger dans un ouvrage fait avec une très-grande promptitude, et sur les premiers matériaux qu'a pu rassembler à la hâte une administration naissante; mais presque tous laissent beaucoup encore à desirer. Sans doute les préfets développeront, dans les grands tableaux dont ils s'occupent, plus de détails et surtout plus de calculs positifs. Ils rectifieront les erreurs qui ont pu leur échapper. Les *Annales de Statistique* rendront compte des améliorations successives opérées dans cette partie si intéressante de leurs travaux.

tenue qu'ils ont mise jusqu'à ce jour dans les travaux de ce genre, est un sûr garant de leur exactitude, comme leurs succès passés répondent de leurs succès à venir.

L'ensemble de ces grands tableaux, des mémoires des préfets et de leurs travaux de trimestre, sera, sans contredit, le plus bel ouvrage de Statistique qui ait encore été publié. Au gouvernement seul appartient une aussi grande entreprise. Il fallait ses moyens en tout genre pour y parvenir. Mais aussi de quelle utilité ne sera-t-elle pas ?

L'intérêt que le gouvernement porte à la Statistique, a excité le zèle des particuliers, et le goût utile de cette science se répand enfin dans toutes les classes. Une foule d'hommes instruits se livrent à cette étude ; leurs efforts aideront aux vues du gouvernement ; et si le mouvement, donné aux esprits, conserve sa force encore quelque tems, nous aurons enfin une excellente Statistique.

En traçant cette esquisse rapide du but, des progrès et de l'état actuel de la Statistique en Europe, je ſuis loin de croire que j'aie tout dit et tout pensé à cet égard. Mais deux motifs m'ont guidé dans cet article. Le premier est l'étendue même de ce Journal; le second est la facilité que laisse un ouvrage périodique, de revenir sur le même sujet, s'il est nécessaire de s'en occuper encore.

EXPOSÉ

DU PLAN DE L'OUVRAGE.

TOUTES les nations ont leur géographie, leurs observations météorologiques, un tableau plus ou moins complet de leurs ressources, de leur commerce, de leur industrie, de leurs mœurs et de leurs usages. . . Mais peut-être aucune n'est-elle encore arrivée, à cet égard, à ce degré d'ensemble et d'exactitude, si utile et si desirable en cette partie: il est réservé à la *statistique* perfectionnée, de nous procurer cet avantage.

Déjà depuis long-tems, l'Angleterre et l'Allemagne ont senti l'extrême utilité de cette science. Un ouvrage complet de ce genre manque à la France; mais si elle n'a pas la gloire de l'invention, elle aura du moins, il faut l'espérer, celle de

la perfection. Les soins que le gouvernement y apporte, nous garantissent enfin une bonne *statistique*: — ce qui ne veut pas dire une simple description topographique de notre pays, une froide énumération de sa population, de ses ressources naturelles et industrielles, mais le tableau fidèle de la France, sous tous les rapports possibles; car la *statistique* doit être à un pays, ce qu'une statue est à son original, avec cette différence, cependant, que la statue n'offre aux regards, que l'extérieur de son modèle, tandis que la statistique, outre ce principal avantage, descend dans les entrailles même de la terre, et s'élève jusques dans le sein de l'atmosphère, pour satisfaire, tout-à-la-fois, la curiosité et l'industrie.

Ce qui présage encore d'une manière certaine le succès de cette utile entreprise, c'est que la direction en est confiée à des hommes dont le zèle est infatigable et les travaux désintéressés, à des hommes dis-

tingués par leurs lumières, autant que par les places qu'ils ont occupées.

Quel est l'ami de son pays, qui ne fait pas des vœux pour que leurs laborieux efforts soient couronnés du succès, et qui n'en attend pas le fruit avec impatience ?... Eh ! quelle curiosité fut jamais en effet plus légitime ?

Car, si nous lisons avec empressement les voyages des *Cook*, des *Lapeyrouse*, des *Vaillant*, qui nous promènent dans des contrées agrestes et sauvages, où végètent des peuples barbares, lirons-nous avec moins d'intérêt l'ouvrage destiné à nous faire connaître le pays le plus beau, le plus curieux de l'univers, le pays des découvertes, des arts et de l'industrie, habité par un peuple aimable et poli, autant que brave et éclairé. . . . Notre pays, enfin ?

Ce genre d'étude a véritablement une utilité réelle, en ce qu'elle nous fait connaître les ressources, les institutions, les

usages, les mœurs des peuples; connaissance qui mène à celle du cœur humain, et peut nous affranchir de ces préjugés locaux qui ont fait si souvent plusieurs peuples d'une même nation.....

Aussi, les ANNALES que nous nous proposons de publier, ne seront-elles pas seulement de pur agrément. Les *faits*, les *résultats* dont elles offriront l'ensemble, avec une scrupuleuse exactitude, peuvent encore devenir une des principales bases du régime administratif et industriel; et, pour l'instruction, elles tiendront lieu, en quelque sorte, de ces voyages que l'on ne fait qu'à grands frais, et dont il est physiquement et moralement impossible de recueillir le degré d'expérience en tout genre, qu'offrira cet ouvrage. — Par la *statistique*, l'homme studieux pourra, du fond de son cabinet, et sans quitter sa famille et ses affaires, acquérir des lumières bien plus étendues qu'il ne le ferait durant vingt années de courses et de fatigues.

En effet, quel est le voyageur qui peut tout voir dans les lieux même qu'il parcourt ? Et quel est celui qui peut parcourir en détail tous les départemens, toutes les communes, tous les villages, et jusqu'aux moindres établissemens d'un état aussi vaste que la France ? Et même, en admettant cette possibilité, quel est l'homme dont la vie serait assez longue pour consacrer à de si vastes observations, le tems qu'elles exigent pour être parfaites ? Quel est l'homme, encore plus difficile à trouver, qui réunit l'immensité de connaissances locales absolument indispensables, pour découvrir ce qui manque et ce qu'il convient de procurer à chaque département ? . . .

Nous le répétons, il n'appartient qu'au gouvernement, considéré dans toutes ses ramifications de réaliser un tel projet ; et le seconder dans cette entreprise difficile, c'est exercer un acte de patriotisme, et donner une preuve de zèle, aussi honorable

pour le simple citoyen, que pour le fonctionnaire public du rang le plus élevé.

Mais, comme la *statistique* est une science nouvelle parmi nous, la nécessité d'en propager la connaissance et le goût se fait sentir chaque jour davantage. C'est pour y contribuer, que nous avons formé le plan de ce journal, qui aura essentiellement trois parties distinctes : *les mémoires recueillis* ; *la théorie de la statistique*, *et un article* MÉLANGES.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE.

Le recueil des mémoires fournis sur cette matière, comprendra généralement tous ceux qui seront jugés dignes d'être insérés en entier ou en partie, ou simplement analysés. Ils seront soumis à un examen scrupuleux, dont on fera connaître le résultat. — Ce n'est point la manie de nous ériger en censeurs, qui nous a ins-

piré ce dessein, mais le désir d'être utiles, en mettant les uns à même de rectifier leurs erreurs, et en guidant l'inexpérience des autres. . . De sorte que cet ouvrage offrira, à côté de la théorie, fruit de l'observation, des exemples choisis et propres à servir de modèles ; — et s'il est une marche qui puisse hâter les progrès des sciences et des arts, c'est sans doute celle qui s'élève ainsi de l'exemple au précepte.

Les mémoires destinés, à-la-fois, et à fournir des exemples, et à former le tableau de la France, comprendront les mémoires officiels et les mémoires particuliers. Dans ceux de la première classe, se trouveront les mémoires des préfets et autres fonctionnaires publics, des ingénieurs, des sociétés savantes, etc., adressés au ministre de l'intérieur. Dans ceux de la seconde classe, seront compris tous ceux qui nous seront fournis par nos divers correspondans.

Mais on exigera, pour l'insertion de

tous ces mémoires, qu'ils réunissent principalement ces trois qualités : *clarté*, *précision* et *véracité*. Car, pénétrés du principe que *rien n'est bon que le vrai*, tout ce qui ne portera pas le cachet recommandable de la vérité, sera sévèrement rejetté.

L'ordre et la méthode qui devront régner dans ces mémoires, feront le sujet de la partie *théorique* des *Annales*. Mais, en attendant que l'on ait posé les principes lumineux dont l'ensemble et l'enchaînement formeront les élémens de la science, ceux qui seraient jaloux de parcourir cette carrière, la trouveront utilement jalonnée par les tableaux, accompagnés de notes explicatives, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. L'esprit d'ordre et d'analyse qui a présidé à leur formation, les rend bien dignes de servir de guide jusqu'à ce que, aidé des lumières de l'expérience, on soit parvenu à tracer un plan plus complet.

La nécessité s'en fait assez sentir, en considérant l'étendue des connaissances qu'il faut réunir pour faire la *statistique* complette d'un seul département, même d'une seule ville, et cette nécessité fait sentir encore l'importance d'appeller à la confection de cet ouvrage, un concours de lumières et de talents, propres à remplir l'attente du gouvernement et du public; et c'est vers ce but, que seront dirigés nos efforts : puissent-ils n'être pas inutiles !

DEUXIÈME PARTIE.

THÉORIE DE LA STATISTIQUE.

La partie théorique embrassera toutes les divisions et subdivisions dont est susceptible le tableau de tout ce qui existe. — Elle renfermera un corps de principes lumineux, simplifiés autant qu'il sera possible; elle contiendra aussi les jugemens ou discussions didactiques dont nous avons

déjà parlé, avec la correspondance régulatrice du ministre, soit avec les préfets et autres fonctionnaires publics, soit avec les sociétés savantes, les ingénieurs, etc.

On y posera les principes jugés les plus propres à diriger celui qui, cultivant la statistique, a besoin d'observer et de décrire tout ce qui mérite de l'être.

En traitant de la POPULATION, par exemple, il ne sera point indifférent de faire connaître comment on peut, d'après les connaissances que doit donner la véritable topographie d'un pays, en déduire les causes de population ou de mortalité qu'on y remarque; comment on peut détruire, affaiblir, ou, au contraire, augmenter le degré d'intensité de ces causes, selon qu'elles sont nuisibles ou favorables. On y joindra les principes d'après lesquels on doit se diriger pour arriver à un recensement exact de la population, etc.

L'AGRICULTURE est le premier des arts, parce qu'il est le plus utile à l'hu-

manité. Il importe donc, non seulement d'en observer et d'en tracer fidèlement l'état actuel, mais encore d'en propager et peut-être d'en épurer le goût.

« Dans l'empire de la Chine, qui est » presque aussi étendu que l'Europe, et » qui subsiste depuis plus de trois mille » ans au moins, *l'agriculture* est le pre- » mier article de la politique, et un des » premiers de la religion; et l'empereur » de la Chine met sa vanité la mieux enten- » due à se montrer le premier laboureur » de ses états immenses; tous les ans, » il fait distribuer, dans un million de » villages, un million d'exemplaires du » calendrier national, qui est l'abrégé » de tout ce qu'il importe au peuple de » savoir ».

Pour L'INDUSTRIE, nous tâcherons également d'apprendre à en tracer le tableau, sous tous ses rapports importans.

LA MÉTÉOROLOGIE sera traitée sur un plan neuf, dont on a lieu d'attendre des

résultats précieux que, depuis des siècles, l'on a vainement cherché à obtenir. Et, comme le disait il y a peu de jours le célebre *Hallé*, dans son discours d'ouverture du cours de physique médicale, « la température de l'atmosphère exerce sur nos organes une telle influence, qu'il est bien important, pour la conservation de la santé, d'en observer l'état, soit par rapport à la cause des maladies qui affectent les corps vivans et même les végétaux, soit pour le traitement même de ces maladies, etc. »

TROISIÈME PARTIE.

MÉLANGES.

Cet article ne sera point assujeti à un ordre constant et régulier; il sera destiné aux extraits d'ouvrages nationaux ou étrangers, aux remarques et aux discussions, qui tiendront, par des rapports quelconques, à la *Statistique* en général, et qui présenteront, d'ailleurs, un grand intérêt.

En un mot, faire connaître d'une manière complète et détaillée, les richesses, les ressources que fournissent à la France, les trois règnes de la nature, ainsi que l'état des mœurs, de l'industrie, des sciences et des arts; tel est le but que se proposent les rédacteurs des *Annales de Statistique*.

Et, (comme l'a dit un écrivain auquel la science que nous cultivons a des obligations essentielles), *la France est si bonne à étudier, ses richesses sont si grandes en tout genre, les hommes et les choses y valent tant, qu'on augmente ses jouissances et son bonheur, et qu'on sent redoubler son patriotisme à mesure qu'on la connaît mieux.*

ANNALES

DE

STATISTIQUE.

STATISTIQUE.

DESCRIPTION DE LA FRANCE.

ÉTENDUE.

La France est une des plus grandes puissances de l'Europe, et c'est sans contredit la première république de toute la terre : elle doit une partie de ces avantages à une étendue de terrein considérable, à une situation heureuse, qui lui donne des ports sur trois mers différentes ; à une population très-nombreuse ; enfin, au génie naturellement actif et très-cultivé du peuple qui l'habite.

Elle est une des parties occidentales de l'ancien continent, et s'étend, en latitude, du 42e.

degré 30′, au 51e. 30′. — Le méridien de Paris (estimé à 20 deg. de celui de l'île de Fer) la partage en deux parties ; l'une allant au 6e. deg. de longitude à l'est ; l'autre s'étendant à l'ouest jusqu'au 7e.

Elle a donc, du *S.* au *N.*, 100 myriares 5 kil. et de l'*O.* à l'*E.* 93 myr. — Si la France occupait sur le globe un carré régulier, sa surface en comprendrait une partie très-considérable ; telle qu'elle est cependant, elle en occupe une de 60,129,490 hectares : on sait que l'hectare est, par les nouvelles mesures, substitué à la perche, et renferme 2,632 toises $\frac{45}{100}$.

Avant 1789, on estimait l'étendue de la France, du S. au N., 92 myr., et de l'O à l'E. 94 myr. 4 kil., ce qui ne lui donnait qu'une surface de 53,775,626 hectares. Les résultats des travaux *statistiques* mettront à même de vérifier ce que cette évaluation peut avoir de fautif, et de déterminer la véritable étendue de la France ; mais en prenant cette dernière évaluation pour terme de comparaison entre l'ancienne et la nouvelle, il en résulterait une différence, en plus, de 7,353,864 hectares.

DISTRIBUTION PHYSIQUE.

A des époques dont la date nous est inconnue, mais dont le souvenir nous est retracé par des faits encore existans, la plus grande partie de la France, et même la France toute entière, a été couverte par les eaux. Les terres calcaires, les différens coquillages, les terres schisteuses, etc., tout démontre jusqu'à l'évidence le séjour et le travail des eaux. C'était alors, sans doute, que tant de volcans, depuis long-tems éteints, étaient en pleine activité. Les naturalistes reconnaissent que les volcans n'existent nulle part à une très-grande distance des mers; mais quand la plage immense qui s'étend de la mer du Nord à la Méditerranée était couverte d'eau, les montagnes de cet intérieur, et dont les sommets ne formaient alors que des îles, ne manquaient d'aucune des conditions propres à la formation des volcans; aussi y trouvons-nous encore les différens produits volcaniques qui se trouvent ailleurs. J'ajoute même que le naturaliste *Desmarets* y a trouvé des indices certains de la plus ou moins haute antiquité de

ces volcans entre eux. Il y en avait d'éteints lorsque d'autres commençaient à entrer en pleine activité.

Insensiblement les eaux se retirèrent, et suivant la pente plus ou moins profonde des terreins, se portèrent en différentes directions dans l'Océan, bassin immense, qui ne les renferme actuellement, peut-être, que pour les reporter ailleurs, dans la succession des siècles. Les chaînes de montagnes se trouvèrent ainsi former, pour ainsi dire, les contours de vastes bassins plus ou moins profonds, où se précipitèrent les eaux douces qu'elles avaient reçues par l'infiltration des vapeurs condensées sur leurs sommités. Ainsi la mer, en créant en quelque sorte à l'homme de nouveaux terreins pour ses habitations, lui procure le bienfait non moins important des eaux indispensables à leur culture et à sa propre existence. Car on sait que le froid des montagnes est la cause physique de la condensation des vapeurs que fait élever la chaleur du soleil, et que promènent les vents; que ces vapeurs pénétrant les montagnes, y ont formé des sources et entretiennent ainsi la pérennité des fleuves et des rivières. Ainsi

donc, lorsqu'après la retraite de la mer de dessus la surface de la France, les eaux eurent pénétré les hautes montagnes et les terreins les plus élevés, ces cavités intérieures ne pouvant suffire à les contenir, elles s'élevèrent au-dehors avec effort, et les plus impétueuses se frayèrent un lit dans la partie la plus profonde des bassins. Par l'inspection d'une carte de France, on voit que l'inclinaison des terres est généralement de l'*Est* vers l'*Ouest*.

Bientôt de premier fleuve, devenu maître d'un bassin, s'augmenta non-seulement par les autres courans d'eau apparens, tels que rivières ou ruisseaux, mais même par l'infiltration des eaux souterraines qui coulent entre les lits de terres calcaires ou de glaise que couvre le sol, et qui, généralement, ne sont jamais à une grande profondeur.

Ainsi la France, comme tout autre pays, se trouve divisée en différens bassins, dont plusieurs peuvent offrir, il est vrai, des terres de qualités différentes, mais pourtant doivent avoir plus d'affinités, entre elles que les bassins séparés par des chaînes de montagnes n'en ont entre eux. Cette étude, jusqu'à présent

un peu négligée, captivera au contraire tous nos soins, et fixera une grande partie de nos observations. Car notre intention n'étant d'établir aucune espèce de système, nous ne ferons qu'exposer, par rapport à chaque département, ce qui le fera connaître de la manière la plus détaillée et la plus complète.

On a long-tems regardé les fleuves comme propres à former des divisions géographiques; cela ne peut être, tout au plus, que comme méthodes classiques, et à la rigueur comme servant de limites entre des peuples. Mais dès que les premiers peuples eurent acquis quelques lumières sur la construction de la plus frêle barque, ils ne virent plus, ainsi que l'a dit *Pascal*, la rivière ou le fleuve que comme *un chemin qui marche*. Quant à la géographie physique, elle n'y voit que la réunion des eaux d'un grand bassin, qui peut être, il est vrai, composé d'un assez grand nombre de terreins différens; mais qui ne seront pas nécessairement séparés entre eux par le fleuve. Ce n'est pas la nature du terrein qui a présidé à la formation du fleuve, c'en est seulement la pente.

Nous croirons suivre une marche plus natu-

relle, en établissant la division de la France d'après des bases physiques, telles que la direction des montagnes ou des terreins élevés ; et telles encore que les bassins désignés par les noms des fleuves qui en coupent la partie la plus profonde.

Ainsi, en traitant successivement de tous les départemens, nous aurons soin de les rapporter aux différens bassins dans lesquels ils se trouvent respectivement compris, sans cependant nous astreindre à l'obligation d'épuiser la totalité des départemens d'un même bassin, avant de passer à ceux d'un autre : la forme d'un journal ne saurait comporter une méthode de ce genre ; mais, par exemple, lorsque nous parlerons des départemens de la *Côte-d'Or*, de l'*Aube*, de *Seine et Marne*, de *Seine et Oise*, de la *Seine-Inférieure*, etc. nous les placerons sous le titre générique de *Bassin de la Seine*. Sous l'indication de *Bassin de la Loire*, nous rangerons les départemens de la *Haute-Loire*, de la *Sarthe*, de la *Mayenne*, etc. ; et il en sera de même pour les contrées arrosées par la *Garonne*, le *Rhône*, le *Rhin*, la *Meuse*, la *Somme*, ainsi qu'on le voit dans le tableau ci-après.

Nos observations, nos remarques, les rapprochemens, les comparaisons que nous aurons occasion d'établir, s'appliqueront également à chacune de ces divisions principales, et il en peut résulter, non-seulement pour l'agriculture, l'industrie, le commerce, mais encore sous plusieurs autres rapports essentiels, des avantages que les lecteurs ne manqueront pas d'apprécier.

EDME MENTELLE, *de l'Inst. Nat.*

DIVISION DES DÉPARTEMENS

PAR BASSINS DE GRANDES RIVIÈRES.

I. BASSIN DE LA SEINE.

Le bassin de la *Seine*, en le prenant à la source de cette rivière, ainsi que de plusieurs autres moins considérables, commence dans la partie orientale de la France, entre les 1er et 2e. degrés de longitude orientale, et le 47e. degré quelques minutes de latitude. Là, depuis les montagnes où se forme la *Loire*, jusqu'à celles qui renferment les sources de la *Marne* et de la *Meuse*, une suite de montagnes et de terreins élevés, vont du S. O. au N. E. jusques sous le 48e. degré. — Sous ce 48e. et au 3e. de longitude, commence une chaîne moins haute, et qui va même par intervalle, en s'abaissant jusqu'au 50e. degré de latitude; puis elle tourne à l'O. en faisant un demi-cercle par le S. pour embrasser le bassin de la *Somme*. Ainsi se trouve circonscrit le bassin de la *Seine* à l'E., au N. E. et au N. — Il est borné au S. par une autre chaîne de montagnes ou de terreins élevés qui vont, du point que j'ai assigné pour le

départ de la première, en remontant par le N. O. jusqu'au 3e. degré de longitude occidentale, où, sous le 48e. degré 30′, se sépare cette chaîne. Une branche monte par le N. O. au cap *la Hogue*; une autre continue par l'O. jusqu'à *Brest*, en séparant la presqu'île appelée autrefois *Bretagne*.

Le bassin de la *Seine* s'étend donc plus sur la droite de cette rivière que sur la gauche. Il comprend les départemens suivans :

1. Côte-d'Or *. — La *Seine* prend sa source dans ce département. Elle le sépare en deux ; mais la partie S. E., à partir de *Dijon*, appartient au bassin de la *Saône* (1).

(1) Plusieurs départemens sont ainsi naturellement partagés entre deux bassins. Néanmoins, pour la régularité, la méthode et l'ensemble qu'exige notre travail, chacun de ces départemens sera traité complètement dans un seul bassin ; et inscrits dans la division même à laquelle ils n'appartiennent qu'indirectement, ils y sont distingués par un astérisque. C'est la situation des chefs-lieux, qui nous a déterminés dans cette classification.

2. Haute-Marne.
3. Aube.
4. Marne.
5. Ardennes *.
6. Aisne.
7. Seine-et-Marne.
8. Oise.
9. Seine-et-Oise.
10. Seine.
11. Seine-Inférieure.
12. Nièvre *.
13. Yonne.
14. Loiret *.
15. Eure-et-Loir.
16. Eure.
17. Calvados.
18. Orne *.
19. Manche.

II. BASSIN DE LA LOIRE.

Le bassin de la *Loire* est le plus vaste des bassins de la France ; il est circonscrit, à l'E., par la chaîne de montagnes qui, sous le 2e. degré de longitude orientale, parcourt l'orient de la France, depuis le 47e. degré jusqu'à la mer, et borne ainsi la droite du *Rhône*. Ce bassin a, au N., la chaîne qui borne le bassin de la *Seine* au S., et il a, au S., une chaîne qui, partant d'un massif considérable sous le 44e. degré 30′ de latitude, forme les hautes montagnes de toute cette partie, entre le méridien de *Paris* et le 1er. degré oriental ; puis la chaîne remonte, en s'abaissant jusqu'à l'embouchure

de la *Loire*, sur la gauche de cette rivière. C'est sur sa droite que s'étend davantage le bassin, qui comprend les départemens suivans :

1. Haute-Loire. — C'est dans ce département, au N. et au bas des monts de la *Lozère*, que commence la *Loire*.
2. Loire.
3. Saône-et-Loire *.
4. Nièvre.
5. Loiret.
6. Eure-et-Loir *.
7. Loir-et-Cher.
8. Indre-et-Loire.
9. Sarthe.
10. Orne.
11. Mayenne.
12. Mayenne-et-Loire.
13. Ille-et-Vilaine.
14. Loire-Inférieure.
15. Côtes-du-Nord.
16. Morbihan.
17. Finistère.
18. Cantal *.
19. Puy-de-Dôme.
20. Allier.
21. Creuse.
22. Haute-Vienne.
23. Cher.
24. Indre.
25. Vienne.
26. Deux-Sèvres *.

III. BASSIN DE LA GARONNE.

Ce bassin, dont il est plus exact de séparer celui de l'*Adour*, ainsi que l'a fait la nature,

est au S. et près des *Pyrenées*, en forme presque triangulaire. Il est borné au S. par la portion des *Pyrénées* qui s'étend du méridien de *Paris* jusqu'au 2e. degré à l'O. Là commence une chaîne qui se dirige au N. O., et va en s'abaissant jusques au N. des étangs situés à la *Teste de Buch*. Mais à partir des *Pyrénées* sur le méridien de *Paris*, la chaîne se dirige d'abord au 43e. degré 25 à 30′, puis se porte vers le N. E. jusques sous le 44e. et 45e. au 1er. degré 30′ de longitude orientale. — Elle s'avance ensuite au N. par O. jusques sous le 45e. 30′; puis se dirige à l'O. et fait même une courbure par le S.; mais à partir du 1er. degré de longitude occidentale et du 45e. 40′, elle se dirige en s'abaissant jusqu'à l'embouchure de la *Loire*. C'est la même chaîne que l'on a vu borner le bassin de cette rivière au S.

Le bassin de la *Garonne* s'étend beaucoup plus à la droite de cette rivière qu'à la gauche.

Il comprend les départemens suivans :

1. Haute-Garonne. — La *Garonne* commence dans les *Pyrénées*, sous le 2e. degré de long. occ., elle coule du S. O. au N. O. jusqu'à *Toulouse*; puis de cette ville par le N. O. jusqu'à la tour de Cordouan.

2. Arriège.
3. Tarn.
4. Pyrénées-Orient *.
5. Lozère.
6. Aveyron.
7. Cantal *.
8. Corrèze.
9. Lot.
10. Lot-et-Garonne.
11. Dordogne.
12. Charente (1).
13. Charente-Infér.
14. Gironde.
15. Gers.
16. Landes *.

IV. BASSIN DU RHONE.

Le bassin du *Rhône* s'étend des *Vosges* à la Méditerranée. Il a, à l'E., le *Jura* et les *Alpes;* au N. O. et à l'O. les chaînes de montagnes où se trouvent, sur le revers, les sources de la *Seine*, de la *Loire*, de l'*Allier*, etc.

Ce bassin ne forme qu'un avec celui de la

(1) On a compris dans l'étendue du bassin de la *Garonne* le cours de la *Charente*, à cause du lieu de sa source ; car, physiquement parlant, cette rivière a son lit à part, au nord de celui de la *Garonne*. Elle commence dans les montagnes qui bornent le département de la *Haute-Vienne* au S. O.

Saône, et s'étend plus à droite qu'à gauche. Il comprend les départemens suivans :

1. Haute-Saône.
2. Côte-d'Or.
3. Saône-et-Loire.
4. Rhône. — Le fleuve qui donne son nom à ce département, a ses sources dans la république helvétique. Elles sortent du pied de la montagne appelée *Saas-Berg*, à quelque distance du glacier de la Fourche.
5. Doubs.
6. Jura.
7. Ain.
8. Léman.
9. Loire *.
10. Ardèche.
11. Gard.
12. Hérault.
13. Aude.
14. Pyrénées-Oriental.
15. Mont-Blanc.
16. Isère.
17. Drôme.
18. Hautes-Alpes.
19. Basses-Alpes.
20. Vaucluse.
21. Bouches-du-Rhône.

V. BASSIN DU RHIN.

Le bassin du *Rhin* n'a de départemens que sur sa gauche ; ce sont :

1. Haut-Rhin.
2. Bas-Rhin.
3. Mont-Tonnerre.
4. Vosges.
5. Meurthe *.
6. Moselle *.
7. Sarre.
8. Forêts.
9. Rhin-et-Moselle.
10. Roër.

PETITS BASSINS.

I. BASSIN DE LA MEUSE.

Ce bassin renferme les départemens suivans :

1. Haute-Marne *.
2. Meuse.
3. Ardennes.
4. Sambre-et-Meuse.
5. Ourthe.
6. Meuse-Inférieure.

II. BASSIN DE LA MEURTHE.

Dans ce bassin sont compris les départemens suivans :

1. Vosges.
2. Meurthe.
3. Moselle.

III. BASSIN DE L'ESCAUT.

1. Nord.
2. Jemmapes.

3. Escaut.
4. Dyle.
5. Deux-Nèthes.
6. Pas-de-Calais.
7. Lys.

IV. BASSIN DE LA SOMME.

Le seul département de la *Somme.*

V. BASSIN DE LA VENDÉE.

1. Vendée.
2. Deux-Sèvres.

VI. BASSIN DE L'ADOUR.

1. Basses-Pyrénées.
2. Hautes-Pyrénees.
3. Landes.

VII. BASSIN DU VAR.

1. Var.
2. Alpes-Maritimes.

ISLE DE CORSE.

1. Golo.
2. Liamone.

BASSIN DU RHIN.

Mémoire sur les quatre (1) *départemens réunis de la rive gauche du Rhin;* par le citoyen J. J. EICHHOFF, *maire de la ville de Bonn, et membre du conseil-général du département de Rhin-et-Moselle.*

APPERÇU STATISTIQUE.

Ces quatre départemens forment une des plus considérables et des plus intéressantes

(1) Nous avons pris l'engagement de décrire chaque département de la France en particulier. Ici, cependant, seront traités, dans leur ensemble, les *quatre* départemens de la rive gauche du Rhin. Leur réunion simultanée à la république, l'analogie qu'ils ont entr'eux; l'habitude où l'on est généralement de les confondre dans la pensée comme dans l'intérêt qu'ils inspirent; tels sont les motifs qui nous ont déterminés à nous écarter, cette fois, de la règle que nous nous sommes prescrite. D'ailleurs, l'auteur du Mémoire que nous publions l'avait ainsi disposé, et il nous en eût coûté, sans doute, d'être forcés de faire des changemens notables dans un aussi bon travail. (*Note des Rédacteurs.*)

acquisitions de la France, tant par leurs riches productions, que par leur population et leur situation avantageuse pour la défense nationale, et le commerce avec les états du nord de l'Allemagne.

N°. I. *Etendue territoriale des départemens réunis de la rive gauche du Rhin.*

Si nous nous en rapportons au travail assez satisfaisant qu'a présenté le citoyen Roberjot, à la convention nationale, en l'an 3, les pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, forment une étendue de 1330 lieues carrées, d'un des meilleurs et des plus fertiles sols que l'on connaisse.

On sait que ce territoire était, avant la conquête que la France en a faite, partagé en plusieurs états ou principautés souveraines.

On y trouve une partie du duché de Clèves et de ce qu'on appelait *généralité* de la république de Hollande, la province de Gueldre, la principauté de Meurs, le pays de Juliers, l'électorat de Cologne, le duché de Limbourg, le marquisat de Franchimont, la principauté de Stavelot, le duché de Luxembourg, la

presque totalité de l'électorat de Trèves ; Binghen, la ville de Mayence, et une petite portion de cet électorat, une partie des évêchés de Worms, de Spire, la plus grande partie du Palatinat, le duché des Deux-Ponts et des comtés peu considérables.

Quoiqu'aujourd'hui ces divers états se trouvent incorporés, et pour ainsi dire fondus en totalité ou en partie dans les quatre départemens réunis, nous croyons devoir en donner une notice particulière; elle fera mieux connaître l'importance de cette conquête : nous reviendrons ensuite à la division départementale.

Le duché de Clèves appartenait au roi de Prusse; c'est un pays fertile en grain : le commerce, l'industrie ont principalement pour objet les toiles et les cuirs.

La partie de ce pays, située sur la rive gauche, et par conséquent appartenant à la France, et la principauté de Meurs donnent, suivant le citoyen Roberjot, une étendue territoriale de 36 lieues carrées, et une population de 60,000 ames.

La Gueldre était possédée ou plutôt partagée entre la Hollande, l'Autriche et la Prusse. Ce pays est généralement fertile en productions de première nécessité; le commerce et l'in-

dustrie ont comme dans le duché de Clèves, pour objet, principalement les toiles de lin, les cuirs : il offre une étendue d'environ trente-six lieues carrées, et une population de soixante-dix mille individus.

Le pays de Juliers, qui appartenait à l'électeur Palatin, est beaucoup plus important; c'est un des plus fertiles en toutes sortes de productions utiles, et abondant en mines de fer, de charbon de terre.

On y fabrique des toiles, des draps, des laitons, des ouvrages en fer, des aiguilles, des dez à coudre.

Il a une étendue de cent trente lieues carrées, et deux cent quatre-vingt mille habitans.

L'électorat de Cologne, dont le titulaire était un prince de la maison d'Autriche, qui vient de mourir, est une langue de terre qui longe le Rhin. C'est un pays riche et fertile. Son industrie s'exerce principalement dans la fabrique des toiles; mais une des sources principales de sa richesse et de sa prospérité était les bénéfices considérables qu'il retirait du commerce et de la navigation du Rhin; avantages qu'une imprudente opération du direc-

toire français, de l'an 6, lui a presqu'entièrement fait perdre, et qu'il est urgent et facile de lui faire retrouver, comme nous l'expliquerons lorsque nous nous occuperons de cette importante et principale partie de notre mémoire.

L'électorat de Cologne a une étendue de cinquante-sept lieues carrées, et comprend cent soixante mille individus.

Le duché de Limbourg était une propriété de l'empereur. C'est un pays riche en fourrage, en bestiaux, et même en grains, quoique moins abondamment que les états précédens. Il y a des mines de houille ou charbon de terre, et l'on y fabrique des draps qui jouissent d'une grande réputation, et forment l'objet d'un bon commerce. Il a cinquante-quatre lieues carrées, et quatre-vingt mille habitans.

Le marquisat de Franchimont, et la principauté de Stavelot, appartenaient, la première au prince évêque de Liége; la seconde à l'abbé de Stavelot, qui était prince d'Empire. Cette partie de l'ancien territoire de Liége, située sur la rive droite de la Meuse, est un pays fertile en productions territoriales, abondant en mines de houille, et où l'industrie

a pour objet le travail du fer, celui des draps et des cuirs.

Elle a soixante-dix lieues carrées d'étendue, et quatre-vingt-dix mille habitans.

Le duché de Luxembourg appartenait à la maison d'Autriche; quoique peu fertile, on y élève beaucoup de troupeaux dont la laine forme un bon objet de commerce; ses bois le rendent précieux sous un autre rapport. Son étendue est de trois cent soixante lieues carrées, et trois cent cinquante mille habitans.

L'électorat de Trèves était possédé par l'électeur archevêque de ce nom. Ce pays riche en vin, en forges, en ardoises, marbre et peu de grains, a cent soixante lieues carrées, et cent trente mille individus.

Le Palatinat et les portions des évêchés de Worms, Spire, le duché des Deux-Ponts, Binghen, Mayence, et la portion de cet électorat, avec quelques parties de pays voisins, forment une étendue de quatre cents lieues carrées, et une population de cinq cent soixante mille individus.

Ce pays est de la plus grande fertilité; il y a des mines de fer de très-bonne qualité; on

y exploite quelque mines de mercure; qui sont abondantes.

Enfin le territoire de Nimègue et la portion du comté de Namur qui est à la droite de la Meuse, ont vingt-sept lieues carrées, et vingt-sept mille habitans.

Tel est l'aperçu territorial des pays; qui; à l'exception du duché de Limbourg, de la principauté de Stavelot, et d'une portion du Luxembourg, forment aujourd'hui les quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin.

Ils sont peuplés d'hommes laborieux, fidèles, occupés de tous les genres d'industrie que comportent les productions, les consommations et les débouchés qui les entourent. Le commerce qu'ils faisaient, tant avec l'Allemagne que les Pays-Bas; était considérable, sûr, et établi sur un sol fertile en toutes sortes de matières première, et d'objets de consommation. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner par quels moyens on pourrait le leur rendre, et lui donner même l'accroissement dont il est susceptible. Nous allons passer à la division territoriale, des pays que nous venons de parcourir, en quatre départemens.

N°. II. *Division et circonscription des quatre nouveaux départemens réunis.*

Il n'est point de notre objet de faire remarquer ce que peut avoir de défectueux la circonscription actuelle des départemens réunis de la rive gauche du Rhin, ni d'indiquer une autre division du territoire; nous devons nous borner à en faire connaître l'état actuel, et à en tracer l'aperçu topographique, en attendant le travail que le gouvernement a ordonné sur cette matière, conformément à la loi du 18 ventôse an 8.

Les pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin forment quatre départemens; celui de la Roër, celui de la Sarre, celui de Rhin-et-Moselle, celui du Mont-Tonnerre. Commençons par le plus septentrional.

Nous ne déterminerons point l'étendue territoriale de chacun d'eux. Il faut attendre, pour en avoir une connaissance exacte, que la grande carte des départemens réunis, et le travail dont nous venons de parler, soient terminés.

1°. Le département de la Roër est divisé

en quatre arrondissemens, savoir Aix-la-Chapelle, Cologne, Crevelt, Clèves, et en quarante-deux cantons.

Sa population est portée par quelques personnes, à 587,348 individus; mais d'après une estimation mieux faite, le citoyen Shée l'apprécie à 670,000 habitans.

2°. Le département de Rhin-et-Moselle est divisé en trois arrondissemens, savoir Coblentz, Bonn, Simmeren, et en trente-un cantons.

Sa population, suivant les tables du bureau du cadastre, s'élève à 260,000 individus; estimation qui se rapporte à celle qu'en donne le cit. Shée, d'après les connaissances qu'il a pu prendre sur les lieux.

3°. Le département de la Sarre est divisé en quatre arrondissemens, Trèves, Saarbruck, Birkenfeld, Prume, et en trente-quatre cantons.

Sa population, suivant les tables du bureau du cadastre est de 300,000 habitans, et suivant le cit. Shée, de 280,000.

4°. Le département du Mont-Tonnerre est divisé en quatre arrondissemens, Mayence,

Spire, Kaiserlautern, et deux-Ponts, et en trente-six cantons.

La population d'après les tables du bureau du cadastre, est de 400,000 habitans; de plus exactes observations ont engagé le citoyen Shée à ne la porter qu'à 390,000.

Ainsi, les quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin, forment, d'après le citoyen Shée, une population de 1,600,000 habitans.

N°. III. *Rapport de la population au territoire, dans ces quatre départemens.*

Nous avons vu plus haut que l'étendue territoriale des pays entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, acquis par la France, était estimée par le citoyen Roberjeot, de 1,330 lieues carrées.

Mais quelques-uns des pays enclavés dans cette étendue, forment aujourd'hui partie de celui de l'Ourthe; tels que le duché de Limbourg, le marquisat de Franchimont, et la principauté de Stavelot, une portion du duché de Luxembourg, lesquels forment ensemble une étendue de 180 lieues carrées qu'il faut soustraire de 1,330 lieues, reste 1,150 lieues carrées.

Or, 1,600,000, montant de la population des quatre départemens, divisés par 1,150, donnent 1,304 $\frac{1}{3}$.

Ainsi, la lieue carrée moyenne des départemens réunis, offre 1,304 individus $\frac{1}{3}$ par lieue carrée, population comparable à celle des meilleures et plus fertiles contrées de l'Europe.

Ce n'est pas, au reste, par leur population seulement que les départemens réunis sont intéressans, c'est encore par les ressources que leur culture, leurs productions, leurs bois, qui se montent à plus d'un million d'arpens, et l'industrie des habitans, offrent au commerce, tant de consommation au-dedans, que d'exportation au-dehors. C'est ce que nous nous proposons d'expliquer dans le paragraphe suivant.

Des productions, de l'industrie, du commerce, des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

1°. *Le département de la Roër*, comme nous l'avons déjà remarqué, est fertile en grains d'une bonne qualité; on estime que l'on en

recueille à-peu-près deux tiers au-delà de ce qu'il en faut pour la consommation des habitans.

Aussi, les Hollandais ont-ils toujours été dans l'habitude d'en tirer des quantités considérables ; on en fait également passer dans le pays de Clèves, dans le duché de Berg, dans le comté de la Marck, sur la rive droite du Rhin.

Outre ces quantités que l'on transporte au-dehors, il s'en consomme beaucoup pour la fabrication de l'eau-de-vie.

Cette fertilité en grains, du département de la Roër, est commune à presque tout le pays de la rive gauche; elle est telle que les armées de Sambre et Meuse, et de Rhin et Moselle, furent exactement approvisionnées pendant que la guerre dura sur le Bas-Rhin, sans que l'abondance en denrées cessât d'y régner.

Cette remarque avait été faite avant nous par le représentant du peuple Roberjeot, qui la consigna dans le rapport instructif qu'il fit en l'an 3 à la convention; elle prouve jusqu'à quel point l'administration doit être réservée dans la défense d'exporter les grains de ces départemens, puisqu'ils font une partie prin-

cipale de leur richesse, et la plus considérable branche de leur commerce.

Le département de la Roër est encore riche en lin, dont on fait de très-belles toiles, en pâturages, en mines de houille; son industrie est considérable, et occupe une population nombreuse.

Aix-la-Chapelle, chef-lieu du département, ville de 25,000 ames, est distinguée dans le commerce par ses manufactures de draps, dits *Serrails* et *Londrins*. Ils rivalisent pour la qualité avec ceux que les Anglais fabriquent pour le Levant, et il s'y en exporte en tems de paix de fortes parties. On y fait aussi des draps communs et façon de Louviers, destinés pour l'Allemagne, la Pologne, le Danemarck.

On trouve aussi à Aix-la-Chapelle et à Borcette, des fabriques d'aiguilles, qui ont la bonté et le poli de celles d'Angleterre. Une grande quantité de moulins sont journellement occupés à les polir.

On sait qu'à Stolberg on fabrique des draps, mais sur-tout des fils et plaques de laiton. Duren et les environs offrent des papeteries, des fonderies de fer; à Lennersdorf, il y a même

une fonderie de canons; Crevelt est connue par ses fabriques de soieries, de rubans de velours, de toiles, de siamoises, de basins dont une grande partie se débite en France.

Les fabriques de la famille de *Van-der-Leyen*, seule, y procurent du travail à une multitude d'ouvriers; on y a construit des machines d'après des modèles anglais; elles sont fort ingénieuses, et très-propres à perfectionner les ouvrages, sans en augmenter le prix.

Dans les communes de Vierssen, d'Ahlen, Bracht, Dulken, et Neersen, on fabrique aussi des rubans de velours, mais particulièrement des toiles parmi lesquelles ils y en a de si fines, que l'on paie à une fileuse jusqu'à 40 francs pour une livre de fil. On connaît la réputation des linges ouvrés et damassés de Gladbach. La commune d'Odenkirchen l'est par ses fabriques de siamoises et celles de soieries, créées il y a une vingtaine d'années par la famille *Bouget*; ces établissemens occupent une grande quantité d'ouvriers.

Le pays de Cleves souffre beaucoup de l'interruption du commerce des grains, le principal et presque le seul qui y ait lieu.

Gueldre, située sur la *fosse Eugénienne*, ce canal qui réunit la Meuse au Rhin, et dont nous parlerons plus bas, est heureusement placée pour le commerce ; on y fait, ainsi que dans les environs, des draps communs, des toiles, des cuirs, dont il se fait un bon commerce avec l'étranger.

Enfin, Cologne parfaitement située pour faire un grand commerce, et que la rive droite lui enlevera, si l'on ne s'y oppose de bonne heure par des moyens convenables, est une ville importante sous tous les rapports, pour l'intérêt des départemens réunis, et de la France en général.

Sa situation, sur la rive gauche, en fait une place d'entrepôt, et un lieu d'arrivée pour les bateaux qui montent et descendent le fleuve ; le mouvement, la vie, les bénéfices que ce genre de commerce offre à Cologne, en avaient fait une ville très-riche en capitaux, et jouissant d'un grand crédit. Il dépend du gouvernement de lui rendre ces avantages, et d'en faire une sorte de lieu d'étape naturel pour les bateliers et les commissionnaires du Rhin.

Outre le commerce d'entrepôt que la posi-

tion de Cologne lui attire, il en fait un particulier des vins du Rhin, de la Moselle; de dentelles fabriquées dans ses murs; de tabacs; de rubans, et même de cette liqueur spiritueuse, appelée *Eau de Cologne*, dont l'emploi est à juste titre accrédité en Europe par une multitude d'usages.

2°. *Le département de Rhin et Moselle* ne produit pas autant de grains que celui de la Roër, parce qu'il y a plus de montagnes et de forêts; cependant il est universellement connu qu'outre la consommation des habitans, il offre encore un superflu considérable pour l'exportation.

On y trouve des bois de construction, des mines considérables de houille, de la terre à pipe, des carrières de marbre, des meules à moulins, des salines, des pierres à bâtir et de tuffe.

Cette pierre de tuffe qui paraît être le produit de volcans, éteints depuis long-tems, semble appartenir au département de Rhin et Moselle, au moins est-ce particulièrement dans les montagnes entre Bonn et Coblentz, surtout à Bourgbract, qu'il s'en trouve de grandes quantités; son importance exige que nous

disions quelque chose de positif sur l'utilité qu'on en retire.

Cette pierre est un objet de commerce assez considérable avec les Hollandais ; la facilité de la transporter par le Rhin en a étendu l'usage dans les Provinces-Unies ; elle y est indispensable pour les travaux des digues et bâtisses sous l'eau, si communes dans ce pays.

Le ciment, fait de la pierre de tuffe pulvérisée, a cette qualité que, tandis que tout autre se dissout facilement dans l'eau, celui-ci devient toujours plus ferme, et se pétrifie pour ainsi dire par le tems.

La consommation que la Hollande en fait, est de dix à douze mille mesures par an ; et outre une somme de plus de trois cents mille francs que nous tirons annuellement de ce pays pour cet objet ; l'exploitation, le chargeage du tuffe donnent de l'occupation à un grand nombre d'habitans des montagnes, habitués depuis long-tems à ce genre de travail, et n'en connaissant pas d'autre (1).

---

(1) Pour former un ciment de ces pierres de tuffe, il faut les réduire en poudre ; à cet effet les Hollandais firent construire des moulins. Un propriétaire indus-

Ce département produit d'excellens vins blancs de Rhin et Moselle, et de Nahe.

Le vin rouge de l'Ahr, sur-tout, est très-estimé et mérite de l'être.

Ces vins forment une branche de commerce très-importante ; on en transporte annuellement des quantités considérables en Westphalie, en Prusse, en Hollande.

Coblentz, chef-lieu du département, situé au confluent des deux rivières, la Moselle et le Rhin, est fait pour devenir une des premières villes de commerce des nouveaux dé-

---

trieux et possesseur de carrières, le baron de Bourscheid, était le premier qui, calculant que le bénéfice de la main-d'œuvre pouvait être gagné dans le pays, fit bâtir un moulin qui réduisait ces pierres en poudre avant de les envoyer en Hollande. Les Hollandais s'en plaignirent à leur gouvernement ; et celui-ci, oubliant que cet article leur était devenu indispensable, commit l'imprudence de charger d'un gros impôt les pierres de tuffe moulues, tandis que celles non moulues étaient exemptes de cet impôt ; les électeurs de Cologne, Trèves et Palatin, piqués de cette mesure, et pour se venger des Hollandais, convinrent ensemble de mettre un impôt de six écus d'Allemagne sur chaque voiture de pierre de tuffe, formant deux

partemens ; particulièrement par les relations commerciales que la Moselle lui procurera avec l'intérieur.

On trouve dans ce même département les salines de Creutznach ; elles sont très-considérables et produisent, année moyenne, jusqu'à 60,000 quintaux de sel ; elles appartiennent au Gouvernement, qui en retire un revenu de 221,000 francs.

Le canton de Stromberg offre encore des mines de fer, des usines, forges, carrières de

---

mesures, qui sortirait à l'avenir du pays, non moulue ; cet impôt fut perçu à Cologne, et son produit partagé en trois portions égales, de manière que chacun desdits électeurs en jouissait d'un tiers. L'électeur Palatin n'étant pas possesseur lui-même des carrières, jouissait d'un tiers de cet impôt, en sa qualité de protecteur des pays appartenans ci-devant à la princesse d'Essen. Cet impôt se perçoit encore ; et ce qui est bien étonnant, l'électeur Palatin, qui d'après la paix de Lunéville a cessé d'avoir aucune souveraineté sur la rive gauche, continue à en jouir pour son tiers, ce qui peut faire un objet de 20 à 24,000 livres, les deux autres tiers sont toujours perçus à Cologne ; et versés dans la caisse des ponts et chaussées du département de la Roër.

marbre, de pierres à chaux, des tanneries, papeteries.

Bonn, ville de 10,000 ames, était la résidence de l'électeur; son Université était célèbre; ses professeurs d'humanités, de philosophie, de médecine, jouissaient d'une grande réputation de savoir et de talens; la plupart existent encore, et n'ont point cessé un moment de mériter la même réputation, la même estime.

Cette ville a plus qu'aucune autre des départemens souffert des suites de la guerre, et du changement de souverain.

Sa situation entre Cologne et Coblentz, et à une distance trop rapprochée de l'une et de l'autre, ne lui permet pas d'être jamais une ville de commerce.

Mais les agrémens de sa position, au milieu des quatre départemens; son superbe château, sa célébrité en Allemagne, comme Université distinguée, les autres avantages qu'elle présente pour l'instruction, tels que son jardin botanique, son théâtre d'anatomie, des revenus considérables provenant des fondations attachées aux anciennes écoles; tout donne lieu de croire que le gouvernement la choisira pour

y établir une école supérieure, et en faire un lieu d'instruction qui y attirera comme ci-devant la jeunesse d'une partie de l'Allemagne.

On peut croire aussi que son superbe château serait utilement employé pour l'établissement d'un tribunal d'appel; on y trouverait toutes les commodités convenables, sans compter que le siége d'un tribunal semble naturellement à sa place, dans une ville où l'on cultive les lettres, la morale et la jurisprudence; sa position géographique le rend encore favorable à cet établissement.

3°. *Le département du Mont-Tonnerre* est riche en grains; l'on estime que les deux arrondissemens de Mayence et de Spire présentent, année moyenne, déduction faite de la consommation, un excédent de 240,000 quintaux.

La récolte en grains dans l'arrondissement de Kaiserlautern, égale à-peu-près la consommation; celui des Deux-Ponts a ordinairement un déficit d'à-peu-près 12,000 quintaux; ce déficit est remplacé dans la consommation par le produit des pommes de terre et du maïs. On y tire aussi une partie des grains des départemens de la Meurthe et de la Moselle, de

sorte qu'en définitif le département du Mont-Tonnerre conserve toujours un excédent de 230,000 quintaux de grains propres à l'exportation.

Cet excédent se vendait avant la guerre aux villes de la rive droite du Rhin, et attirait sur la rive gauche une somme de près de deux millions en numéraire par an, en ne portant qu'à huit francs le quintal, c'est-à-dire environ 20 francs le septier de Paris.

Ce département possède encore des mines, usines, salines, manufactures, qui toutes languissent par suite de la guerre, mais plus encore par la mauvaise administration des douanes sur notre rive du Rhin, qui gênent le commerce et l'exportation des objets qui en proviennent.

Parmi les mines de ce département, on distingue celle de vif argent qui est dans le canton d'Obermoshel, et qu'on appelle *Moschellandsberg*, où depuis trois cents ans on exploite jusqu'à 15,000 livres pesant de vif argent annuellement; il y en a une autre plus productive encore, c'est celle de Dreykœnigszug; elle donnait, avant la guerre, jusqu'à 20,000 livres pesant de vif argent, et un bénéfice de 43,000 fr.

Les salines qui se trouvent aux environs de Turkheim, donnent jusqu'à 12,000 quintaux de sel par an.

Près de Lauterecken, il y a une forte mine de charbon de terre, qui fournit annuellement jusqu'à 30,000 mille mesures de charbon.

Mayence, chef-lieu de ce département, est dans la plus heureuse position pour faire le commerce de l'Allemagne, et y établir un des premiers entrepôts de la France; mais l'on conçoit que pour parvenir à ce but, il faudrait que cette ville cessât d'être forteresse, et que les douanes éprouvassent de grandes modifications.

4°. *Le département de la Sarre*, quoique moins important que ceux de la Roër et de Rhin-et-Moselle, par la fertilité du territoire, ne l'est pas moins par ses mines de plomb, ses forges, le charbon de terre qu'on y exploite, et les vins connus sous le nom de *vins de Moselle*.

Sa population est de 280,000 habitans, la plupart occupés du travail des mines, des fabriques de toiles établies à Trèves et ailleurs, des forges dont le département offre un grand nombre en activité, et des salines.

Le département de la Sarre est encore in-

téressant par la quantité de bois qu'on y trouve, et qui, comme les fers, les vins et le charbon de terre, sont transportés par la Sarre et la Moselle, et forment l'objet d'un commerce important avec la Hollande et la Basse-Allemagne.

Ce département est encore riche en bestiaux, sur-tout en moutons; et l'arrondissement de Prume fournit d'excellens chevaux. Il y a plusieurs carrières à plâtre et à chaux; cette dernière y est d'une excellente qualité, et il s'en transporte jusques dans le pays de Gueldre.

De l'utilité des communications à établir entre les départemens réunis de la rive gauche du Rhin, et l'intérieur de la France.

Le commerce des quatre nouveaux départemens, consiste principalement en objets d'un grand volume, et qui, par conséquent, entraînent des frais de transport qui haussent le prix de la marchandise, et nuisent à l'exportation lorqu'ils doivent être expédiés au loin, autrement que par eau.

Cette remarque, nous l'avons déjà appliquée

au commerce des grains, et nous avons observé à cet égard, que le défaut de moyens de communications faciles avec l'intérieur de la République, rendait, pour les départemens de la Roër et de Rhin-et-Moselle principalement, l'exportation au-dehors indispensable, ces départemens ne pouvant, sans des frais excessifs, dans l'état actuel, fournir à l'approvisionnement des provinces du midi, les seules où le transport des grains est habituellement utile et avantageux.

La nécessité des communications à l'intérieur, est fondée sur la nouvelle situation des départemens. Le Rhin, qui était pour eux un moyen de communication et de transport des denrées territoriales de la rive gauche à la rive droite du fleuve, est aujourd'hui une barrière élevée entre des états vivans sous des lois et un régime différens.

En effet, les pays de Juliers, de Cologne faisaient, avant la réunion, passer des grains, des provisions de toute espèce sur la rive droite, avec liberté et augmentation sensible du prix de la denrée par les droits de *transit*, péages ou autres qui étaient établis sur les deux rives.

PARIS LIBRARY University of MICHIGAN

Ils en tiraient, en échange, des matières premières propres aux fabriques, et beaucoup de numéraire pour la partie des grains qui passaient en Hollande, ainsi que pour les bois et pierres à bâtir.

Cette réciprocité n'était gênée que pendant la guerre, encore avait-elle lieu quelquefois par l'intérêt que chaque partie belligérante trouvait à la conserver.

Aujourd'hui que l'intérêt des quatre nouveaux départemens se trouve lié à celui de la France entière, que les besoins deviennent communs de part et d'autre, le premier pas à faire pour rendre les avantages égaux et les ressources réciproques, est d'ouvrir aux pays du Bas-Rhin, des moyens de communiquer avec l'intérieur, et de donner au commerce qui doit s'établir entr'eux, les facilités, sans lesquelles on verrait bientôt la richesse et la prospérité des départemens du Rhin, disparaître d'une manière peut-être irréparable.

Ces facilités doivent en même tems tourner à l'avantage de notre commerce général avec l'Allemagne.

C'était un des plus lucratifs que nous fis-

sions avant la guerre. La balance était toujours en notre faveur.

Nous y portions, en objets de luxe, en batiste, en linons, en draps, en soieries, en camelots, en cuirs forts, huile d'olive, vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux, beaucoup plus que nous n'en tirions en tabac, en coton, en toiles, en acier, en charbon de terre, en clincaillerie, etc.

Aujourd'hui ce commerce doit encore être plus avantageux pour nous, 1°. parce que les départemens du Rhin, qui formaient eux-mêmes une partie de l'Allemagne, se trouvent réunis à la France, et avec eux les bénéfices multipliés de la consommation et de toutes les spéculations de commerce qui s'y faisaient; 2°. et principalement, parce que la plupart de ces objets venant de l'intérieur, avaient de grands détours à faire pour parvenir à leur destination en Hollande, dans la Westphalie et dans les villes de la Basse-Allemagne.

Les marchandises peuvent aujourd'hui aller plus directement à leur destination, traverser les départemens réunis, se rendre sur le Bas-Rhin, en Hollande et dans l'Allemagne.

Mais ces avantages n'auront jamais un effet

bien sensible sur le commerce d'exportation et sur celui qui doit s'établir entre la rive gauche du Bas-Rhin et la France, si l'on ne facilite le transport des denrées par des canaux de communication entre les diverses rivières qui s'y rendent.

Les principales sont la Meuse, la Moselle, le Rhin; ce sont ces trois artères que la nature a destinées à porter la vie et l'abondance dans ces contrées, et à en exporter le superflu.

En jetant un coup-d'œil sur la carte, on voit tout de suite l'avantage que l'on en peut tirer pour la prospérité du commerce français et de celui des départemens réunis.

En effet, la réunion tant de fois demandée de l'Oise à la Sambre, établit les communications avec les départemens de la Roër, des Forêts, de l'Ourthe, et par conséquent le transport des denrées, des grains de ces contrées dans l'intérieur de la France.

La Meuse se rapproche du Rhin vers Venloo, et présente, dans cet endroit, un commencement de canal appelé *Fosse Eugenienne*, de la plus grande utilité pour faire commu-

niquer les deux fleuves en passant par Gueldre, en venant aboutir vers Rhimberg.

Les Espagnols, lorsqu'ils étaient souverains de ce pays, commencèrent vers 1626, ce canal, à l'aide duquel les Pays-Bas devaient faire un commerce de productions territoriales avec la Basse-Allemagne.

Il présente une plus grande utilité encore aujourd'hui par les nouvelles limites de la France, et la contiguité de son superbe territoire.

Des personnes instruites dans cette matière, assurent qu'avec moins de deux millions l'on pourrait reprendre l'ouvrage des Espagnols, et continuer le canal jusqu'au Rhin.

Cette entreprise utile pourrait, comme toutes celles de même espèce, s'effectuer en grande partie, par une société de capitalistes qui seraient autorisés à se rembourser de leur fonds, par un péage, ou de toute autre manière solide qu'il plairait au gouvernement d'établir.

La communication de la Meuse au Rhin n'est pas la seule que la position des départemens réunis facilite à la France. Celle de l'Escaut n'est pas moins avantageuse, à cause de la superbe ville d'Anvers, située sur ce dernier fleuve.

On conçoit véritablement que du moment que la navigation serait prolongée jusqu'au Rhin par la Meuse et la Fosse Eugenienne, ce port célèbre, autrefois l'entrepôt du commerce du nord de l'Europe, recouvrerait sinon tout, au moins une très-grande partie de son ancienne splendeur et de son commerce d'entrepôt.

Nous ne faisons qu'indiquer ces travaux importans : l'objet de notre mémoire ne comporte pas de plus grands détails ; il ne doit que donner l'apperçu des rapports qui lient la prospérité générale de la France à celle des départemens réunis, et des facilités qu'offrent ceux-ci pour y parvenir.

C'est dans les mêmes vues que nous regardons comme très-desirable, non-seulement pour le commerce du Nord, mais aussi pour celui du midi de la France, la jonction du Rhône au Rhin.

Ce projet, plusieurs fois présenté, toujours jugé utile, a été arrêté par la convention ; les détails qui s'y rapportent ont été discutés et examinés avec soin dans son comité d'agriculture, commerce et arts, en l'an 4.

On y reconnut tous les avantages de cette

grande entreprise, et sous le nom de *canal de l'Est*, on la présenta comme la troisième division du système général de la navigation intérieure de la république (1).

Un immense territoire, un territoire fertile même ne suffit pas à la prospérité d'un grand état. C'est le commerce, ce sont les communications, qui, faisant un échange continuel des produits de la terre et de l'industrie de chaque province, entretiennent la richesse et l'abondance, en augmentant les exportations au-dehors, et la consommation au-dedans.

Plus que toute autre chose, les canaux contribuent à cette prospérité si desirée, si desirable; le travail qu'ils procurent par leur construction, est déjà un grand bien. Les profits, les bénéfices, l'industrie, le commerce

(1) Voyez le *Rapport sur la navigation générale et intérieure de la République*, présenté à la convention nationale, le 24 fructidor an 4, par J. B. Marragon.

On peut consulter, sur la même matière, les ouvrages du baron de *Marivets*, intitulé : *Système de navigation intérieure*; celui des citoyens *de la Lande*, *Fer de la Nouer*; du général *Andréossi*, du cit. *Lallemand*, imprimé en 1779, etc.

qu'ils fixent sur leurs bords, en sont durables, et de plus grands encore.

Le gouvernement a donc tous les motifs qui peuvent l'y déterminer pour s'occuper des communications à établir, 1°. entre le Rhin et la Meuse, par la Fosse Eugenienne; 2°. Entre le Rhin, la Meuse et l'intérieur de la France, par un canal qui réunirait la Sambre à l'Oise; 3°. enfin, entre le Rhin et le Rhône, par l'exécution du *canal de l'Est*, dont les avantages ont été sentis à plusieurs époques (1).

---

(1) Nous trouvons dans un de nos alliés, l'Empereur, une preuve de l'importance que toute l'Europe attache aujourd'hui aux communications, sans lesquelles il ne peut y avoir aucun commerce intérieur. Ce prince, à peine sorti d'une guerre pénible, s'occupe à en réparer les maux, par l'activité du commerce et la mise en valeur des productions multipliées de ses riches états; il s'occupe sérieusement de joindre la mer Adriatique au Danube, par le moyen de la Drave, et le premier de ces fleuves avec la Baltique, par le moyen de la Vistule.

Ces grands ouvrages sont dignes du monarque qui les entreprend; ils nous rappèlent ceux que Charlemagne projeta dans les mêmes intentions; ils conduisent à opérer enfin la réunion du Danube au Rhin,

Apperçu de la navigation et du commerce du Rhin.

Tout le monde sait que le Rhin est un des plus grands fleuves de l'Europe ; qu'il prend sa source en Suisse, et sépare de Bâle jusqu'à près de Nimègue le territoire Français de l'Allemagne ; qu'au fort de Shenkeschanz en Hollande, il se divise en deux branches : la gauche s'appelle *Wahal*, la droite retient le nom de *Rhin*. Au-dessous du même fort, il se partage encore en deux branches à Arnheim. L'une prend le nom d'*Yssel*, et

---

projet qui, pour être resté sans exécution, n'en est pas moins utile et possible.

L'Empereur, par ces différens canaux, doit donner une valeur double aux productions abondantes et de première nécessité de la Hongrie ; il doit augmenter, en proportion, la culture, la richesse et le nombre de ses sujets dans l'étendue de ses états. L'Angleterre doit, en partie, aux communications qui lient les deux rives de l'île, le bon marché des matières qui servent à ses fabriques, l'exploitation de ses mines, et la consommation intérieure, première base de la richesse et du commerce d'un grand peuple.

tirant droit au nord, se jette dans le Zuiderzée : l'autre bras qui retient le nom de *Rhin*, continue son cours droit à l'occident : enfin il se partage encore en deux branches une troisième fois dans la province d'Utrecht. Le bras gauche prend le nom de *Leck*, et va se joindre à la Meuse : l'autre retient le nom de *Rhin*, et se perd dans les sables au-dessous de Leyde; car depuis l'an 860, que l'Océan s'étant débordé, ruina l'embouchure du Rhin : ce fleuve ne porte plus son nom jusqu'à la mer. Il faut observer encore que le *Wahal*, qui est la branche gauche du Rhin, de la première division, passe à Nimègue, puis se joignant à la Meuse, à l'orient de l'île de Bommel, et s'en séparant ensuite, s'y unit une seconde fois à l'occident. Cette double union forme cette île. Le Wahal prend alors le nom de la Meuse, passe à Dordrecht, et va se jeter dans la mer d'Allemagne.

N°. I. *De la navigation du Rhin.*

La navigation du Rhin est assez difficile. Ce fleuve est très-rapide et fort profond, et son fond est d'un gros gravier mêlé de cailloux. Il est

fort bizarre dans ses débordemens ; car, pour lors, il emporte des îles entières, en forme de nouvelles où il n'y en avait point ; fait changer de figure aux anciens bords, déracine et emporte des arbres, et change même souvent son lit ; les bateliers sont obligés d'apprendre tous les ans le chemin qu'ils doivent tenir. Ces inconvéniens nécessitent des travaux continuels de digues et chaussées pour contenir les bords du fleuve, et prévenir l'inondation, et ont donné lieu, comme nous le verrons plus bas, à l'établissement de droits de péage pour l'entretien de ces ouvrages.

Mais la navigation du Rhin a été, pour ainsi dire, et est encore en quelques endroits, plus embarrassée par les douanes et les gênes qu'apportent les riverains au passage des bateaux et à la navigation.

Pour mieux faire sentir en quoi consistent ces gênes, dont une grande partie est aujourd'hui supprimée, et quelle en a été l'origine, nous dirons quelque chose de l'ancienne police de ce fleuve.

Au milieu de l'anarchie de l'ancien gouvernement germanique, et des discussions perpétuelles qui en étaient les suites, les villes

impériales ne perdaient aucune occasion de s'attribuer exclusivement toutes les branches de commerce et d'industrie qui étaient à leur bienséance, et celles qui étaient situées sur les grands fleuves, s'emparaient à elles seules de la navigation.

C'est ce que firent les Strasbourgeois sur le Rhin, pour toute la partie de ce fleuve qui baigne l'Alsace. Ils prétendirent en exclure les villes situées sur le Bas-Rhin, comme Cologne, Mayence, etc., et celles qui sont au-dessous de Strasbourg, telles que Brissac et Bâle.

Ils jouissaient cependant eux-mêmes du droit de naviguer sur le reste du fleuve, tant au-dessus qu'au-dessous, droit qui leur avait été accordé et confirmé par les Empereurs *Frédéric I*, en 1190; *Frédéric II*, en 1236; et *Henri VII*, en 1310.

Strasbourg avait une grande facilité pour exercer et soutenir ce privilège par sa situation, relativement à la marche du commerce dans ces tems reculés. Le passage aux Indes, par le Cap, n'étant pas encore découvert, le commerce de l'Asie avec l'Europe étant presque tout entier entre les mains des Vénitiens.

et des Génois, se faisait par l'Italie, et du midi au nord de l'Allemagne. Alors Mayence, Cologne, et les pays intermédiaires, recevaient nécessairement, par Strasbourg, une partie considérable de leur consommation. La navigation des bateliers Palatins, se trouvait par-là bornée au Necker; celles des Mayençais au Mein, et les retours de Cologne étaient à-peu-près nuls.

Lorsqu'on eut doublé le cap de Bonne-Espérance, et que les Hollandais eurent fait de grands établissemens dans l'Inde, la direction du commerce de l'Inde changea en Europe, et se fit par la Hollande du nord au midi; et en remontant le Rhin, les Hollandais augmentèrent bientôt la navigation de ce fleuve, en la rendant plus sûre et plus économique par les travaux qu'ils firent sur la partie du Rhin dont ils étaient les maîtres. Cette révolution rendit bientôt les villes situées sur le Rhin, au-dessous de Strasbourg, autant d'entrepôts de commerce, et de rivales de Strasbourg. Mayence reçut toutes les marchandises qu'on descendait en Hollande, et toutes celles qui étaient expédiées des Pays-Bas pour la Franconie, la Souabe, l'Alsace et

la Suisse ; Cologne profita aussi du changement ; et Strasbourg perdit, par-là, le principal avantage que lui donnait sa situation entre l'Italie, les villes qu'arrosent le Rhin et les rivières qui y affluent.

Les bateliers Hollandais et Colonais craignant de se nuire par leur concurrence, et voulant écarter celle des autres villes situées sur le Rhin, se réunirent, par des conventions et des règlemens qui leur attribuèrent le privilége exclusif de la navigation sur cette partie du fleuve.

Mayence ayant cessé d'être ville impériale, en 1460, l'électeur, qui en était devenu le maître, chercha l'augmentation de ses revenus dans l'établissement de péages multipliés ; il y établit le *droit d'étape*, qui consistait à faire décharger les bateaux qui passent à Mayence, et à faire exposer les marchandises en vente, pendant trois marchés consécutifs.

Pendant les guerres terminées par la paix de Westphalie, les droits, les priviléges, les possessions ne furent pas respectés : mais lorsque la paix fut rétablie, le commerce et la navigation prirent une allure plus régulière, mais avec quelques changemens que les cir-

constances et les évènemens leur avaient fait éprouver durant les guerres précédentes.

Les bateliers Mayençais s'étaient accoutumés à remonter le Rhin jusqu'à Franckendal, pour approvisionner les troupes espagnoles qui y étaient établies : l'électeur voulut les maintenir dans cette possession ; il admit les Colonais à Mayence, et ses sujets furent reçus à Cologne. Mais il borna les Strasbourgeois à Mayence, et ils perdirent le droit de naviguer au-delà, quoiqu'ils l'eussent exercé de tems immémorial, et en vertu de plusieurs priviléges des Empereurs. Des contestations à ce sujet, entre la ville de Strasbourg et l'électeur, amenèrent, en 1681, une transaction qui attribue aux bateliers de Strasbourg, la navigation en descendant à Mayence, privativement à tous les autres, et la navigation en remontant, pendant les deux foires de Francfort, quinze jours avant et quinze jours après, c'est-à-dire, pendant les trois mois les plus favorables.

Les neuf autres mois furent accordés aux bateliers Mayençais, qui durent être reçus au port de Strasbourg, mais sans pouvoir prendre des marchandises en retour.

L'électeur Palatin voulut partager les avan-

tages que celui de Mayence s'était procurés ; il essaya, sans succès, la voie de la négociation ; il se proposa même d'intercepter le commerce de Mayence, en établissant un entrepôt à Bacharach, et en pratiquant un chemin par le Hunsdruck jusqu'en Alsace ; mais cette entreprise était au-dessus de ses forces, et elle fut abandonnée après la guerre de 1730, dans laquelle l'électeur de Mayence, attaché à l'empereur, avait donné des sujets de mécontentement à la France. L'électeur Palatin voulut en tirer avantage, pour obtenir, à Versailles, la résiliation de la transaction de 1681.

Cette tentative ayant été sans effet, il prétendit que les bateliers Mayençais devaient s'arrêter à Manheim, et y verser les marchandises dans des bateaux Palatins ; enfin, après une négociation souvent abandonnée et reprise, il obtint, par le traité de 1749, que les bateliers Palatins jouiraient de la moitié de la navigation qui était attribuée aux bateliers de Mayence.

La France accéda à ce traité en 1751, à condition qu'on accorderait de nouveaux avantages aux Strasbourgeois. Ceux-ci avaient trois mois ; on leur donna, de plus, un mois qu'on tira au sort ; il leur échut le mois de janvier.

Le traité portait aussi qu'on n'admettrait, à charger dans le port de Mayence, tout ce qui était destiné pour l'Alsace, la Suisse et le pays d'Amont, que les bateliers Strasbourgeois, Palatins et Mayençais, à qui la navigation du Rhin se trouvait par-là réservée exclusivement. Mais le commerce se joue des prohibitions, et le privilége exclusif reçut bientôt des atteintes des habitans de la rive droite, à prendre depuis Strasbourg jusqu'au Palatinat, et en particulier des sujets du Margrave de Bade.

Les intérêts et les évènemens de la guerre de 1738, utiles aux bateliers Palatins, ne fournirent aucune circonstance favorable à ceux de la rive droite. Mais dans la guerre de 1756, la tribu des bateliers Strasbourgeois étant employée constamment au service de nos armées, les négocians furent dans la nécessité de recourir aux bateliers du marquisat de Baden et du comté d'Hanau; il a résulté de-là une possession contre laquelle les anciens possesseurs ont réclamé souvent, et fort inutilement depuis.

On vit aussi, dans le courant des deux derniers siècles, s'élever des contestations entre les Bâlois et la ville de Strasbourg, sur la na-

vigation du Rhin, et les droits respectifs dont chacun voulait jouir aux dépens des autres. Nous en donnerons une notice, comme propre à faire connaître l'histoire du commerce de ce fleuve, et l'importance qu'on y a toujours attachée.

Dès le treizième siècle, ces contestations s'étant élevées entre les deux villes de Bâle et de Strasbourg, il se forma, en 1424, une assemblée des députés de plusieurs villes, pour juger la question, qui fut décidée en faveur des Bâlois. Voici les termes de leur décret :

« Les bateaux de Bâle pourront aller jusqu'au-delà de Strasbourg, sans distinction de » tems ni de charge ; et ne pourront, au contraire, les bateaux de Strasbourg, s'arrêter » à Bâle ou au-dessus, pour y prendre des » passagers ou des marchandises, excepté dans » les tems des pélerinages de dévotion, qui se » font deux fois l'année, à l'hermitage de la » Sainte-Vierge : alors ils pourront aborder à » Bâle, à condition toutefois qu'ils auront leur » charge complète, pilote et rameurs, ce qui » leur est aussi enjoint lorsqu'ils aborderont » chez nous. »

On ne s'en tint pas à cette décision ; les dis-

putes recommencèrent, et furent quelquefois suspendues par des conventions momentanées, qu'on enfreignait bientôt, jusqu'à ce qu'enfin, en l'année 1711, les députés de Strasbourg et de Bâle terminèrent toutes leurs anciennes disputes par une loi générale, qui accorde aux Bâlois une espèce de droit exclusif de navigation sur la partie supérieure du Rhin.

Les Strasbourgeois promirent aux Bâlois, que lorsqu'ils descendraient sur le Rhin, ils trouveraient tout prêts les timoniers et rameurs dont ils pourraient avoir besoin; qu'ils seraient cependant les maîtres de s'en servir ou de ne pas s'en servir, à condition, toutefois, que dans l'un et l'autre cas, les Bâlois courraient les risques de la navigation; et enfin, par cette même convention, les Bâlois s'engagèrent à ne charger jamais aucune marchandise étrangère en remontant le Rhin, depuis Strasbourg et au-dessous.

Il y eut aussi, vers le même tems, une convention passée entre les Strasbourgeois et les habitans de Brissac, confirmée en 1720, qui limita beaucoup la navigation de ces derniers.

Nous ne faisons qu'indiquer ces débats diplomatiques et de commerce, parce que notre

objet n'est point et ne peut point être d'en faire l'application à l'état actuel des choses, changé heureusement sous plus d'un rapport ; nous ajouterons seulement quelques faits sur l'ancienne police des péages de ce fleuve, afin que l'on juge, par leur complication et les embarras qu'ils ont dû faire naître, de quelle importance il est d'établir un bon régime dans cette partie.

Le droit d'établir de nouveaux péages et d'augmenter les anciens, a toujours été une des réserves de l'Empereur ; la crainte que le monarque n'en abusât, a fait insérer dans les capitulations, qu'il ne pourrait accorder ces concessions qu'avec le consentement du cercle qui y serait intéressé. Mais pendant les troubles, qui ne permettaient pas au chef de l'Empire la discussion de ces intérêts, les princes riverains établirent ou augmentèrent les péages ; la plupart n'avaient aucune concession, mais leur possession parut inattaquable, parce qu'ils avaient tous le même intérêt, et plusieurs de ces péages subsistent encore sur la rive droite.

Cependant les réclamations des négocians ont donné lieu plusieurs fois à des assemblées qu'on appelait *chapitres de péages* ; ils se te-

naient à Cologne, et le plus souvent à Binghen.

Le chapitre tenu à Cologne, en 1725, fit le projet d'un tarif général; mais il était si exagéré et si disproportionné, qu'il n'a pas été rendu public, et que son exécution rigoureuse serait insupportable au commerce.

La multiplicité des péages et la forme de leur perception nuisent au commerce, et par conséquent diminuent la navigation; pour s'en convaincre, il suffira d'observer qu'à la fin du dix-septième siècle, et pendant la guerre de la succession, le commerce respectif de Cologne et de la Hollande, employait cent vingt gros bâtimens; ce nombre a diminué insensiblement, au point qu'on n'en comptait plus que soixante-dix au commencement de la révolution.

Ces entraves engageaient souvent les négocians à chercher de nouvelles routes, soit par terre, soit par les différentes rivières qui se jettent dans le Rhin.

Ce fut ainsi que les Hollandais ouvrirent la Berkel jusqu'aux limites de l'évêché de Munster. Le prince et les Etats de Munster firent continuer les ouvrages jusqu'à Berckloo, voie

très-avantageuse au pays de Munster et à une grande partie de la Westphalie; elle a même donné lieu à l'établissement d'un roulage jusqu'à Francfort, qui facilite le commerce de toutes les parties intermédiaires.

Ces notions, nous le répétons, ne sont placées ici que pour servir d'exemples des erreurs dans lesquelles le défaut de lumières ou l'avidité de quelques Etats, peuvent entraîner lorsqu'il s'agit d'administration de commerce; et comme cette matière sera sans doute prise en considération par les négociateurs du traité que nous devons faire avec l'Allemagne; nous avons cru que c'était une chose utile de tracer ici un apperçu de l'ancienne police fiscale, et des réglemens de la navigation du Rhin.

Nous croyons, par la même raison, devoir dire un mot de ce qu'on appelle le commerce du Rhin, proprement dit.

N°. II. *Du commerce du Rhin.*

On appelle *commerce du Rhin*, celui qui se fait sur ce fleuve, et sur les fleuves et rivières qui s'y jettent. Ce commerce s'étend

donc sur tous les pays situés entre le Rhin, la Moselle, le Mein, le Necker, la Lahe, la Lippe et la Meuse. Les Hollandais en étaient jusqu'à présent les principaux agens, et on prétend qu'il formait un objet annuel d'environ 100 millions de florins avant la guerre. Mais pour pouvoir l'apprécier plus en détail, il convient de le considérer sous les trois points de vue suivans ; savoir, comme actif, passif, et comme commerce de frêts, de transport ou *transit*.

1° Le commerce actif comprend toutes les marchandises envoyées dans la Hollande des pays de Juliers, de Berg et de Clèves, des territoires de Mayence, de Trèves et de Cologne, des pays de Nassau, de la Franconie, de la Souabe, de l'Alsace et de la Suisse ; ces marchandises consistent principalement en vin, vinaigre, fruits frais et séchés ; blé, lentilles, millet, blé-sarasin, chanvre, marchandises de Nuremberg ; eaux minérales, bois de construction, meubles et autres espèces de bois. Le vin qui passe de Mayence dans la Hollande, montait par an, à près de mille pièces, formait un objet d'environ 300,000 florins avant la guerre, et est encore considérable

aujourd'hui. Les villes de Dordrecht et d'Amsterdam servent d'étapes pour les vins du Rhin.

Le commerce passif comprend les marchandises que les mêmes pays tirent de la Hollande; elles consistent principalement en épiceries, drogues, marchandises des Indes, etc.

Le commerce de transport sur le Rhin et les rivières qui s'y jetent, est celui qui se fait de territoire en territoire, c'est-à-dire, que les bateliers d'un pays conduisent les marchandises jusqu'à un autre, et les déchargent ensuite dans les bateaux des bateliers de celui-ci; par ce moyen, chaque territoire participe au frêt, et fait percevoir en même-tems, les droits d'entrée et de *transit*; telle est au moins la manière dont il se faisait sur la rive gauche avant la réunion, et qu'il se fait encore sur la rive droite où les anciens droits respectifs des Etats riverains sont en grande partie conservés.

On compte que le commerce du Rhin, tant actif que passif, emploie par an, près de 1300 bateaux, dont il y en a de trois différentes grandeurs sur le Haut-Rhin; savoir, de 2,000 quintaux, de 1,500 et de 1,000; les bateaux qui partent de Cologne

jusqu'au Bas-Rhin, sont deux à trois fois plus grands que les premiers. Un bateau, qui remonte le fleuve est tiré par dix à douze chevaux, suivant qu'il est chargé; en descendant, les bateaux n'ont besoin que des rames. Les villes de Cologne et de Mayence ont toujours été les principaux entrepôts pour le commerce du Rhin, et le redeviendront si le mauvais régime des douanes est remplacé par des réglemens plus convenables au commerce de cette partie de notre territoire.

MÉTÉOROLOGIE-STATISTIQUE.

La Météorologie, considérée comme partie statistique de la France, c'est-à-dire, sous le rapport de la nature et de l'intensité des météores avec les différentes localités de ce grand pays, n'est pas la partie la moins intéressante de la statistique. Plus justement appréciée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, je crois même pouvoir dire que c'est de toutes les parties de la statistique d'un grand état, l'une des plus importantes, celle sur-tout dont l'utilité peut être la plus générale et la plus immédiate, et qui, conséquemment, doit fixer fortement l'attention de ceux qui peuvent contribuer à son avancement.

Il n'est pas du tout indifférent de reconnaître, par des recherches suivies et par un recueillement non interrompu de faits précis, exacts, simultanés et comparatifs, ce qui se passe dans chaque département pendant le cours de chaque année, relativement aux divers météores qui s'y succèdent, aux variations de température qu'on y éprouve, et aux influences variées que

ces météores exercent sur les animaux de chacun de ces départemens, sur les végétaux qui y vivent ou qui y sont cultivés, sur le sol même, que ces météores y modifient; enfin, sur les produits de l'industrie de ses habitans.

Relativement à la comparaison de tel département à tel autre, il y a une différence de deux à trois décades et quelquefois plus, pour l'avancement ou le retard de la végétation; car, indépendamment des influences qu'opère la diversité des latitudes, tel département soit couvert en général de bois ou de prairies humides, soit occupé ou abrité par des montagnes, soit éloigné ou voisin de la mer, étant comparé à tel autre département, dont l'étendue principale montre un sol à nud ou découvert de toute part, ou dans telle situation respectivement à la mer, offre un état de choses si différent, sous le rapport des divers météores qui s'y développent, des températures qui y règnent, des différens degrés d'évaporation qui s'y font ressentir dans les tems appropriés, enfin, de la salubrité de l'air qui y domine; que les corps vivans qui y habitent en sont diversement affectés, et que le sol même en reçoit des modifications très-différentes.

Assurément les pratiques d'agriculture n'y peuvent être les mêmes, non plus que celles que l'art de guérir y doit employer pour la cure des maladies dominantes, et j'ose en outre assurer que les produits de tout genre s'y ressentent singulièrement de ces différences.

Il est donc de la plus grande importance pour l'utilité générale et de chacun, comme pour le gouvernement lui-même qui, pour vivifier tout et retirer par-tout des rétributions proportionnées, doit connaître les avantages et les richesses de tout genre, comme la pauvreté, la stérilité ou le peu de ressource de chaque pays compris sous sa domination ; de rechercher, reconnaître et déterminer d'une manière solide, ces différents états de choses.

D'ailleurs, combien ne serait-il pas intéressant de déterminer pour chaque département, entre dix ou quinze années d'observations, suivies d'une manière convenable, le *terme moyen* de floraison de certaines plantes, ainsi que celui de maturité de certains fruits ou de certaines graines, afin, d'après cette connaissance, de juger à l'avenir du retard ou de l'avancement de la végétation dans ces départemens ? Ces premières déterminations une fois obtenues, combien

n'importerait-il pas d'y considérer l'influence de ces précocités ou de ces retards sur les récoltes diverses, ainsi que sur les qualités des objets recueillis, et de mettre en regard ces faits reconnus, avec les causes principales et régulières qui ont mis l'atmosphère dans le cas d'y donner lieu?

J'avoue que je ne conçois pas comment on a pu attendre jusqu'à présent, pour prendre sérieusement en considération des objets aussi importans.

J'éprouvai le même étonnement à l'égard de la météorologie en général, c'est-à-dire, considérée comme science physique, en voyant qu'il n'était venu à personne l'idée d'un plan raisonné de recherches, pour déterminer dans nos latitudes, ce qu'il est possible de reconnaître relativement à la formation et à la succession des météores. Personne ne s'appercevait que des milliers d'années d'observations isolées ne pouvaient offrir aucuns résultats utiles, et que c'était uniquement dans le rapprochement et la comparaison de beaucoup de faits recueillis simultanément en différens lieux, et mis en regard avec les causes générales véritablement influentes, qu'on pourrait espérer d'en obte-

nir de tels et d'avancer réellement la science.

Sur la présentation de mes vues à ce sujet, le ministre de l'intérieur reconnut qu'il serait utile d'établir en France une correspondance météorologique, dont l'objet serait de recueillir dans chaque département, des observations simultanées et comparatives, tant sur les variations atmosphériques pendant le cours de chaque année, que sur leurs influences sur les corps vivans et sur le sol même, dans chacun des départemens de la république, et il jugea que ces observations devaient être rédigées (conformément au plan présenté) dans son bureau de la Statistique de France, comme faisant véritablement partie de son objet.

Maintenant je ne crois pas trop avancer, en disant qu'une correspondance régulière de faits météorologiques et de leurs influences, observés dans les différens départemens de la France, est une entreprise qui ne sera pas seulement utile à l'avancement de la *météorologie* proprement dite, mais qui sera en outre, du plus grand avantage pour assurer les progrès de la *météorologie-statistique* de la France, dont je viens de faire sentir tout l'intérêt. Car ces faits rassemblés et mis en comparaison les

uns avec les autres, et placés continuellement en regard avec les causes qui peuvent y avoir donné lieu, mettront à même de distinguer ce qui appartient à l'influence des lieux, de ce qui est le résultat de causes plus générales.

D'après le fondement de cette double considération, il ne sera question dans ces Annales, que de ce qui concerne la *météorologie-statistique*. J'y publierai des résultats particuliers, des faits de tous les genres, relatifs à chaque département, à mesure que j'en aurai pu obtenir, et régulièrement le détail de ceux observés dans trois ou quatre départemens, mis en opposition, pendant les deux constitutions lunaires du mois qui aura précédé celui du numéro des Annales qui les contiendra.

Je réserverai pour l'*annuaire météorologique* de chaque année, tout ce qui appartient à la météorologie générale, ainsi que les résultats généraux et particuliers des faits recueillis en France et ailleurs.

J'invite ceux qui se trouvent dans des circonstances et des situations favorables, et qui aiment ce qui peut être utile au public, à vouloir bien m'aider de tous leurs moyens. Je ne manquerai jamais de leur donner des témoi-

gnages authentiques de ma reconnaissance.

Ne devant commencer qu'à la première constitution de Germinal, afin de débuter par le milieu de l'an X et de compléter cette demi-année, je n'insérerai mes premiers tableaux que dans le numéro prochain.

J. B. LAMARCK, *de l'Inst. Nat.*

THÉORIE

DE LA STATISTIQUE.

LA *Statistique* est l'exposé méthodique et positif des *productions* des trois règnes de la nature et de l'état des sciences, du commerce, des arts et de l'industrie, considérés sous le rapport de nos besoins personnels et sociaux, et sous celui du degré de force et de prospérité que l'état en retire, selon sa bonne ou mauvaise *économie*, politique, rurale, industrielle, commerciale, etc.

Elle doit donc essentiellement présenter le tableau fidèle et complet de ce qui EST, et en apprécier le degré d'utilité, d'inutilité ou de danger, relativement aux localités.

L'ensemble de notre ouvrage aura pour but de remplir le sens étendu de cette définition.

La première partie des Annales, la partie purement *statistique*, sera divisée en neuf chapitres; savoir :

1°. Etendue et division du territoire;

2°. Météorologie;

3°. Population et son rapport avec l'étendue territoriale ;

4°. Productions ;

5°. Industrie ;

6°. Commerce et ses moyens ;

7°. Navigation marchande ;

8°. Revenus de l'état ;

9°. Forces de terre et de mer.

Et chacun de ces chapitres aura autant de sections et de paragraphes que l'exigent les différentes espèces d'objets qu'ils renferment.

Dans cette *théorie*, nous ferons marcher de front les neuf branches de la science statistique : d'abord on posera les principes généraux qui doivent servir de véhicule aux principes particuliers, dont l'application s'effectuera tantôt sur un seul département, tantôt sur une seule commune, quelquefois même sur un seul site, un seul établissement.

Mais, comme cette théorie ne paraîtra que successivement, dans différens numéros des *Annales*, il faut offrir provisoirement un plan de travail à ceux qui consacrent des soins et une partie de leurs occupations à la *Statistique* : ils le trouveront utilement tracé dans la lettre

et les tableaux suivans, extraits de la correspondance du ministre de l'intérieur avec les préfets, de même que les notes explicatives qui les accompagnent.

CIRCULAIRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR;

Aux Préfets des départemens.

« Vous avez vu par la suite de ma correspondance depuis le premier prairial an 8, citoyen Préfet, combien je desire recueillir tous les faits qui peuvent donner au gouvernement des connaissances exactes et positives sur l'état de la France. Je n'ai cessé de vous exhorter à seconder mes efforts; et j'ai la satisfaction de voir que la plupart d'entre vous ont senti l'utilité des renseignemens que je leur demandais, et se sont empressés de me transmettre le résultat des recherches auxquelles ils se sont livrés avec autant de zèle que d'intelligence. Je saisirai toutes les occasions d'exciter la bienveillance du gouvernement en faveur de ceux qui mettront au premier rang de leurs devoirs, le soin de bien étudier le territoire qu'ils doivent administrer.

» Mais pour donner au travail que je desire, l'uniformité et l'ensemble nécessaires, je pense qu'il faut former un corps complet de tous les renseignemens recueillis, et donner enfin à la nation la connaissance exacte de ses richesses et de ses ressources. Cette France si belle, cette terre si féconde et si heureuse, cette patrie si favorisée de la Providence, ne peut être trop connue ; plus on l'étudie, plus on s'y attache ; vous me seconderez de tous vos efforts, j'en suis certain, citoyen préfet ; vous remplirez avec la plus grande exactitude et le soin le plus scrupuleux, les états que je vous envoie.

» Je vais vous indiquer successivement dans quel esprit doivent être remplis les différens tableaux que je joins à ma lettre.

CHAPITRE PREMIER.

» Le premier objet qui doit vous occuper, est la *topographie* ; j'ai réduit à un petit nombre de colonnes l'énumération des faits principaux qui me feront connaître votre département. Aucune de ces colonnes ne peut vous présenter de grandes difficultés ; mais vous sentirez aisément que cette notion générale doit être ac-

compagnée d'une description qui en développe les différens objets, et qui présente le résultat des observations météorologiques que j'ai simplement indiquées au bas du tableau.

CHAPITRE II.

» Le second chapitre, qui comprend trois tableaux, doit me faire connaître le *nombre* et la division *des habitans* du département. Les recherches auxquelles plusieurs d'entre vous se sont déjà livrés sur cette matière, doivent leur donner le moyen de lever tous les doutes, de dissiper toutes les incertitudes.

» Les deux premiers tableaux de ce chapitre ne supposent qu'un travail mécanique assez facile; mais le troisième exige une attention sérieuse. Vous sentez quelles nombreuses conséquences pratiques on peut en tirer.

CHAPITRE III.

» Le nombre et la division des *hommes* étant connus, vous devez vous attacher à découvrir *leurs mœurs*, *leurs habitudes*, *leurs moyens d'existence*; et ce n'est pas par des conjectures ou par des raisonnemens que vous obtiendrez ces résultats : mais vous serez bien près de la vérité, si vous recueillez tous les renseignemens

qui font l'objet des quatre tableaux qui composent ce chapitre. Ainsi, si vous avez le prix de toutes les choses nécessaires à la vie, le prix des journées de travail, vous pourrez apprécier l'aisance des citoyens : votre opinion se fortifiera par des renseignemens précis sur les hospices ; et si vous connaissez le degré d'instruction, si vous avez le nombre des crimes et leur nature, si vous savez combien il y a de procès, etc. etc. etc. etc., vous pourrez facilement connaître le degré de moralité et le degré de bonheur de vos administrés.

CHAPITRE IV.

» Vous me donnerez, dans les divers tableaux qui composent le quatrième chapitre, tous les renseignemens nécessaires sur l'*agriculture*.

» Le premier n'a besoin d'aucune observation, et les deux parties qui le composent doivent se contrôler réciproquement.

» Le deuxième et le troisième doivent me faire connaître les quantités et la valeur des objets recueillis annuellement dans le département ; le quatrième, le montant des frais d'agriculture, et la destination de ses produits nets ; enfin, le cinquième, la quantité totale des animaux existans dans le département.

» Je ne puis trop vous recommander d'apporter à ce chapitre l'attention la plus scrupuleuse, et de vérifier avec le plus grand soin tous les détails qu'il contiendra. S'il est par-tout bien rempli, il doit faire connaître la véritable richesse agricole de la France.

CHAPITRE V.

» Le chapitre cinquième est pour l'*industrie* ce que le quatrième est pour l'agriculture. Je vous ai indiqué les produits par trois divisions générales, dans chacune desquelles vous ferez entrer tout ce que vous pourrez recueillir. Je n'ai pas fait autant de tableaux qu'il y a de genres d'industrie, parce que j'ai dû me reposer sur vos soins et sur votre intelligence pour obtenir des résultats complets; mais j'ai fait extraire de la loi sur les patentes, la nomenclature de tous les métiers et de toutes les professions. Vous voudrez bien mettre en marge de chaque nom, un chiffre qui indique le nombre total d'hommes qui l'exercent.

» Tels sont, citoyen préfet, les divers points de vue sous lesquels vous devez envisager ces tableaux. Mon intention, mon desir, sont qu'ils me donnent de votre département une idée aussi complette qu'il est possible de l'avoir.

Je vous ai fourni des modèles, afin qu'il y ait de l'uniformité dans tous les renseignemens qui me parviendront; mais ce travail serait incomplet s'il était purement mécanique, et si vous ne l'accompagniez pas d'un mémoire qui en développera tous les détails. Ce mémoire doit commencer, comme les états, par une topographie de votre département, dans laquelle vous exposerez sa position, ses bornes, le cours de ses rivières, etc., etc.; puis, vous me parlerez des plantes qui y croissent, des animaux qui y vivent, de ce qui est relatif à l'histoire naturelle, à l'histoire des arts, aux usages, aux coutumes locales; en un mot, de tout ce qui peut me faire connaître et les hommes et les choses : enfin, suivant l'ordre que vous indique la division des tableaux dont vous aurez rempli les colonnes avec exactitude, vous me ferez, sur chacun des objets qui y sont traités, les observations dont ils vous paraîtront susceptibles.

» Je me suis soigneusement abstenu d'émettre aucune opinion, de vous manifester aucun sentiment, je ne veux que des faits, et je suis loin de vouloir former d'avance une théorie. Connaître la France, tel est le but auquel il faut tendre.

timent ; c'est par un noble orgueil national ; que vous vous livrerez aux recherches que j'attends de vous. Je n'hésite pas à vous dire qu'en vous consultant, c'est en quelque sorte moins au magistrat que je m'adresse, qu'à l'homme qui, par sa situation, ses lumières et son attachement au bien de l'état, est le plus à portée de me donner des notions positives. J'ai fait espérer au gouvernement que nous parviendrions enfin à connaître la France; vous m'aiderez à m'acquitter de ma parole.

» Des écrivains distingués, conduits seulement par un généreux patriotisme, ont donné des statistiques de leur pays ; *John Sinclair* et *Arthur Young* en Angleterre ; *Atstroemer* en Suède ; *Bernstorff* en Dannemarck ; *Hertz-Berg* en Prusse, et tant d'autres en Angleterre et en Allemagne. La France aura-t-elle moins, doit-elle moins attendre de l'élite de ses citoyens ? Non, l'espoir du gouvernement ne sera pas trompé ; et cette gloire lui est encore réservée, de présenter enfin à l'Europe le véritable état de ce beau pays. »

Je vous salue. CHAPTAL.

CHAPITRE Ier. TABLEAU UNIQUE.

TOPOGRAPHIE.

DÉPARTEMENT d

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE *du département d*

- Rivières principales . . { Leur nom. / Direction de leur cours. / Leur étendue sur la surface du département. / Poissons qui s'y trouvent.
- Montagnes . . . . . { Leur nom. / Leur élévation. / Leur direction.
- Vallées . . . . . { Leur étendue. / Leur direction.
- Étendue de la surface du département.
- Terres de toute espèce. { Grasses. / Brayères et Landes. / Terre à craie. / Sablonneuses. / Pierreuses. / En montagnes. / En forêts . . { Leur étendue. / Gibier qui s'y trouve. / En marais . . { Leur étendue. / Insectes qui s'y trouvent.

OBSERVATIONS.

MÉTÉOROLOGIE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Indication { Du plus haut degré { de froid . . { Epoque. / Durée. / de chaud. . { Epoque. / Durée. / Des vents qui règnent le plus fréquemment. { Désignation. / Epoque. / Durée. / De la quantité de pluie qui tombe dans le département, (année commune.) { nomb. de jours. / quantité d'eau. / Maladies habituelles dans le département.

OBSERVATIONS.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE Ier.

En parlant des rivières, il ne faut pas manquer d'indiquer le lieu de leur source, celui de leur embouchure, lors même qu'ils sont hors de leur département ; et quoiqu'on n'ait demandé que le nom des rivières principales, on desire avoir beaucoup de détails sur toutes les eaux courantes qui arrosent le département; mais on aura soin d'écrire les noms d'une manière très-lisible, pour éviter toute équivoque.

On ne manquera pas de parler de l'importance de ces rivières dans leur rapport avec l'agriculture, le commerce et l'industrie ; il faudra donc faire connaître, 1°. s'il est possible d'en tirer des canaux d'irrigation, quels avantages en résulteraient; il faudra dire ce qui se pratique à cet égard, si ce qu'on fait est bien, si l'on peut faire mieux, quels obstacle on rencontre ; comment on peut les vaincre ;

2°. Quel est l'état de la navigation, les ressources qu'elle procure, les moyens de la créer, si elle n'existe pas, de l'améliorer si

elle existe, l'influence que des communications nouvelles auraient sur l'industrie, sur la richesse et sur les mœurs;

3°. Les obstacles qu'opposent à la navigation ou à l'irrigation les mines actuellement existantes sur les eaux; les avantages que le pays retire de ces mines, comparées aux inconvéniens qui en résultent.

Il faut donc indiquer la largeur, la profondeur, la pente, la vitesse et l'encaissement des rivières: toutes ces choses, à l'exception de l'encaissement et de la pente, doivent varier, sans doute, à raison des eaux hautes, moyennes et basses; il faut donc déterminer toutes ces circonstances, et en fixer autant qu'il est possible, les époques annuelles, sans négliger cependant d'indiquer le terme moyen pour une année commune, d'après des observations journalières faites avec soin.

A l'égard des montagnes, il est nécessaire qu'on fasse connaître leurs élévations prises sur les pics, comme aussi la hauteur moyenne de leurs chaînes.

Il faut indiquer leur pente, c'est-à-dire, l'angle que leur surface inclinée fait avec l'horison, et sur-tout bien déterminer l'aspect de

chacune des pentes, pour faire connaître à quel genre de culture elles sont propres.

On n'omettra pas de dire si les montagnes du département font partie d'une chaîne qui se prolonge au loin, quelle est la nature de ces montagnes, si elles sont graniteuses ou calcaires, de première ou de seconde formation, quelles espèces de pierres ou de minéraux elles renferment, si elles sont nues ou couvertes de bois ou de pâturages, quels sont les végétaux qui y croissent spontanément; on n'omettra rien enfin de ce qui peut les faire connaître.

Pour déterminer avec précision l'étendue des vallées, on donnera leur largeur moyenne au bas, au milieu et à la cîme, après avoir également donné leur hauteur moyenne perpendiculaire.

Pour compléter l'idée du territoire, il faut ajouter aux indications portées dans le tableau, celle des étangs et des lacs, et observer, dans chaque occasion, quelles sont les productions spontanées, végétales ou animales: il ne faut pas manquer non plus de dire si les étangs ou les lacs sont en plaine ou sur des élévations, dans des lieux arides ou fer-

tiles, dans des pays boisés ou découverts.

Il faut donner une description des plaines qui renferme les détails demandés sur les autres parties.

Il faut dire si les forêts sont en plaines ou en montagnes.

La division des terres, par leur nature, telle qu'elle est portée au tableau, ne renferme pas sans doute tout ce qui est nécessaire pour bien connaître la nature du sol ; c'est une division générale qu'on ne pourra compléter qu'en observant, qu'il est peu de terreins qui ne contiennent qu'une espèce de terre : ainsi, quand on désigne un terrein comme crayeux ou pierreux, c'est que la craie ou la pierre y domine. Les terres peuvent être grasses de bien des manières, soit parce que le terrein (c'est-à-dire, les *detritus* d'animaux ou de végétaux) y domine, soit parce que c'est l'argile, etc.

Si les indications demandées sont données avec soin, on aura une idée complète de la nature du sol.

Les observations météorologiques peuvent être fournies avec plus d'étendue et de développement, sur-tout dans les lieux où des savans

s'en sont occupés : mais il serait à desirer que par-tout on indiquât soigneusement l'époque de la végétation et de la floraison de certaines plantes ; celle de la maturité des fruits ; celle de la récolte des denrées, du foin, du bled ; celle des vendanges ; celle de l'arrivée et du départ des oiseaux de passage ; celle de la ponte ; celle du frai des poissons, etc., etc. Il faudrait n'omettre aucune des circonstances qui peuvent bien faire connaître la température. On pourrait rechercher si la température de l'air est changée, et pourquoi ; si les défrichemens y ont influé ; si la quantité d'eau est diminuée, etc., etc.

On pourroit rechercher aussi si la grêle et les autres fléaux ne gardent pas une périodicité plus ou moins constante ; si l'apparition des chenilles, des mulots, etc., ne coïncide pas avec telle température ou tel phénomène, etc., etc.

On ferait une chose bien utile, en recherchant et en indiquant dans le mémoire qui doit accompagner ce chapitre, les causes des maladies, les moyens de les diminuer, d'assénir l'air, etc. Certaines maladies paraissent propres à telles communes, et ne vont

pas au-delà ; d'autres embrassent un canton plus étendu ; quelques-unes sont périodiques dans certains lieux ; il faut indiquer toutes ces nuances.

Les mêmes observations s'appliquent aux maladies des bestiaux.

Il faudrait faire connaître le nombre des aveugles, des sourds-muets, des foux des deux sexes ; et examiner si ce nombre est augmenté depuis 1789.

CHAPITRE II.

TABLEAU N°. Ier.

POPULATION.

Département

d

Division de la population par espèces d'individus.

Nombre des
- Individus de tout âge et de tout sexe, (non compris les Militaires en activité.)
- Militaires sous les armes, (vivans ou présumés tels.)
- Mâles.
- Femelles.
- Hommes mariés.
- Femmes mariées.
- Célibataires. . .
  - au-dessous de 30 ans.
    - Hommes.
    - Femmes.
  - au-dessus de 30 ans.
    - Hommes.
    - Femmes.
  - Totaux.

OBSERVATIONS.

Division de la population par âges d'individus.

Désignation des âges . . .
- Enfans au-dessous de 5 ans.
- de 5 à 10 ans,
- de 10 à 15 ans,
- de 15 à 20 ans,
- de 20 à 30 ans,
- de 30 à 40 ans,
- de 40 à 50 ans,
- de 50 à 60 ans,
- de 60 à 70 ans,
- de 70 à 80 ans,
- de 80 à 90 ans,
- de 90 à 100 ans,
- de 101 et au-delà.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE II.

TABLEAU N°. II.

POPULATION.

Département d

Comparaison des naissances, des morts et des mariages, pendant 1789 *avec ceux de l'an* 9.

Nombre des naissances { de mâles, de femelles, d'enfans naturels.

Nombre . . . . . { des morts, (militaires non compris,) des mariages.

OBSERVATIONS.

Population relative à l'étendue.

Nombre des { Feux existans dans le département. Familles formant la population du département. Communes { de 500 habitans et au-dessous. de 500 à 2,000, de 2,000 à 3,000, de 3,000 à 5,000, de 5,000 à 10,000, de 10,000 à 15,000, de 15,000 à 25,000, de 25,000 à 40,000, de 40,000 à 50,000, Maisons éparses dans les campagnes, { servant à l'exploitation, uniquement d'agrément.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE II.

TABLEAU N°. III.

POPULATION.

Département d

Division de la population par classes d'individus.

Désignation des différentes classes d'habitans.

- Nombre des propriétaires de biens-fonds, chefs de familles.
- Nombre de ceux vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds.
- Nombre de ceux vivant uniquement d'un revenu en argent.
- Nombre de ceux employés ou soldés par l'Etat, de quelque manière que ce soit, autres que les Militaires en activité.
- Nombre d'hommes de toute espèce, vivant de leur travail, soit mécanique, soit industriel.
- Nombre de ceux qui ajoutent un travail quelconque à leur revenu ou traitement.
- Manœuvres ou gens de peine,
  - Travaillant à la journée. — Hommes. / Femmes.
  - Domestiques. — Hommes. / Femmes.
- Nombre des mendians,
  - Dans les dépôts de mendicité. — Hommes. / Femmes.
  - Errans . . — Hommes. / Femmes.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE II.

Les recherches faites sur la population exigent une attention très-sérieuse. Le Ministre a fait passer à tous les préfets un exemplaire de l'ouvrage du citoyen *Mourgue* : c'est un modèle que l'on ne peut trop recommander à l'attention de ceux qui se livreront à ce travail.

On ne peut donner trop d'attention, dans le mémoire, à rechercher les causes des différences qui pourront se faire remarquer entre 1789 et l'an 9, et sur-tout à comparer la population des deux époques. La révolution a influé sans doute sur toutes les parties de la France; elle n'a pas influé par-tout de la même manière. Elle a produit, sur la population, d'autres effets dans la *Vendée* que dans les départemens de l'*Est*, dans ceux de l'intérieur que dans ceux du Midi. Là, elle a opéré sur toute la population; ici, elle n'a ravi que des hommes, et a augmenté le nombre des enfans.

La population aussi s'est déplacée. Elle peut être égale à celle de 1789; mais elle n'est pas

distribuée de même, soit pour l'âge, soit pour le sexe, soit pour le lieu de la résidence, soit pour les professions. Il y a, dans quelques endroits plus de femmes et plus d'enfans, mais moins d'hommes; il y a par-tout moins de célibataires, etc., etc. — Il faut saisir toutes ces nuances, et en indiquer les causes; il faut aussi savoir à quel âge on se marie, et à quel âge on se mariait; si les familles sont plus ou moins nombreuses, etc.

Il faut rechercher quel est l'âge où les enfans commencent généralement à être de quelque utilité à leurs parens; c'est-à-dire, celui où communément on les applique à quelques travaux, et distinguer à cet égard la pratique des villes de celle des campagnes; et les manufactures, du travail des champs.

Il faudrait indiquer ensuite quel est le moment où, jouissant de toutes leurs forces, ils se livrent au travail d'une manière indépendante; et ici trouveraient leur place des observations sur le tems et la durée des apprentissages, sur les avantages ou les inconvéniens d'un travail prématuré, sur l'époque ordinaire des mariages, soit à la ville, soit à la campagne; et il faudrait distinguer ce qui se pratiq-

que dans les différentes parties d'un département ; rechercher la cause des différences, soit qu'elles proviennent de la nature du climat, soit qu'elles résultent des travaux qui y sont les plus habituels : là, on dirait aussi à quel âge les deux sexes sont ordinairement nubiles, et peut-être parviendrait-on à découvrir si la différence de nourriture, généralement introduite en France depuis quelques années, a apporté quelque modification à ces époques ; on saurait si l'usage du vin y contribue, etc., etc.

On ferait connaître ensuite à quel âge communément l'homme et la femme cessent d'être propres au travail ; et quoique assurément le genre d'occupation et le régime influent beaucoup sur cette époque, il y a un terme moyen qu'il est possible de saisir.

Ainsi l'on indiquerait trois âges différens :

1°. Celui où l'on commence à travailler ;

2°. Celui où l'on travaille avec toute la force dont l'homme est susceptible ;

3°. Enfin, celui où l'on cesse de pouvoir travailler ; et l'on ferait les observations dont chacun de ces âges est susceptible.

IIe. Tableau. Quoiqu'on ait fait une co-

lonne où sera indiqué le nombre des enfans naturels, ils doivent être compris dans le nombre total porté dans les deux premières; et on indiquera les causes qui ont pu en accroître le nombre.

Il serait bon aussi de partager les décès, comme il a été fait pour les naissances.

On doit entendre par *feu*, tout ménage vivant séparément; ainsi une maison peut comprendre plusieurs feux.

IIIe. TABLEAU. Le troisième tableau surtout exige une grande attention : il importe beaucoup de fixer enfin le nombre des propriétaires ; et ici on doit comprendre tous ceux à qui *appartient* une portion quelconque du territoire français, à la ville ou à la campagne.

On doit observer que, par *propriétaires chefs de famille*, on entend tous ceux qui possèdent, de leur chef, de leur propre droit, ou de celui de la femme avec laquelle ils vivent, cette portion quelconque de territoire; ainsi sous ce rapport, un enfant mineur, et qui a recueilli un héritage, est véritablement propriétaire. Le Ministre répète que son intention est de connaître le nombre des proprié-

taires, à quelque titre que ce soit, qui existent en France; et si, dans le nombre de ces propriétaires, il en est d'étrangers, il faudra en faire mention : comme aussi il faudra dire combien de propriétés possède l'Etat, de quelle nature elles sont; il faudra dire encore quels sont les biens dont la propriété est indécise; en un mot, il faudra faire connaître et la propriété et les propriétaires.

Mais ceux-ci se divisent en deux classes. Ainsi, après les avoir tous placés dans la première colonne, on examine si leur revenu territorial leur suffit pour vivre, soit qu'ils vivent de peu ou de beaucoup, soit qu'ils habitent la ville ou la campagne.

Parmi ceux qui ne possèdent aucun bien-fonds, il y a trois classes d'hommes. Ou ils vivent uniquement de leurs rentes; ou ils sont soldés par l'Etat d'une manière quelconque; ou enfin ils vivent d'un travail mécanique ou industriel : ils trouvent leur place dans les colonnes troisième, quatrième et cinquième.

Dans la troisième, on indiquera les revenus, soit sur l'Etat, soit sur les particuliers.

Dans la quatrième, tous les hommes que paie le gouvernement, quand même ils seraient

déjà dans la première, ou dans la seconde ; ce qu'il faut bien remarquer.

Dans la cinquième, on placera ceux qui n'ont que leur travail industriel ou mécanique pour vivre ; et il est bien clair qu'on doit comprendre ici les médecins, les hommes de lettres, les hommes de loi, etc., etc.

Dans la sixième colonne on indiquera tous ceux qui possédant un bien-fonds, ou jouissant d'un traitement quelconque, exercent encore une profession ou un art qui ajoutent à leur revenu.

Il est évident que les manœuvres ne sont compris dans aucune de ces divisions, puisqu'on en a fait une classe à part.

On placera dans le mémoire toutes les observations qui peuvent faire connaître les causes des changemens qui sont survenus, soit dans le nombre des propriétaires, soit dans celui des rentiers. On examinera les effets de la division des propriétés sur les mœurs et sur l'agriculture, et notamment sur la quantité de bétail, etc. etc.

Le ministre recommande singulièrement la rédaction du troisième tableau ; il répondra à toutes les questions auxquelles il pourrait donner lieu.

CHAPITRE III. TABLEAU N°. Ier.

Département d

ETAT DES CITOYENS.

Hospices et Etablissemens de bienfaisance.

Noms des hospices et des maisons de détention existans dans le département.

Nombre des individus qui ont habité les hospices, etc. (au taux moyen.)

Nombre des individus { qui y sont entrés. / qui en sont sortis. / qui y sont morts.

Taux moyen de la dépense par individu.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE III. TABLEAU N°. II.

Département d

ETAT DES CITOYENS.

Ordre judiciaire et Service militaire.

Nombre et qualification des délits qui se sont commis dans le département.

Nombre des procès { civils. / criminels.

Nombre des jugemens définitifs prononcés sur des procès { civils. / criminels.

Prisons . . . { Nombre total des hommes { entrés dans les prisons. / sortis des prisons. / qui y ont été.

Nombre des hommes {
- Entrés dans le département { pour y travailler et en sortir. / pour s'y établir.
- Sortis du département { pour travailler et revenir. / pour ne pas rentrer.
- Enrôlés.
- Sachant lire et écrire, sans y joindre d'autres connaissances.
- Dont les connaissances sont élevées au-delà des premiers élémens.

CHAPITRE III. TABLEAU N°. III.

Département d

ETAT DES CITOYENS.

Collèges et Maisons d'éducation.

Noms des villes où ils sont situés.
Leurs noms.
Noms des maîtres.
Désignation du genre d'instruction.
Prix de la pension, par an.
Nombre des individus qui les habitent. { Maîtres ou Répétiteurs. / Élèves. / Domestiques.

OBSERVATIONS.

Écoles particulières.

Gratuites. {
- Villes où elles sont situées.
- Noms des maîtres.
- Par quel sexe fréquentées.
- Désignation du genre d'instruction.

Salariées. {
- Villes où elles sont situées.
- Noms des maîtres.
- Par quel sexe fréquentées.
- Prix { de la pension, par an. / de la demi-pension.
- Désignation du genre d'instruction.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE III. TABLEAU N°. IV.

Département d

ETAT DES CITOYENS.

Estimation des choses nécessaires à la vie.

Prix des comestibles.
- Pain, la livre de Paris.
- Viande, la livre de Paris.
- Vin, la pinte de Paris.
- Bière, la pinte de Paris.
- Sel, la livre de Paris.
- Bois de chauffage, la corde.

Sommes nécessaires à chaque individu pour son existence par jour.
- Etat de l'individu, (Médecin, — Homme de loi — Propriétaire le plus riche, — Petit propriétaire. — Menuisier, Cordonnier, etc. — Journalier, Domestique.)
- Frais de nourriture.
- Frais de logement.
- Taux moyen de la dépense par individu.
- Prix des tables d'hôtes.

OBSERVATIONS.

Prix, au taux moyen, des journées de travail.

Journaliers
- Nourris. } à la ville.
- Sans nourriture. } à la campagne.

Gages des domestiques
- Mâles.
- Femelles.

Intérêt de l'argent.

OBSERVATIONS.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE III.

Dans le mémoire sur le troisième chapitre, on devra donner des détails historiques sur les mœurs, les habitudes, les coutumes civiles et religieuses; examiner le degré d'influence qu'a eu la révolution sur ces diverses parties de l'organisation sociale : on devra même indiquer les vues qu'on aura conçues pour le bien.

Le premier tableau est facile à remplir.

Pour avoir exactement le taux moyen des individus qui ont habité les hospices, il faut le déduire du nombre de jours que chacun y a passé; mais il est indispensable de rechercher avec le plus grand soin les causes qui ont pu influer sur l'augmentation ou sur la diminution du nombre.

Il faut faire les mêmes observations sur toutes les parties du tableau n°. II et du tableau n°. III.

Le second tableau suppose quelqu'attention, parce que le ressort des tribunaux n'est pas le même en l'an 9 qu'en 1789. Il faudra éviter toute confusion.

Le Ministre desire avoir une nomenclature

très-soignée des villes, bourgs, villages, hameaux; il recommande d'écrire les noms de la manière la plus lisible et la plus correcte.

Il faudra une attention particulière pour les émigrations et les immigrations; mais avec un peu de sagacité, on saisira avec assez d'exactitude le point fixe.

Enfin, la dernière colonne doit comprendre les hommes de tout genre et de tout degré qui savent *plus que lire* et *écrire*.

Le troisième tableau n'exige aucun développement. — Dans le quatrième, on n'a indiqué que les choses les plus absolument et les plus généralement nécessaires; mais il sera bien utile qu'on y ajoute quelques indications sur le prix de tous les objets de consommation locale. Où il n'y a ni bierre ni vin, il faudra indiquer le prix du cidre, etc. Par-tout il sera bon d'indiquer le prix de la paire de souliers, de la façon d'un habit, etc., etc. Il ne peut y avoir trop de détails, et ils ne peuvent pas être minutieux. L'impossibilité de les comprendre tous a seule fait réduire le nombre des colonnes.

La corde du bois de chauffage est celle des eaux et forêts, de 128 pieds cubes.

En indiquant quelques classes pour connaître la dépense individuelle, on a seulement voulu citer des exemples.

Ainsi le médecin, l'homme de loi, sont dans ce qu'on appelle l'honnête bourgeoisie : le propriétaire le plus riche, celui dont le revenu est le plus considérable, est connu dans le département, comme il l'était autrefois dans la province ; la somme de sa dépense est connue.

On peut évaluer également celle du petit propriétaire qui a quelque aisance.

Enfin, le menuisier, le cordonnier, sont aussi cités comme des exemples pris dans la classe des artisans ; mais il faut donner tous les élémens du calcul qu'on aura placé dans la colonne.

Il faut aussi des éclaircissemens sur le prix de la journée de travail : il se nuance de beaucoup de manières, soit à la ville, soit à la campagne ; il faut faire connaître ce que gagnent les hommes, les femmes, les enfans pendant l'été, pendant l'hiver, suivant la nature du travail ; quelle nourriture ils ont, etc.

Il est important de rechercher ici les variations survenues dans la vie des citoyens : le sort de la nation en général est amélioré et les

usages sont changés; il serait donc important d'avoir un tableau bien exact de la manière de vivre en 1789, en distinguant ce qui se pratique dans les différentes classes de la société, dans les villes et dans les villages, etc., etc.

On ne peut entrer dans trop de détails à cet égard sur les coutumes civiles et religieuses, sur les mœurs privées, etc, etc.

Ce tableau commande beaucoup de soin, et le Ministre le recommande.

CHAPITRE IV. TABLEAU N°. Ier.

AGRICULTURE.

Département d

Division agricole du Territoire.

Nombre des charrues traînées par des { Chevaux. Bœufs. Total.

Nombre des arpens, mesure de France,
- Cultivés : par des chevaux ou des bœufs. à bras. { terres labourées. vignes. jardins.
- Total en valeur de tout genre, soit annuellement, soit dans une période quelconque.
- Annuellement en jachère dans ceux cultivés, { par des chevaux ou des bœufs. à bras.
- Total de ceux qui restent annuellement en jachère.
- En prairies { naturelles. artificielles.
- En communaux
- En bois { de haute futaie. de taillis.

OBSERVATIONS.

SUITE *de la division agricole du territoire.*

Nombre d'arpens, mesure de France,
- Hautes futaies et taillis.
- En blé.
- En seigle.
- En orge.
- En avoine.
- En autres grains.
- En légumes de toutes espèces.
- En jardins d'agrément.
- En plaines et montagnes incultes.
- En routes et chemins.
- En bâtimens de toute espèce.
- En eaux courantes.
- En étangs, { toujours en eau. cultivés périodiquement.
- En marais.
- Nombre des arbres épars dans les campagnes, ou sur les routes.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE IV. TABLEAU N°. II.

Département d

AGRICULTURE.

Développement du premier Tableau.

Produit en nature,

- des bestiaux.
  - Poulains.
  - Veaux.
  - Anes et mulets.
  - Agneaux.
  - Chevreaux.
  - Porcs.
  - Volailles.
- des matières provenant des animaux employés à l'agriculture,
  - Laine, le quintal.
  - Cuir, le quintal.
  - Beurre, le quintal.
  - Fromage, le quintal.
- des insectes et des animaux, autres que ceux employés à l'agriculture,
  - Miel, le quintal.
  - Soie, le quintal.
  - Poil de chèvre.
  - Poil de lapin.

OBSERVATIONS.

Nota. Il doit y avoir un second tableau, contenant l'évaluation, en argent, de tous ces objets.

CHAPITRE IV. TABLEAU Nº. III.

Département d

AGRICULTURE.

Deuxième développement du premier Tableau.

Produit en nature par

- Les terres labourables, en
  - blé.
  - seigle.
  - avoine.
  - orge.
  - lin et chanvre.
  - autres graines.
- Les prairies
  - naturelles.
  - artificielles.
- Les vignes, en setiers de Paris.
- Les bois, en stères.
- Les jardins,
  - En légumes de toute espèce, au quintal de 100 livres.
  - En fruits de toute espèce, au quintal de 100 livres.
- Les arbres épars,
  - En bois, en stères.
  - En fruits, au quintal.

OBSERVATIONS.

Nota. Tous ces objets seront évalués, en argent, dans un second tableau, ordonné également.

CHAPITRE IV. TABLEAU N°. IV.

Département d

AGRICULTURE.

Dépenses de l'agriculture.

Denrées employées en semences,	En blé.
	En seigle.
	En orge.
	En avoine.
	En chanvre.
	En lin.
	En autres grains.
	Total.

OBSERVATIONS.

Nota. Tous ces objets seront évalués en argent. On évaluera de plus, 1°. les frais de moissons; 2°. les frais de culture, entretien des bâtimens, outils aratoires, bestiaux, animaux, exploitations de tout genre; 3°. les contributions de tout genre, assises directement sur les terres ou sur les exploitations, frais de perception compris.

CHAPITRE IV. TABLEAU N°. V.

Département d

AGRICULTURE.

Nombre des
- Chevaux
  - Elevés dans les haras ou chez les particuliers.
  - Servant à l'agriculture.
  - Où, et comment employés, (ceux de l'armée exceptés.)
- Bœufs
  - Employés à l'agriculture.
  - Veaux ou genisses, trop jeunes pour travailler.
  - Hors de service, destinés à l'engrais.
- Total.
- Vaches ou bœufs de tout âge.
- Anes et mulets.
- Moutons.
- Porcs.
- Chèvres.
- Volailles.

OBSERVATIONS.

Nota. Tous ces objets seront évalués, en argent, dans un tableau ordonné comme celui-ci.

CHAPITRE IV. TABLEAU N°. VI,
(suite du n°. V.)

Département d AGRICULTURE.

Emploi du produit.

Total général, en argent, du revenu des terres, sans distinction de leur nature ni du genre de leur récolte, et sans aucune déduction de frais.

Evaluation du montant du
- total des frais de culture et de récolte des grains;
- total de la consommation du cultivateur, pour sa nourriture, son entretien et celui de sa famille.
- de la portion consommée par le propriétaire et sa famille.

Estimation de la partie exportée
- Pour la France.
  - Lieux de la consommation.
  - Prix moyen.
- Pour l'Etranger.
  - Lieux de la consommation.
  - Prix moyen.

Total de la valeur.

OBSERVATIONS.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE IV.

Un travail soigné sur l'agriculture, sur son état ancien, comparé à son état actuel, doit accompagner ce chapitre. On doit y faire connaître ses progrès, et en indiquer les causes; rechercher l'influence qu'ont eu la division des propriétés, le partage des communaux, etc.

Il est assez reconnu que l'agriculture avait beaucoup acquis dans les années qui ont précédé 1789; et que depuis cette dernière époque jusqu'aujourd'hui, elle a pris un nouvel accroissement. Il faut fixer le point où elle était; dire si les prairies artificielles sont augmentées; s'il s'est introduit des pratiques ou des cultures nouvelles; si on en a abandonné quelques-unes de bonnes.

Il faut faire connaître les hommes les plus utiles, ceux dont l'intelligence et le patriotisme ont le plus contribué à améliorer la terre.

On est engagé à donner beaucoup de détails sur l'état des forêts.

Le *premier tableau* ne contient qu'une no-

menclature ; mais elle doit être faite avec grand soin ; il ne faut rien donner aux conjectures, mais présenter des calculs positifs.

L'arpent, dont il est question ici, est celui des eaux et forêts, de 100 perches carrées de 22 pieds de côté.

Il sera important d'indiquer à l'article *prairies naturelles*, quelles sont les plantes qui les composent ; à l'article *prairies artificielles*, quelles sont celles qu'on y cultive ; quels sont les arbres qui croissent dans les forêts ; à quel âge on les exploite, soit en taillis, soit en futaies.

Il faudra dire aussi quelles sont les principales graines, quels sont les principaux légumes qu'on cultive ; à quelle époque leur culture s'est introduite ; quel effet cette introduction a produit sur le reste des productions, sur le sort et la condition des habitans : il faut tâcher de découvrir s'il est possible de supprimer les jachères ; quelles conséquences aurait cette suppression ; quels avantages ou quels inconvéniens résulteraient du partage des communaux, de l'augmentation des clôtures, de la multiplication des arbres dans les campagnes : il faut donner une attention particulière à l'augmenta-

tion des arbres fruitiers, savoir quel effet a résulté de la diminution des étangs sur la consommation des poissons, déterminer l'influence réciproque des prairies et des terres à blé; savoir quel effet ont eu les défrichemens, etc., etc.

" On s'appercevra aisément que le *second tableau* doit contenir, dans sa première partie, une énumération ou recencement, et une évaluation dans la seconde.

Le produit en, nature des bestiaux, est l'énumération des bestiaux nés dans l'année.

Quoique dans la troisième colonne, on ait joint les ânes aux mulets, il serait bien de les séparer.

Il faut ajouter à ce tableau tous les objets qu'on jugera utile de faire connaître, quand même ils ne seraient pas compris dans les colonnes, comme les plumes d'oie, de canard, de poules, les soies de porcs, le crin, la corne, etc., etc., etc. Aucun détail n'est indifférent ni minutieux; et celui qui dira *le plus de faits positifs*, est celui qui atteindra le mieux le but.

Le *troisième tableau* se divise, comme le deuxième, en deux parties. Il est extrême-

ment important d'y apporter la plus rigoureuse exactitude.

La première partie du *quatrième tableau* ne présente de difficultés que celles qui se rencontrent toujours quand on recherche des faits ; mais la seconde exige de la sagacité et de l'attention ; et l'on doit comprendre que pour remplir exactement les deux colonnes, *Frais de moissons* et *Frais de culture*, il faut analyser les différens objets dont ils se composent ; comparer le prix des bestiaux, le prix de leur nourriture, de leur entretien, du ferrage, des harnais, le prix des fourrages, etc., etc. On fera une chose véritablement utile, si aux résultats généraux que présenteront ces deux colonnes, ainsi que la suivante, *les Contributions*, on ajoute dans le plus grand détail tous les élémens dont on les aura composés. Au reste, ce soin est recommandé pour toutes les colonnes de tous les chapitres.

Toutes les évaluations demandées par le N°. 4, doivent être faites au quintal de 100 livres poids de marc.

Le total des frais de culture qui termine ce tableau, doit se composer, 1°. du total de la valeur des grains employés en semence ; 2°. du

total des frais de moissons; 3°. du total des frais de culture; 4°. du total des contributions assises sur les terres ou sur les exploitations.

Pour compléter ce travail, il est indispensable de faire connaître le prix courant de chaque arpent de terre, le prix du fermage, soit en argent, soit en nature, en distinguant les différentes espèces de propriétés; il faudrait faire quelques recherches sur la durée des baux, savoir si le nombre des propriétaires cultivant par eux-mêmes, est plus ou moins considérable qu'autrefois, quelles sont les pratiques nouvelles introduites dans l'agriculture; en un mot, comparer l'agriculture actuelle, dans toutes ses parties, à l'agriculture de 1789.

Le *cinquième tableau* ne se compose que d'un recensement.

On trouvera, dans le troisième tableau, les élémens dont doit se former la première colonne du sixième; et dans le quatrième tableau, ceux de la seconde colonne.

Les suivantes exigent des soins et des recherches, que l'on recommande, à ceux pour qui c'est un besoin de découvrir la vérité, comme c'est un devoir de la dire.

Il est nécessaire qu'après avoir fait connaître

la consommation du propriétaire et du cultivateur, y compris leur famille, on indique ce qui reste de produit net; et, à cette occasion, il faut rechercher si la consommation individuelle est augmentée, et quelles sont les causes de cette augmentation.

Enfin, il est des départemens qui, loin d'exporter des denrées, sont forcés d'en importer : il faut noter, avec toute la précision dont on est capable, quelle est la quantité moyenne annuellement importée; en quoi consiste cette importation; à combien on peut l'évaluer en argent; comment on estime qu'elle se solde.

CHAPITRE V. TABLEAU N°. 1er.

Département d

INDUSTRIE.

Règne animal.

Matières provenant du règne animal.

- Leur désignation. (Cuir. — Laine. — Soie. — Os. — Corne, etc.)
- Leur produit brut.
- Quantités fabriquées dans le département.
- Quantités consommées dans le département.
  - Brutes.
  - Fabriquées.
- Quantités exportées
  - Pour France,
    - Brutes.
    - Fabriquées.
  - Pour l'étranger,
    - Brutes.
    - Fabriquées.

OBSERVATIONS.

Nota. Viendra ensuite l'estimation en argent des matières provenant du règne animal.

CHAPITRE V. TABLEAU N°. II.

Département

d

INDUSTRIE.

Règne animal.

- Manufactures de draperies.
  - Désignation des lieux
    - où il en existait avant 1789.
    - où sont situées celles en activité pendant l'an 9.
  - Matières qu'elles employent pour la fabrication,
    - En laines
      - Nationales,
        - En 1789. — Qualité. Poids.
        - En l'an 9. — Qualité. Poids.
      - Etrangères.
        - En 1789. — Qualité. Poids.
        - En l'an 9. — Qualité. Poids.
    - Pour teinture,
      - En 1789. — En indigo. En bois des Isles. En alun. En cochenille et autres.
      - En l'an 9. — En indigo. En bois des Isles. En alun. En cochenille et autres.
  - leur produit,
    - En drap à poil et seulement tissu. — Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.
    - En drap fin. — Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.
    - En autres étoffes. — Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.

OBSERVATIONS.

Nota. On doit joindre à ce Tableau l'estimation en argent des dépenses et du produit des draperies.

CHAPITRE V. TABLEAU N°. III.

Département d'

INDUSTRIE.

Suite du Tableau relatif aux Manufactures de Draps.
(Règne animal.)

Noms et demeures des propriétaires de draperies existantes.

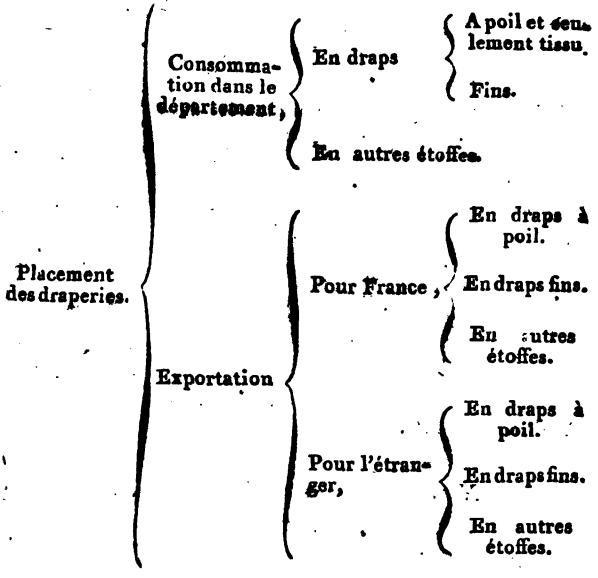

OBSERVATIONS.

Nota. Le nombre d'aunes de tous ces objets doit être exprimé, ainsi que leur estimation en argent.

CHAPITRE V.

Département

d

TABLEAU N°. IV.

INDUSTRIE.

Règne minéral.

- Matières provenant du règne minéral.
  - Désignation. (Fer, Cuivre, Plomb, Argent, etc.)
  - Quantités extraites ou fabriquées dans le département.
  - Quantités consommées dans le département,
    - Brutes.
    - Fabriquées.
  - Quantités exportées
    - Pour France,
      - Brutes.
      - Fabriquées.
    - Pour l'étranger,
      - Brutes.
      - Fabriquées.

OBSERVATIONS.

Nota. Toutes ces matières seront évaluées en argent.

CHAPITRE V.

TABLEAU N°. V.

Département d

INDUSTRIE.

Établissemens et Usines pour l'exploitation du Règne minéral.

Indication des Forges et Fourneaux en activité.

Nombre d'hommes y employés.

Forges et Fourneaux :

- Matières qu'on y emploie pour la fabrication.
  - En minéral.
    - Lieux d'où on le tirait.
    - Quantité qu'on en tirait.
  - En combustibles.
    - Houille.
    - Bois
      - converti en charbon.
      - à brûler.
- Leur produit,
  - En 1789,
    - En fonte
      - moulée.
      - en gueuse.
    - En fer
      - en barre.
      - en fonderie.
      - en autres espèces.
  - En l'an 9,
    - En fonte
      - moulée.
      - en gueuse.
    - En fer
      - en barre.
      - en fonderie.
      - en autres espèces.

OBSERVATIONS.

Nota. On doit joindre à ce Tableau l'estimation en argent des dépenses et du produit des forges et fourneaux.

CHAPITRE V.

TABLEAU N°. VI.

Département

d

INDUSTRIE.

Suite du Tableau relatif aux Forges et Fourneaux. (Règne minéral.)

Noms et demeures des exploitateurs de Forges et Fourneaux existans.

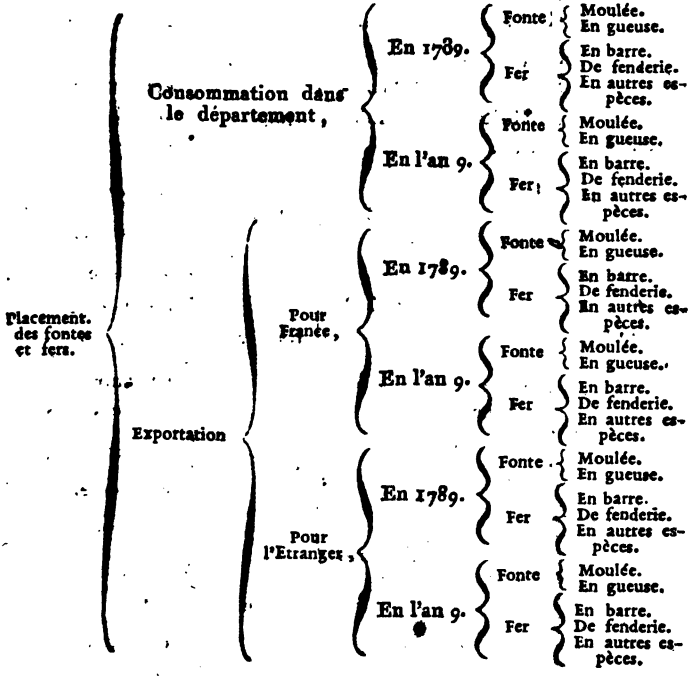

OBSERVATIONS.

Nota. Estimation en argent de tous ces objets.

CHAPITRE V. TABLEAU N°. VII.

Département d

INDUSTRIE.

Règne végétal.

Matières provenant du règne végétal.

- Leur désignation. (Lin. — Chanvre. — Bois employés aux ouvrages d'art, etc.)
- Leur produit brut.
- Quantités fabriquées dans le département.
- Quantités consommées dans le département, { Brutes. / Fabriquées.
- Quantités exportées, { Pour France, { Brutes. / Fabriquées. } / Pour l'étranger, { Brutes. / Fabriquées. }

OBSERVATIONS.

* *Nota.* Tous ces objets seront estimés en argent.

CHAPITRE V. TABLEAU Nº. VIII.

INDUSTRIE.

Département d

Fabriques de toute espèce pour l'exploitation du Règne végétal.

Fabriques de toutes sortes d'étoffes de lin, chanvre et coton, employés soit ensemble, soit séparément.

- Lieux de la situation de celles en activité.
- Nombre de celles existantes dans chaque Commune.
- Nombre des individus employés dans chacune.
- Matières employées à la fabrication,
  - Soit nationales, { Lin. Chanvre.
  - Soit étrangères, { Lin. Chanvre. Coton.
- Leur produit
  - En toiles de lin. { Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.
  - En toiles de chanvre. { Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.
  - Toiles de coton. { Nombre des pièces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.
  - En toiles mélangées. { Nombre des pieces. Largeur des pièces. Longueur des pièces.

OBSERVATIONS.

Nota. On devra joindre à ce tableau l'estimation en argent des dépenses et du produit des fabriques.

CHAPITRE V.

TABLEAU N°. IX.

Département d

INDUSTRIE.

Suite du Tableau relatif aux fabriques de Toiles. (Régne végétal.)

Noms et demeures des Propriétaires de fabriques de toiles en activité.

Placement des toiles de toute espèce. (par aunes.)

- **Consommation dans le département,**
  - **En 1789,**
    - En toiles de lin.
    - En toiles de chanvre.
    - En toiles de coton.
    - En toiles mélangées.
  - **En l'an 9,**
    - En toiles de lin.
    - En toiles de chanvre.
    - En toiles de coton.
    - En toiles mélangées.
- **Exportation**
  - **Pour France,**
    - **En 1789.**
      - En toiles de lin.
      - En toiles de chanvre.
      - En toiles de coton.
      - En toiles mélangées.
    - **En l'an 9,**
      - En toiles de lin.
      - En toiles de chanvre.
      - En toiles de coton.
      - En toiles mélangées.
  - **Pour l'Etranger,**
    - **En 1789.**
      - En toiles de lin.
      - En toiles de chanvre.
      - En toiles de coton.
      - En toiles mélangées.
    - **En l'an 9,**
      - En toiles de lin.
      - En toiles de chanvre.
      - En toiles de coton.
      - En toiles mélangées.

OBSERVATIONS.

Nota Les objets ci-dessus seront évalués en argent.

CHAPITRE V.

Département
d

TABLEAU N°. X.

INDUSTRIE.

Comparaison des Foires et Marchés de 1789 *avec ceux de l'an* 9.

- **Marchés . .**
  - Désignation des lieux.
  - Leur nombre.
  - Leurs époques.
  - Privilèges et franchises.
  - Objets principaux qu'on y vend.
    - Désignation.
    - Leur valeur.
- **Foires . .**
  - Désignation des lieux.
  - Leur nombre.
  - Leurs époques.
  - Leur durée.
  - Privilèges et franchises.
  - Objets principaux qu'on y vend.
    - Désignation.
    - Leur valeur.
  - Evaluation (par aperçu) de la somme d'argent qui s'y dépense.

OBSERVATIONS.

CHAPITRE V.

Département
d

ÉTAT DES ARTS, MÉTIERS ET PROFESSIONS,

Et indication du nombre de personnes qui les exercent.

NOMS DES PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES QUI LES EXERCENT.						OBSERVATIONS.
	Maîtres.		Compagn		Apprentis.		
	En 1789	An 9	En 1789	An 9	En 1789	An 9	
A							
Acier, (fabrique d')							
Aérostiers							
Agens de change .							
Agens d'affaires . .							
etc., etc., etc.							
B							
Badigeonneurs . .							
Balanciers							
Bandagistes							
Banquiers							
Bateliers							
etc., etc., etc.							

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE V.

Tous les détails qui ont été demandés sur l'agriculture, doivent aussi être donnés sur l'industrie, le commerce et les arts.

Les préfets s'apercevront sans peine que les tableaux qui leur ont été envoyés, sont destinés principalement à leur fournir des exemples; mais ils se garderont bien de circonscrire leurs recherches dans un cercle trop étroit. En portant principalement leur attention sur les faits positifs, sur les calculs précis, sur les circonstances locales, ils n'omettront rien de ce qui peut faire connaître l'état du commerce, de l'industrie et des arts.

Le Ministre, dans une autre circonstance, a déjà indiqué ses vues à cet égard, il s'en refère à ce qu'il a prescrit: mais il n'est sans doute pas un bon esprit qui ne sente que le moment présent est un de ceux où il importe le plus de fixer le véritable état d'une nation. Ces grands changemens survenus dans la condition des hommes, depuis dix ans, échaperont bientôt aux regards les plus attentifs, ou disparaîtront en nuances fugitives,

si on ne se hâte de les fixer par une comparaison soignée des deux époques importantes qui sont indiquées dans les tableaux.

Si on eût toujours recueilli des renseignemens comme ceux qui font l'objet des états de trimestre que doivent fournir les préfets, le travail serait bien facile : à l'aide de ces matériaux, on pourra le compléter un jour. Sans doute que la perfection ne peut être que l'ouvrage du tems ; mais qu'entreprendrait-on, si on ne faisait pas la part de cette première de toutes les puissances ? et en quoi réussirait-on, si on n'accélérait pas la marche du tems par un travail assidu, par une volonté ferme, constamment dirigée vers le même but ? Toute la science de l'économie politique se déduit des faits ; il faut donc en recueillir. Le travail prescrit par le Ministre a principalement cette destination ; il a appelé à y concourir, tous les hommes que leurs lumières et leur patriotisme en rendent dignes. Les préfets tiennent sans doute le premier rang parmi eux ; il croit donc leur donner une grande preuve d'estime et de confiance en comptant entièrement sur leur zèle.

Le Ministre rappelle encore que, quels que

soient les renseignemens demandés d'ailleurs, ou envoyés sous d'autres formes, on ne doit pas se croire dispensé de rendre compte de ceux qui font l'objet de la présente note.

Le *chapitre cinq* se divise en plusieurs parties distinctes.

La première a pour objet l'industrie qui s'exerce sur les matières provenant du règne animal.

On a commencé (*N°. I.*) par indiquer la quantité de ces matières que produit le département : avec un peu d'attention et de soin, on peut avoir des données assez précises pour fixer son opinion ; mais il ne faut pas se borner à ce qui est indiqué, il faut tout embrasser.

Ces matières ont eu plusieurs emplois : les unes ne sont susceptibles d'aucune fabrication, et se consomment dans le département, ou dehors ; les autres peuvent être fabriquées, et l'ont été dans le département, ou dehors. Il est extrêmement important de saisir et d'indiquer ces nuances.

Le *deuxième* et le *troisième tableau* indiquent l'emploi détaillé d'une partie des matières qui ont été recueillies dans le départe-

ment, ou qui y ont été importées; mais il faut observer que ces tableaux sont plutôt un modèle ou un exemple à suivre, qu'un travail complet. Il faut avoir soin de donner des résultats du même genre sur toutes les fabriques qui emploient des matières provenant du règne animal, les chapeleries, les soieries, etc. On ne doit pas craindre de multiplier les tableaux, ni d'entrer dans trop de détails.

La *deuxième partie*, qui comprend également trois tableaux (4, 5, 6) donne lieu absolument aux mêmes observations; c'est plutôt un modèle qu'un travail complet. Tous les genres d'industrie ne s'exercent pas dans tous les départemens; on aurait multiplié inutilement les tableaux, en en faisant dresser également pour tous; mais il importe beaucoup qu'on n'en omette aucun.

La *troisième partie* est absolument la même pour le règne végétal. Il faudra y comprendre les fabriques de dentelle, etc.

La *quatrième partie* ne comprendra qu'un seul tableau (X); c'est la désignation des foires et marchés.

Enfin, la *cinquième* est la nomenclature des métiers, des arts, des professions; s'il y

en a quelques-uns d'omis, il faudra y suppléer. On ne manquera pas non plus d'indiquer les causes qui ont porté vers tel métier, qui ont détourné de tel autre, etc., etc.

On ne perdra pas de vue que ce chapitre doit donner au gouvernement une connaissance complète de l'état actuel de l'industrie, comparé à son état en 1789. Nul doute que quelques parties importantes, comme la mécanique, n'aient marché vers la perfection, tandis que d'autres, peut-être, se sont arrêtées ou ont rétrogradé : nul doute que la difficulté du commerce extérieur n'ait nui à nos fabriques ; mais nul doute aussi que l'ordre intérieur et la paix extérieure ne donnent à notre industrie une activité nouvelle et un nouveau développement.

Mais il est nécessaire d'avoir un tableau exact de situation, sous tous les rapports. Ainsi, les états dont on envoie les modèles, doivent être accompagnés de mémoires qui les complètent, qui en fassent bien connaître les élémens.

Et l'on ne perdra pas de vue que ce travail doit réunir toutes les parties de l'administration ; en sorte que quand même ou aurait déjà envoyé, ou quand on devrait envoyer, pour

d'autres bureaux, quelques mémoires ou quelques réponses, il ne faudrait pas moins joindre à ceci tous les détails les plus étendus et les plus circonstanciés.

Le premier besoin, comme le premier devoir de tout administrateur, est d'étudier son département. Les faits sont le premier fondement de toute science ; c'est donc à les recueillir qu'il faut donner tous ses soins.

S'il reste des doutes sur quelques points, le Ministre s'empressera de les lever.

MÉLANGES.

ETAT DE SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Si les gouvernemens sont institués pour le bonheur des peuples, « le chef de l'adminis-» tration a déjà rempli une partie de sa tâche, » quand il a reposé son choix sur des citoyens » recommandés par l'estime publique. Il ne lui » reste plus qu'à soumettre leurs mouvemens « à une direction commune. Il doit leur mon-» trer le but ; c'est à eux de l'atteindre.

» Les premiers dépositaires de l'autorité, » placés au centre du gouvernement, ne peu-» vent pénétrer dans les détails ; et cependant, » c'est des détails que se forment les élémens » de la prospérité publique ; c'est par des soins » de tous les jours, de tous les instans, qu'on » assure le repos des citoyens ; c'est par l'in-» time connaissance de leurs besoins locaux, » qu'on parvient à répandre sur eux, avec éga-» lité, les secours que le gouvernement doit à » quelques-uns, la justice qu'il doit à tous. »

C'est dans ces termes que s'exprimait le Ministre de l'intérieur, lorsqu'au mois de ventose an 8, il indiquait aux préfets l'esprit qui doit les diriger.

« Votre mission (continuait-il) s'étend à » toutes les branches de l'administration inté- » rieure. Gardez-vous de penser que cette ad- » ministration consiste dans de froids calculs, » ou la servilité de la routine; il faut que vous » en envisagiez toutes les parties comme les an- » neaux d'une grande chaîne, attachée au de- » voir d'assurer le bonheur de vos concitoyens. » Alors, il n'est plus de détail qui ne s'agran- » disse, plus de sacrifice qui n'ait son prix, plus » de travail qui n'ait son attrait particulier. »

La profonde justesse de ces maximes devait être généralement sentie; et le ministre ne tarda point à trouver le moyen d'en faire une application utile et immédiate.

Dès le 1er. prairial, il demanda aux préfets, sur leurs départemens, des renseignemens tels qu'il pût connaître et présenter au gouvernement la *situation de la République*. A cet effet, il leur transmit un modèle d'état, qu'il leur prescrivit de remplir avec soin dans la première décade de *chaque mois*.

« Vous verrez (leur disait-il) que cet état » est simple ; qu'il se compose de faits positifs, » faciles à exprimer et à saisir. Je l'ai dégagé » de tout ce qu'avaient de vague les renseigne- » mens qui étaient autrefois demandés aux ad- » ministrateurs.

» Votre premier soin doit être l'exactitude. » La science de l'administration se compose » sur-tout de la connaissance des *faits*.

» Vous ne vous bornerez pas, sans doute, » à remplir ces états avec exactitude ; mais vous » y joindrez vos observations sur chacune des » parties qu'ils contiennent.

» Vous me direz quelles sont les causes qui » augmentent, et celles qui diminuent la popu- » lation de chaque canton à l'époque où vous » m'écrirez.

» Je saurai, par vous, pourquoi les hospices » civils sont plus ou moins peuplés ; je saurai » quelle espèce d'hommes les habite, comment » ils y sont traités, etc.

» Vous me parlerez de la mendicité, de ses » causes locales ; vous m'indiquerez les moyens » de douceur et les moyens repressifs avec les- » quels on peut la combattre.

» Vous m'apprendrez si les braves défenseurs » de la patrie sont bien soignés dans les hos-

» pices militaires; vous chercherez les moyens » d'adoucir leur sort; vous les consolerez, vous » les honorerez.

» Vous n'indiquerez pas vaguement le prix » des diverses espèces de grain; mais vous dé- » velopperez les causes qui le font hausser ou » descendre, soit que ces causes soient locales » et particulières à votre département ou à une » partie de votre département, soit que vous » jugiez qu'elles appartiennent à plusieurs dé- » partemens, ou même à la totalité de la ré- » publique.

» Les contributions sont, quant à leur quo- » tité et à leur perception, sous la direction » immédiate du ministère des finances : mais » vous devez les envisager sous un autre point » de vue; vous devez examiner quelle est leur » influence sur l'agriculture, sur le commerce, » sur les arts, sur toutes les branches de l'in- » dustrie. Vous devez chercher et découvrir » les causes qui rendent telle partie improduc- » tive, telle autre trop négligée. En un mot, » c'est dans ses relations avec la prospérité na- » tionale, que vous devez m'entretenir de l'im- » pôt. Ce sera en comparant les faits que je » recevrai de vous, avec vos observations et

» celles qui me parviendront de toutes les par-
» ties de la République, que je pourrai me for-
» mer une opinion.

» Les droits d'octroi auront une grande in-
» fluence sur l'administration ; s'ils sont répar-
» tis avec intelligence, s'ils sont perçus soi-
» gneusement et avec économie, ils diminue-
» ront autour de vous les besoins et les em-
» barras : mais il faut éviter de gêner l'industrie
» et le commerce, d'entraver la circulation ; il
» faut éviter de mettre l'intérêt d'une ville en
» opposition avec celui d'une ville voisine.

» Presque toutes ces observations s'appli-
» quent au droit d'entretien des routes.

» Le ministre de la justice aura, par le com-
» missaire du gouvernement, les connaissances
» qu'il jugera nécessaires sur les tribunaux ; mais
» je desire savoir par vous quelles causes ren-
» dent les procès plus nombreux ou plus rares,
» les crimes plus ou moins communs ; quelle
» influence a sur les résultats que vous me
» présenterez, telle circonstance fugitive que
» ne peut saisir l'administration générale.

» Je desire savoir par vous jusqu'où l'on
» peut porter la sévérité sans cesser d'être bon,
» et jusqu'où peut aller l'indulgence sans dé-
» générer en faiblesse.

» Vous ne trouverez dans le tableau aucune » colonne sur l'état des arts, du commerce et » des manufactures; chaque préfet sera parti- » culièrement interrogé sur la situation de son » département : il faut, sur ce point, non des » aperçus généraux, mais des résultats (1) po- » sitifs et précis.

» Enfin, je n'ai point réservé de colonne » pour que vous y insériez votre opinion sur » l'esprit public.

» C'est par l'ensemble des faits que vous » me présenterez, par des développemens que » contiendra votre lettre d'envoi, que je pour- » rai en juger. Par-tout où les mendians sont » peu nombreux, où les crimes sont rares, où » les contributions se paient, où la population » augmente, l'esprit public est bon ; il est » mauvais par-tout où l'on remarque le con- » traire. Quand les administrateurs le voudront » fortement ; quand ils seront justes, ils seront » aimés, et l'attachement pour les administra- » teurs est une garantie assez forte de l'opinion.

---

(1) Ces résultats si intéressans et si essentiels seront consignés dans la première partie des *Annales*.

(*Note des rédacteurs.*)

» Il n'appartient qu'à des gouvernemens ti-
» mides, incertains de leur existence, de s'in-
» quiéter de l'état de l'esprit public. Le gou-
» vernement qui veut le bien, qui a le courage
» de le faire, le gouvernement qui a le senti-
» ment de sa force et la certitude de la volonté
» nationale, n'a pas besoin de détails pour con-
» naître l'opinion du peuple.

» Mais vous devez m'informer soigneusement
» de l'état de l'instruction publique. Je n'ai point
» réservé non plus de colonne pour cet objet,
» parce que les renseignemens qu'il exige sup-
» posent des développemens; votre lettre me
» les donnera. Vous ne me laisserez rien igno-
» rer sur le mérite ou sur la capacité des ins-
» tituteurs de tous les degrés, sur leur mode
» d'enseignement, sur les progrès des élèves:
» souvenez-vous que là est l'espérance de la
» patrie.

» La tâche que vous avez à remplir est
» grande; mais elle n'est pas au-dessus de vos
» forces. Vous ne pourriez administrer votre
» département, si vous ne vous procuriez, jour
» par jour, les renseignemens que je vous de-
» mande; vous les réunirez en un seul tableau,
» et vous me les transmettrez tous les mois.

» Vous m'indiquerez et les maux et les remè-
» des; vous m'indiquerez le bien qui est fait et
» celui qui est à faire. Renonçant à de vaines
» abstractions, vous me donnerez des faits; vous
» me parlerez des hommes les plus dis-
» tingués par leurs talens, par leurs ver-
» tus, par leurs services. Combien je serai
» satisfait de montrer au gouvernement cette
» belle France rendue au bonheur par ses soins,
» par les vôtres, citoyen préfet; et combien
» vous jouirez de tout ce que vous aurez fait
» de sage et de patriotique! »

Tel est aussi le tableau que nous nous proposons de présenter à nos lecteurs. La communication officielle que nous en donne le bureau de la Statistique, établi au ministère de l'intérieur, nous permet d'en garantir l'exactitude.

A compter du premier trimestre de cette année, ce n'est plus que tous les *trois mois* que les préfets doivent faire connaître au ministre la situation respective de leur département. — Ce changement a pour but de leur faciliter les moyens de rassembler les matériaux qu'exige un travail de ce genre.

Nous devons le dire ici : la plupart des pré-

fets ont eu dans le commencement, et peut être quelques-uns ont-ils encore aujourd'hui beaucoup d'obstacles à surmonter pour parvenir à donner à ce travail, la régularité et l'exactitude indispensables. Ces difficultés même ajouteront à l'intérêt qu'il inspire; et, sans doute, la satisfaction du gouvernement sera le dédommagement le plus précieux que puissent obtenir les hommes estimables qui s'y livrent avec tant de zèle et de persévérance. *En administration, comme à la guerre, il faut vaincre..... Sans obstacles que serait la gloire?....*

L'extrait que nous allons donner de la correspondance officielle des préfets, se reporte nécessairement au premier trimestre de cette année. Nous n'écrivons pas pour ces hommes avides de *nouvelles* fugitives, qui sacrifient tout à l'intérêt du moment, et dont on ne peut satisfaire l'inquiète curiosité qu'en leur offrant, chaque jour, ces mensonges adroits et si souvent perfides, que l'art de nos romanciers politiques sait à propos revêtir des couleurs du *merveilleux*.

Nous regrettons, toutefois, que les bornes

de ce numéro ne nous permettent pas de fixer l'attention publique sur un plus grand nombre de départemens à-la-fois. Nous y reviendrons avec plus d'étendue dans le cahier du mois prochain.

DEPARTEMENT DE LA DYLE.

Santé publique.

Il s'est manifesté dans ce département une maladie épidémique, dont les premiers symptômes ont paru en vendémiaire, et dont les ravages ont eu lieu dans le mois suivant.

C'est particulièrement à la classe indigente que son invasion a été plus funeste; mais, en général, cette maladie n'a pris un caractère mortel que dans les prisons et dans les hospices, en s'y compliquant avec d'autres germes morbifiques. Avertie des progrès du mal par le nombre des morts (lequel s'est élevé dans la prison de *Vilvorde*, jusqu'à 44 dans le cours du mois de frimaire), l'administration crut devoir s'entourer des lumières des gens de l'art, pour connaître, avec la nature de cette maladie, celui des remèdes généraux qu'il convenait de lui opposer. Il est résulté des renseignemens que j'ai recueillis à ce sujet, que cette

épidémie est une fièvre putride, sur le genre et le traitement de laquelle les médecins s'accordent, sans s'accorder néanmoins sur la dénomination qu'ils lui donnent. Cette fièvre, soit qu'on l'appèle *nerveuse*, *catharale*, *bilieuse*, *mésentérique* ou *gastrique*, est devenue depuis 1791, où ses premiers effets ont été observés dans ce pays, une endémie très-meurtrière : on emploie contre elle les mélanges camphrés, les cordiaux, le quinquina et les vessicatoires.

Dans la maison de détention de *Vilvorde*, où les progrès du mal étaient plus effrayans que par-tout ailleurs, j'ai prescrit l'usage du moyen proposé par le cit. *Guyton-Morvaux* pour désinfecter l'air, et j'ai lieu de croire qu'il y a été employé avec succès.

Les premiers froids qui ont succédé aux longues pluies de brumaire et de frimaire, ont arrêté la contagion, ou du moins ont rendu ses effets moins prompts et bien moins dangereux.

Le docteur *Berchel*, très-habile médecin de *Nivelles*, croit avoir trouvé une des causes premières de cette épidémie, dans la mauvaise qualité du seigle de la dernière récolte, qu'on n'a

jamais vu mêlangé d'une aussi grande quantité d'ergots. Cette détérioration du seigle, aliment habituel de la classe indigente, altère, suivant ce médecin, la masse générale des liquides qui circulent dans le corps humain, d'où résulte le germe et le développement de cette maladie.

Instruction publique.

Je ne puis vous parler avec trop d'éloges du zèle des cit. *Rouillé* et *Lesbroussart*, professeurs à l'école centrale de ce département. Afin de remplir la lacune que présente dans l'ordre actuel de l'instruction publique, l'établissement d'une seule classe pour l'enseignement des langues anciennes, ces deux professeurs se sont réunis pour ouvrir gratuitement un cours intermédiaire, où ils enseignent tour-à-tour les premiers élémens des langues française et latine, aux élèves de l'école centrale qui ne sont pas assez instruits pour suivre les cours ordinaires (1).

(1) En réponse à ce passage de la lettre du préfet, le ministre lui a mandé :

« Je vous charge de témoigner mon estime, ma

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Phénomène.

En frimaire, les communes de Seyssel, Anglefort, et autres limitrophes du Rhône, et situées au revers d'une chaîne de montagnes, dont la principale est connue sous la dénomination de *Colombier*, furent frappées d'un bruit sourd, semblable à celui du canon, pendant quinze ou vingt jours, à des intervalles plus ou moins rapprochés; ce bruit était accompagné, chaque fois, d'une commotion plus ou moins considérable qu'éprouvaient ces différentes communes, et notamment celle d'Anglefort. Le 27 frimaire, à dix heures du soir, ce bruit éclata à deux reprises successives, et à tel point, que les habitans de cette dernière commune faillirent être renversés par l'effet de la commotion terrible que ces deux coups ont occasionnée.

» sensibilité et ma reconnaissance aux cit. Rouillé et » Lesbroussart; ils rendent un vrai service à l'ins- » truction, et ils donnent un bon exemple. »

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

Listes de notabilité.

C'est pendant ce trimestre qu'ont été formées les listes de notabilité départementale et nationale. L'excellent esprit des habitans de ce département a présidé à leur formation ; on n'y retrouve aucunes traces de l'existence des partis ; aucun système exclusif n'a pu dominer ; tout ce que ce département renferme de propriétaires recommandables, d'hommes instruits, de fonctionnaires qui aient rendu de longs services, a été appelé à faire partie de ces listes. Je ne peux en faire un éloge plus complet, qu'en observant qu'il semblerait que les habitans de ce département ont pris pour exemple la sagesse des principes qui dirigent le gouvernement dans la distribution des emplois publics.

DÉPARTEMENT DE L'OURTHE.

Hôpitaux et hospices, dépôts de mendicité.

Tout ce qui a rapport à la bienfaisance commence à marcher rapidement vers la perfec-

tion. La commission des hospices de *Liége*, toujours digne des plus grands éloges, toujours animée du même zèle, a mis et entretient dans son administration l'ordre et l'économie les plus bienfaisans; à l'exception d'une seule qui vient d'être organisée, les autres commissions, établies dans le département, marchent sur les traces de celles de *Liége*; et lorsque le gouvernement aura levé les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un octroi dans les villes de *Verviers* et de *Huy*, cette partie des secours publics sera complètement organisée.

Celle des secours à domicile n'est pas dans une situation moins satisfaisante. Les bureaux de bienfaisance, dont le défaut de sujets a rendu l'organisation lente, ont été à-peu-près complétés dans ce trimestre; et j'ai maintenant l'espoir de parvenir à recueillir de toutes les communes l'état des fonds destinés au soulagement des indigens, de connaître bientôt l'importance des ressources du département en ce genre, et par conséquent de pouvoir en perfectionner l'emploi, d'après un plan mieux raisonné.

La loi bienfaisante, qui consacre au malheur, à l'enfance abandonnée et à la vieillesse indi-

gente, les biens nationaux inconnus; va augmenter considérablement nos moyens; il s'est fait plusieurs découvertes pendant ce trimestre, l'activité que mettent dans leurs recherches les commissions et les bureaux, a passé jusques chez les particuliers; quelques-uns ont déjà fait des déclarations et ont eu la délicatesse de renoncer à la récompense qui leur est promise.

La sollicitude des agens de la bienfaisance a éveillé la bienfaisance des particuliers qui, à l'occasion de la cherté des grains, s'est signalée dans plusieurs communes par des distributions d'argent et de denrées. Dans quelques autres, les membres des bureaux ont résolu d'aller chez les cultivateurs solliciter leur humanité, en faveur de leurs concitoyens indigens. Cette mesure, appuyée par les proclamations des maires, a produit le double effet d'augmenter la masse des secours et d'accoutumer les citoyens à refuser leurs aumônes aux mendians, pour les déposer entre les mains des ministres de la bienfaisance.

Je devais craindre que l'hiver et la hausse des grains n'influassent sur le succès des efforts que je dirige depuis six mois contre la mendicité;

et quoique j'eusse pris des précautions pour en modérer l'effet, j'étais loin d'espérer qu'il serait nul, et que loin d'augmenter, le nombre des mendians continuerait à diminuer. C'est pendant ce trimestre que les mesures que j'ai prises à cet égard, et qui jusques-là n'avaient pu s'appliquer qu'au chef-lieu du département, ont commencé à recevoir leur exécution dans plusieurs autres communes; c'est pendant ce trimestre que les poursuites contre les mendians, ont été commencées dans le canton de *Herve*; qu'ils ont disparu dans la commune de *Limbourg*; que le sous-préfet de *Malmédy* préparait les moyens d'extirper la mendicité de son arrondissement. Il en restera à peine des traces l'hiver prochain si, comme je n'en doute pas, son zèle est couronné par le succès.

Il n'existe point de dépôt de mendicité dans le département; mais la maison de travail de *Liege* en tient lieu. Cet établisement, à peine né, s'accroît avec la plus satisfaisante rapidité. Il a, dans la saison difficile que nous venons de traverser, recueilli près de six cents individus à-la-fois, qui y ont trouvé la nourriture, le chauffage et une occupation utile,

L'hiver s'est écoulé sans crimes; aucun brigandage n'a, comme dans les années précédentes, marqué cette saison dont l'approche inspirait ci-devant une si juste inquiétude. De l'aveu même des ennemis les plus invétérés de l'ordre social, jamais le pays, et sur-tout la ville de *Liége*, n'avaient joui d'une aussi parfaite sécurité. Par l'effet d'une police secrète parfaitement sûre, les crimes commis il y a quelques années sont connus et punis; et les tribunaux sont aujourd'hui occupés presqu'uniquement à les poursuivre. Si leur activité, si la louable sévérité des jurés sont une des principales causes du retour de l'ordre; le concert heureux qui règne entre l'autorité administrative et les dépositaires de la bienfaisance publique n'y a pas moins de part; et les citoyens ne doivent pas moins attribuer, en grande partie, à leur zèle et à la sagesse de leurs mesures, le calme et la sûreté dont ils jouissent.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Commerce.

Les papiers et les fers, fabriqués dans ce département, sont les principales branches de son

commerce industriel ; la première est encore languissante, quoique l'espérance d'un débit prochain ait un peu accru le mouvement des papeteries, dont le produit s'exporte d'ordinaire en Espagne, et plus encore en Hollande, où il sert à la fabrication des cartes.

Mais la vente des fers a pris une faveur inespérée, dont la durée est bien nécessaire pour la prospérité des nombreuses forges qui vivifient ce pays, et dont les propriétaires sont trop généralement dépourvus de ressources nécessaires, pour donner à ces établissemens le degré d'importance dont ils sont susceptibles. L'exportation de leur produit peut être évalué près de 900,000 fr. (1).

DÉPARTEMENT DE L'ARRIÈGE.

Procès.

On voit toujours dans ce département beaucoup plus de procès civils que de procès

(1) Le Ministre a témoigné au préfet sa satisfaction sur la situation totale de son département. « C'est » (lui dit-il) la plus digne récompense des efforts » auxquels le gouvernement se livre ; c'est le plus » puissant encouragement pour ceux qu'il associe à » ses travaux. »

criminels ; les délits y sont en effet très-rares et la plus parfaite tranquillité y règne. Les habitans sont, en général, bons, soumis aux lois, confians envers l'autorité qu'ils sont accoutumés à respecter; mais les propriétés se trouvant morcelées, il s'élève souvent des différends que terminent les tribunaux civils.

La vigilance de la police, la sévérité des tribunaux correctionnels, un meilleur choix pour la composition des jurys, le retour de la morale publique, et le mépris qu'on peut aujourd'hui manifester librement contre la corruption des mœurs, garantissent l'affermissement du bon ordre.

Dans la session de chaque mois le tribunal criminel a expédié toutes les affaires qui étaient susceptibles de recevoir jugement.

Soit par l'option des accusés, soit par les renvois réitérés du tribunal de cassation, plusieurs de ces affaires sont évoquées des départemens de l'*Aude* et des *Pyrénées-Orientales*.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

État civil.

Vous ne verrez pas sans intérêt que les trois

premiers mois de cette année donnent beaucoup moins de sépultures que de naissances ; le nombre des nouveaux-nés surpasse celui des morts, de 1,225.

Si le bonheur consiste dans les vertus domestiques, dans l'amour du travail, la jouissance paisible des dons de la nature et des bienfaits du gouvernement, qui mieux que l'habitant de la *Creuse* peut se dire heureux ? Ce genre de bonheur lui vient, non de l'influence d'une instruction raffinée, mais d'un caractère égal, de l'habitude de vivre de peu, d'un sens droit et de la modération dans ses desirs. Un peu plus d'aisance par la diminution de l'impôt ; moins d'ardeur pour les procès ; un plus grand nombre d'instituteurs pour la première instruction ; quelques changemens dans sa manière de vivre, de construire ses bâtimens, de soigner ses troupeaux, de cultiver ses champs, seraient autant de nouvelles sources de vie et de causes salutaires qui doubleraient son bien-être et ses jouissances ; des sages-femmes instruites, répandues en plus grand nombre dans les campagnes, et chassant loin de lui les accidens funestes qu'il éprouve fréquemment,

contribueraient non moins puissamment à augmenter son bonheur (1).

AGRICULTURE.

Exemple à suivre.

Une société d'amis de l'agriculture, réunis à Londres, vient d'arrêter qu'une statue colossale, en bronze, serait érigée au feu duc de *Bedford*. Ce monument sera exécuté au moyen d'une souscription volontaire.

C'est en honorant la mémoire des morts

(1) Nous avons remarqué les observations suivantes dans la réponse du Ministre :

« Ce qui manque en *jouissances* aux habitans de » la *Creuse*, est peut-être bien compensé par le bon- » heur et la tranquillité : si ailleurs on *a* plus, on » *desire* plus aussi. Au reste, c'est à une adminis- » tration éclairée et sage à apprendre ce qu'il im- » porte que tous sachent, à donner les instructions » nécessaires sur les constructions rurales, sur le » soin qu'exigent les accouchemens. La diminution » des procès sera le fruit d'un ordre de choses bien » établi, d'un bon système de lois civiles, d'une ha- » bitude de travail, que la certitude d'une jouissance » paisible fait contracter. »

qui se sont distingués par des vertus utiles ; comme celles du duc de *Bedford*, qu'on parvient à conduire les vivans sur leurs traces dans la voie de l'utilité publique et de l'utilité particulière, (plus rarement séparées que ne le croient l'erreur et l'aveugle égoïsme) ; et cette voie pour n'être pas toujours la plus brillante, n'en est pas moins honorable.

Le duc de *Bedford* l'a suivie d'une manière trop efficace, et sa nation est trop éclairée, pour qu'on ne dût pas s'attendre à voir sa mémoire consacrée d'une manière durable : aussi la même société a-t-elle encore arrêté qu'il serait frappé une médaille pour conserver les traits de l'agronome qui lui était cher, sur le revers de laquelle sera gravé un emblême de l'agriculture.

Tous les ans, au retour de la saison favorable, le duc de *Bedford* rassemblait les agriculteurs de sa contrée, auxquels il faisait part du fruit de ses expériences agricoles, expériences qui pouvaient leur devenir d'autant plus profitables, que le duc de *Bedford*, possédant d'immenses propriétés rurales, pouvait les faire en grand et les répéter autant qu'il était nécessaire, pour s'assurer de l'effet de la méthode qu'il voulait éprouver. Dans cette réunion, il

distribuait des prix, soit au cultivateur qui, par ses soins et ses intelligens travaux, était parvenu à obtenir la plus belle récolte, soit à celui qui, par sa vigilance, était parvenu à élever les plus beaux moutons. Mais comme ces animaux offrent à l'homme une double ressource, en contribuant et à ses vêtemens et à sa nourriture, on ne s'arrêtait pas à juger de la beauté de la laine; on faisait encore l'essai de la bonté de la viande dans un repas, d'où la médisance et la calomnie étaient sévèrement bannies, où régnait la bonhommie et la franche gaîté, et où le duc de *Bedford*, comme un père judicieux au milieu de sa famille, célébrait la fête en l'honneur des vainqueurs.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le général Jourdan vient d'établir à Turin, et d'y mettre en activité une école vétérinaire. La médecine vétérinaire fut trop long-tems négligée; mais depuis quelque tems le gouvernement prend tant de soins à la propager, qu'il est permis enfin d'attendre que l'art de conserver la vie et la santé du bœuf, du cheval... ces

fidèles et laborieux compagnons de l'homme; dont la perte se fait si cruellement et si souvent ressentir dans les campagnes, ne sera plus un objet de dédain et de mépris. Les arts et les hommes les plus utiles à la société, doivent être à ses yeux les plus estimables. Pour nous, vivement pénétrés de cette vérité, elle sera constamment la règle et le but de nos travaux.

LIVRES NOUVEAUX.

TRAITÉ DES CONSTRUCTIONS RURALES, avec cette épigraphe :

Pauperiem faciunt œdificia.

Que de fois ne m'est-il pas arrivé, en parcourant de belles campagnes, d'y gémir sur la situation de ceux qui les habitaient, en considérant leurs demeures infectes, humides, enfumées; en un mot, si mal saines qu'à leur abord tous les sens en étaient désagréablement affectés! Comment, me disais-je, un cachot au sein de la nature; ici, un cachot vient t'attrister, te tirer de ce charme touchant, qu'inspire ce beau site!..... Ah! pendant qu'on élève ailleurs de somptueux édifices, uniquement pour le

plaisir des yeux, on ne daigne seulement pas apprendre à construire ici des chaumières pour la conservation de la santé!....

Cependant si le besoin d'être utile, qu'éprouve constamment l'homme de bien, peut-être satisfait d'une manière non-équivoque; c'est, sans contredit, en contribuant à améliorer le sort des bons et trop souvent malheureux cultivateurs..... — Mais le goût des frivolités l'emporte si fortement sur celui des choses utiles, que l'on se laisse entraîner au torrent, et que l'on rougit, en quelque sorte, d'avoir eu une bonne idée, si elle n'est pas brillante; une bonne intention si elle ne peut se montrer avec éclat.... Cependant il faut espérer que l'intérêt qu'inspire maintenant l'étude des sciences naturelles, auxquelles nous sommes si redevables depuis quelque tems, en portant l'attention des hommes instruits, sur les productions de la nature, excitera peut-être en quelques-uns, la sollicitude que méritent ceux qui, par leurs pénibles et constans travaux, fécondant le sein de la terre, la forcent de nous combler de ses bienfaits. Ah! ne leur fera-t-on jamais sentir la nécessité d'établir un meilleur ordre dans leurs cham-

pêtres habitations? L'auteur du *Traité des constructions rurales* remplit parfaitement, à cet égard, les vœux des amis de l'humanité.

« L'apparence d'ordre et de propreté qui » règne, dit-il, autour d'une maison, fait » naître un tel sentiment de plaisir, que l'é- » tranger même qui poursuit sa route, ne » peut s'empêcher de concevoir une opinion » favorable du caractère de ses habitans. Il » emporte avec lui l'idée de leur prospérité » et de leur bonheur. Quelle différence de » sentimens, en considérant une maison sale » et délabrée, dont les bords sont infectés par » les ordures les plus dégoûtantes, et au- » tour de laquelle on apperçoit, çà et là, des » débris de vases confondus avec les ustensiles » mal-propres d'une laiterie! Image du dé- » sordre et de la misère, qui ne peut inspirer » que du mépris pour les auteurs d'une négli- » gence si condamnable. Quelques soins et un » léger degré d'attention produisent la diffé- » rence que nous remarquons ici. »

Diriger les habitans des campagnes dans la nécessité de remplir ces soins, les soins importans d'assainir, et d'embellir même à peu de frais, leurs habitations, d'où dépend en

grande partie leur *bien-être ;* tel est le but de l'ouvrage que nous avons l'obligation au citoyen *Lasteyrie* d'avoir fait passer dans notre langue. Depuis le riche propriétaire, jusqu'au moindre cultivateur, tous y trouveront des modèles de construction appropriés à leur état, à leur fortune ; tous y trouveront un guide, non-seulement en *architecture rurale*, mais aussi en économie, en ordre, en arrangement ; guide d'autant plus précieux pour eux que son style, dégagé de termes scientifiques, est simple comme ceux même auxquels l'ouvrage est principalement destiné.

Jusqu'ici on s'était beaucoup occupé de *culture*, mais on avait presque oublié le *cultivateur ;* cependant qui veut l'effet doit vouloir la cause ; qui veut faire prospérer l'agriculture, cette source féconde qui alimente tous les canaux de la prospérité nationale, ne doit pas oublier la conservation du cultivateur ; et, par un juste tribut de reconnaissance, doit tâcher de lui indiquer les moyens de fixer le bonheur aux champs et dans son habitation.

« Une habitation rurale (page 25) ne doit » pas seulement être construite d'une manière

» commode, mais elle doit encore être pro-
» pre et régulière. On peut facilement se pro-
» curer ces avantages, sans augmenter les
» frais de construction. *Columelle* conseille de
» lui donner une certaine élégance, afin que
» le propriétaire y puisse trouver une résidence
» agréable, et que sa femme y soit attirée
» par l'attrait des jouissances. Il veut qu'on élève
» les bâtimens sur le lieu le plus sain de la
» ferme, vers le milieu d'un côteau, à l'abri
» des vents et des frimats d'hiver, et où les
» brûlantes chaleur de l'été se font le moins
» sentir. »

Se bien pénétrer de ces leçons, en saisir le motif, en faciliter, en propager la pratique, telle devrait être la tâche honorable des hommes bons et éclairés, qui, fixés à la campagne, par goût ou par le sort, peuvent seuls y donner l'impulsion pour les choses utiles.

Pour s'y déterminer, pour surmonter le penchant funeste, et pour eux et pour la société, qui trop souvent les retient plongés dans l'isolement, source de tant de vices, et surtout du vice le plus affreux de tous, le froid et cruel égoïsme; qu'ils se pénètrent de l'ouvrage précieux que nous leur annonçons, ils

y puiseront le goût de la philantropie, à côté de la science de l'architecture rurale, dont l'enseignement est lui-même un exemple de cette douce vertu.

Mais, pour mieux s'en convaincre, écoutons parler l'auteur lui-même. — « On demande à savoir si une ferme doit être vue, » ou non, de l'habitation occupée par le propriétaire. Je suis pour l'affirmative. L'abbé » *Delille*, dans son beau poëme des *Jardins*, » a jeté des lumières sur ce sujet. Il en coûte » certainement beaucoup plus pour cacher une » ferme que pour rendre ses alentours agréables. Cette vue donne la vie et le mouvement » aux scènes champêtres: on aime à voir les » cultivateurs de tous les âges et de tous les » sexes, lorsqu'on contribue à leur bien-être. » Une situation rapprochée tend à réunir » l'homme opulent avec l'homme laborieux; » et cet exemple peut être utile à plusieurs. » — Si un propriétaire considère sa ferme » comme un objet faisant partie des jouissances que procure la campagne, et qu'il dispose ses constructions d'après ces vues, il » se donnera de grands moyens de surveillance, » et il lui sera facile de maintenir l'ordre et

» la bonne conduite parmi ceux qui l'entou-
» rent. La méthode extravagante d'élever des
» montagnes, de creuser des chemins, de
» percer des grottes dans la terre, et mille
» autres idées de ce genre qu'on suggère aux
» gens opulens, ne tendent qu'à occasionner
» de la dépense, et jettent autour des habita-
» tions l'aspect choquant d'une brillante soli-
» tude; tandis qu'une disposition judicieuse de
» bâtimens ruraux, donne au paysage la vie et
» l'intérêt. Cet arrangement concourt à main-
» tenir l'union et l'accord entre les diverses
» classes de la société, à les resserrer par les
» liens de la bienveillance et de l'amitié; et il tend
» à maintenir l'esprit de sociabilité qui forme en
» Angleterre le caractère distinctif de l'homme
» vivant à la campagne. » (Page 185).

Ce fragment, bien propre à confirmer ce que nous avons dit du mérite de la traduction, donne encore une idée très-avantageuse des intentions de l'auteur ou des auteurs; car l'ouvrage a été publié par le bureau d'agriculture de Londres. Une partie de cet ouvrage qui ne sera pas assurément la moins utile, c'est celle qui traite de l'application pratique des principes y énoncés. Nous nous ferons un

plaisir de suivre l'auteur dans cette partie, pour en offrir l'essentiel à nos lecteurs, par des citations textuelles, autant du moins que peuvent le permettre les bornes d'une simple analyse. (*La suite au N°. prochain.*)

Dictionnaire abrégé de la France monarchique, ou *la France telle qu'elle était en janvier* 1789, par P. A. Gueroult, *jeune*, *et devenu professeur de rhétorique dans l'université de Paris, membre du Lycée des Arts*. 1 vol. *in*-8°. de 450 pages.

Nous ne dirons qu'un mot de cet ouvrage. L'auteur annonce qu'on y retrouvera tout ce qui constituait la *monarchie française*, et ce qu'elle avait de plus remarquable dans ses différentes parties au moment de sa destruction, gouvernement, législation, culte, force militaire, magistrature, finance, commerce, instruction publique, monumens. Si le citoyen Gueroult, en remettant sous les yeux du public ce tableau, depuis long-tems couvert du voile de l'oubli, a eu pour but de démontrer la supériorité du régime républicain sur les

institutions existantes en 1789, nous ne pensons pas qu'il puisse se flatter d'avoir réussi, car, pour obtenir complétement cet avantage; n'aurait-il pas dû s'attacher aussi à faire connaître *la France telle qu'elle est aujourd'hui ?* — Sans doute qu'on eût généralement préféré cette comparaison intéressante aux dissertations que le citoyen *Gueroult* s'est donné la peine de faire sur le *Bonnet-Carré*, le *Poisson-d'Avril*, les *Quatre quartiers de Noblesse*, etc. etc.

Nous nous proposons de réparer l'omission du citoyen *Gueroult*, en publiant incessamment dans ce journal, le *dictionnaire de la France républicaine*.....

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LE N°. Ier.

pages

Prospectus 5
Introduction 11
Exposé du plan de l'ouvrage 44

STATISTIQUE.

DESCRIPTION DE LA FRANCE.
Etendue 57
Distribution physique 59
Division des départemens par bassins de grandes rivières 65
Mémoire sur les quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin (Bassin du Rhin.) . . . 74
Météorologie-Statistique 123

THEORIE DE LA STATISTIQUE.

Définition de la Statistique 130
Circulaire du ministre de l'intérieur 132
Modèles de tableaux statistiques, avec des notes explicatives 141

MÉLANGES.

ETAT DE SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE . . 194
DYLE. — *Santé publique* 203

pages.

AIN. — *Phénomène* 206
ESCAUT. — *Listes de notabilité* 207
OURTHE. — *Hôpitaux et hospices, dépôts de mendicité.* 207
DORDOGNE. — *Commerce.* 211
ARRIÈGE. — *Procès.* 212
CREUSE. — *Etat civil* 213
AGRICULTURE. — *Exemple à suivre* 215
ART VÉTÉRINAIRE. 217
LIVRES NOUVEAUX.
Traité des constructions rurales, (analysé) . . 218
Dictionnaire abrégé de la France monarchique . 225
Bulletin d'annonces.

Nota. Nous donnerons une table à la fin de chaque trimestre; et à la fin de l'année une table générale par ordre de matières, suivie d'une autre par ordre alphabétique.

N° Ier.

BULLETIN D'ANNONCES.

(Nous annoncerons dans ce *Bulletin*, qui sera joint à chaque numéro des *Annales*, les ouvrages nouveaux de tout genre qui nous seront adressés, et qui nous paraîtront mériter l'attention de nos lecteurs.)

Voyage de Paris à Strasbourg, et principalement dans tout le Bas-Rhin, pour s'assurer de l'état de l'agriculture et des ressources de ce département, depuis la fondation de la République. 1 vol. *in*-8°. Prix : 1 fr. 80 cent. A Paris, chez *Gaury*, libraire, quai des Augustins, n°. 47.

Voyage des Elèves du Pensionnat de l'école centrale de l'Eure, dans la partie occidentale de ce département, pendant les vacances de l'an 8, avec des observations, des notes, et plusieurs gravures relatives à l'histoire naturelle, l'agriculture, les arts, etc. 1 vol. *in*-8°. Prix : 2 fr. 50 cent. A Paris, chez *Fuchs*, libraire, rue des Mathurins.

(Nous rendrons compte des deux ouvrages ci-dessus dans le prochain numéro des *Annales*.)

Annales de Statistique.

Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture, lu à la société d'agriculture du département de la Seine, par le cit. *François* (de Neufchâteau), imprimé en vertu d'une délibération de la société; avec cette épigraphe :

Tout art est enseigné. La culture doit l'être;
C'est le premier des arts : il veut aussi son maître.

Brochure *in*-8° de 116 pages. Prix : 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 20 cent. franc de port. Chez madame *Huzard*, rue de l'Eperon St.-André-des-Arts, n°. 11.

Traité des constructions rurales, dans lequel on apprend la manière de construire, d'ordonner, de distribuer les habitations des champs, des chaumières, les logemens pour les bestiaux, les granges, étables, écuries, et autres bâtimens nécessaires à l'exploitation des terres et à une basse-cour; ouvrage publié par le bureau d'agriculture de Londres, et traduit de l'anglais, avec des notes et des additions, par *Lasteyrie*, membre des sociétés philomatique, d'encouragement pour l'industrie nationale, d'agriculture du département de la Seine, de la société royale patriotique de Stockholm, etc. 1 vol. *in*-8°. et 1 vol. atlas de 33 planches. Prix : 12 fr. Chez *Buisson*, rue Haute-Feuille.

Harmonie hydro-végétale et météorologique, ou recherches sur les moyens de recréer avec nos forêts la force des températures et la régularité des sai-

sons par des spéculations raisonnées, par *F. A. Rauch*, ingénieur des ponts et chaussées. 2 vol. fig. broché. Prix : 9 fr. A Paris, chez les frères *Levrault*, quai Malaquais.

Théorie de l'ambition, par feu *Hérault de Séchelles*, avec des notes par *J. B. S.* ***. Brochure de 100 pag. *in*-8°. Chez *Bouquet*, libraire, rue de Thionville, au bon Sterne.

Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux, avec quelques Lettres sur l'homme, par Ch. G. *Leroy*. Nouvelle édition, à laquelle on a joint des lettres posthumes sur l'homme, du même auteur. 1 vol. *in*-8°. très-soigné. Prix : 3 fr. pour Paris, et 4 fr. pour les départemens. Chez *Valade*, imprimeur, rue Coquillière.

Le citoyen *Roux* (*Fazillac*), à qui l'on doit la publication de cet ouvrage, nous apprend dans sa notice préliminaire, que l'auteur, son ami, en avait déjà publié une partie de son vivant ; mais que, gardant soigneusement l'anonyme, il l'avait mis sous le nom d'*un physicien de Nuremberg*. Aussi *Buffon*, dont *Ch. G. Leroy* combat les opinions sur cette matière alors délicate, lui écrivait-il : « *Il* » *est bien différent de faire parler les animaux à Nurem-* » *berg, ou de les faire parler à Paris.* »

Il fallait le concours, peut-être unique dans le même individu, d'un chasseur observateur et philosophe, pour produire un ouvrage aussi attachant par les faits piquans qu'il renferme et par les conséquences vraies et intéressantes qui en découlent. Evitant les deux extrêmes, c'est-à-dire, la supposition que les animaux ne sont que des

machines, et celle qu'ils sont susceptibles de tous les genres de perfection, l'auteur prouve qu'ils ont l'esprit nécessaire à leur conservation, et qu'ils sont perfectibles autant que l'exigent et le comportent leurs besoins et leur organisation. Le charme du style ajoute à l'intérêt des observations du philosophe; et les amis de la vérité trouveront dans la lecture de cet ouvrage, un antidote contre l'ambition, la haine du fanatisme et l'amour de la retraite, du travail et de la vertu.

Portraits historiques de Louis XV et de madame de Pompadour, faisant partie des *Œuvres posthumes de Ch. G. Leroy*, pour servir à l'histoire du siècle de Louis XV. Prix : 60 cent. pour Paris, et 75 centimes pour les départemens. A l'adresse ci-dessus.

Quelque peu étendu que soit ce fragment historique, l'éditeur a pensé que le public, qui connaît déjà les sages observations du naturaliste-métaphysicien, ne verrait pas sans intérêt celles du moraliste-philosophe.

Les nouveaux Poids et Mesures comparés aux anciens, et les anciens comparés aux nouveaux, brochure *in*-8°. de 116 pages. Prix : 1 fr. 50 cent. pour Paris, et 2 fr. pour les départemens. A Paris, chez *Valade*, imprimeur, rue Coquillière.

Cet ouvrage, de la plus grande utilité, est un des plus intelligibles et des mieux faits qui aient paru jusqu'à présent sur cette matière.

De l'imprimerie de VALADE, rue Coquillière.

STATISTIQUE.

DESCRIPTION DE LA FRANCE.

BASSIN DU RHIN.

ANALYSE

DES ANNUAIRES STATISTIQUES DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN, POUR LES ANNÉES VII, VIII ET IX;

Lue à la Société d'agriculture de Paris, le 14 *germinal an* 10, *par le cit.* François (de Neufchâteau).

OBJET de ce RAPPORT.

La société d'agriculture de la Seine m'a chargé de lui faire un rapport sur les annuaires du Bas-Rhin, des années 7, 8 et 9, qui lui ont été adressés par leur auteur, le cit. Bottin. Dans l'idée où je suis que cet excellent annuaire peut servir de modèle pour les ouvra-

ges de ce genre, je n'ai pas cru devoir me borner à un extrait vague de la multitude d'articles renfermés dans ces trois volumes. J'ai voulu que mon analyse offrît tout-à-la-fois, 1°. une statistique abrégée du département du Bas-Rhin; 2°. le canevas à remplir pour faire connaître de même tous les autres départemens.

Préambule sur les annuaires statistiques.

Les deux mots *annuaire statistique*, sont nouveaux dans notre langue. On ne les trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie; mais ils méritent d'y être admis; car ces deux mots sont nécessaires, pour rendre des idées nouvelles, ou du moins pour les rendre avec plus de précision. L'*almanach* était décrié; le *calendrier* ne désigne qu'un tableau des calendes, qui ne sont plus d'usage. L'*annuaire* comprend ce qui se passe dans l'année. L'épithète de *statistique* indique en un seul mot que ce livre est tout-à-la-fois topographique et politique. Les Allemands se glorifient d'avoir créé cette science. On peut prouver que les Français les avaient devancés; mais enfin, c'est en Allemagne qu'on a nommé la statistique; et qu'on l'a le plus cultivée. Ne disputons pas sur le mot, et attachons-nous à la chose.

Mesures prises en l'an 6 et l'an 7, pour préparer la statistique de la France.

Un de mes plus ardens desirs, lorsque j'étais au ministère, a été d'amasser tous les matériaux qui pouvaient préparer la statistique de la France. J'avais, dans cette vue, adopté différens moyens. Le 27 fructidor an 6, j'avais dirigé vers ce but les tournées que les commissaires du directoire exécutif devaient faire dans les cantons de leur département (1). Dans l'an 7, j'avais insisté sur les comptes que devaient rendre les administrations centrales. Le modèle de ces comptes consistait sur-tout en tableaux que les départemens n'auraient eu qu'à remplir, et dont l'ensemble aurait formé une statistique complète (2). J'avais ensuite fait passer aux administrateurs un essai de description de leurs départemens. Ils devaient me renvoyer ces essais, corrigés sur les lieux. C'est ainsi que j'ai pu faire publier des notices sur les départemens des Hautes-Alpes, des Landes, de la Mayenne, de la Meurthe, du Morbihan, du Var et des

(1) Recueil des actes publics du ministère du citoyen *François* (*de Neufchâteau*), tom. Ier. *in*-4°, p. 175, (*chez Rondonneau, place du Carrousel.*)

(2) Voyez dans le même Recueil, la lettre circulaire du 3 frimaire an 7, tom. Ier., p. 361-468.

Vosges (1). J'avais en outre fait dresser, sur une même échelle, les cartes, uniques en France, des routes, canaux et rivières, pour les faire graver en tête de ces descriptions (2). Enfin, j'avais conçu l'idée de faire composer l'annuaire de chaque département par les professeurs de son école centrale (3).

Annuaire demandé dans chaque département.

Dans cette dernière circulaire, j'établissais que l'instruction du peuple d'une république est son premier besoin; je disais que les almanachs sont les premiers des ouvrages populaires; je montrais l'importance de l'annuaire de chaque département, et l'utilité dont serait à la république la collection de ces ouvrages. J'invitais chaque école centrale à en composer un, et à y faire entrer, 1°. l'annuaire; 2°. des notions géographiques et des cartes; 3°. un dessin; 4°. la notice des auto-

---

(1) Voyez dans le même Recueil, la lettre circulaire du 23 frimaire an 7, tom. Ier, p. 338; et celle du 26 germinal suivant, tom. II, p. 339.

(2) Lettre circulaire du 7 prairial an 7, sur le plan topographique et hydrographique de chaque département, dans le même Recueil, tom. II, p. 247.

(3) Lettre circulaire du 20 floréal an 7, tom. II du même Recueil, p. 402.

rités constituées ; 5°. les traits de vertu recueillis dans chaque département ; 6°. l'état de l'instruction publique ; 7°. celui de l'agriculture ; 8°. du commerce ; 9°. des observations météorologiques ; 10°. les productions des trois règnes ; 11°. la population ; 12°. les poids et mesures.

Le modèle en est donné par le cit. Bottin.

Tandis que je traçais ainsi le plan des annuaires, le cit. *Bottin* faisait mieux, il en donnait le modèle. Son annuaire politique et économique du département du Bas-Rhin, est le premier ouvrage vraiment statistique de cette nature que nous ayons eu en France. On peut dire que le cit. *Bottin* a ouvert cette carrière, dont l'utilité est enfin sentie, et qui a déjà été suivie avec succès dans quelques autres départemens.

Avant la révolution, à la vérité, l'Alsace, la Flandres, l'Artois et un petit nombre de provinces ; quelques départemens même, au commencement de la révolution, comme ceux des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle, ont eu des almanachs plus ou moins volumineux ; mais si on en excepte quelques notices détachées et décousues, on ne trouvait guère dans ces ouvrages que détails politi-

Ephémérides troyennes de Grosley.

ques et nomenclature. On doit cependant distinguer, 1°. les *éphémérides troyennes*, recueil curieux et piquant, où l'érudition porte le cachet très-original de *Grosley*, son auteur;

Almanachs d'Alsace, du cit. Oberlin.

et 2°. l'*almanach de l'Alsace*, rédigé par le cit. *Oberlin*, de l'Institut national, dont la suite non interrompue de douze années offre une infinité de notices précieuses sur les antiquités et l'histoire du pays.

Origine de l'annuaire du Bas-Rhin.

Il est intéressant de connaître l'origine et les progrès successifs de l'annuaire statistique du département du Bas-Rhin. On trouve ce

Son histoire.

détail dans le préambule placé à la tête des trois années. On y voit le but utile que s'est proposé l'auteur; les moyens qu'il a pris pour y tendre avec succès; l'accueil distingué que son ouvrage a reçu dès son début de la part des amis des sciences économiques; les encouragemens que lui ont prodigués les sociétés savantes, le ministre de l'intérieur, les membres du gouvernement. On voit dans l'étranger l'*index* proscripteur d'une puissance alors en guerre avec nous et avec nos livres, disputer à l'impartiale gazette d'Iéna le soin de lui assurer de la vogue. Si le cit. *Bottin* se fût encore trouvé sur les lieux pour publier le volume de l'an 10, on devait y lire

l'expression de sa reconnaissance pour les savans du fond de l'Allemagne, chez qui il a vu son ouvrage placé au milieu des plus riches collections statistiques, et qui ont mis un empressement si touchant à encourager, par des témoignages d'estime et de bienveillance, lorsqu'il était parmi eux, ses premiers pas dans cette science si chère aux Allemands (1).

La forme modeste sous laquelle le citoyen *Bottin* produit son travail, lui imposait le devoir de parler d'abord du calendrier. Cet article n'est point aride, comme au premier coup-d'œil il semble devoir l'être. L'auteur saisit cette occasion de prouver son dévouement pour les institutions républicaines. Il les venge avec chaleur des attaques de leurs adversaires, et démontre aux plus prévenus, en énumérant les variations infinies que l'institution du calendrier a éprouvées dans tous. Calendrier.

(1) Le cit. *Bottin* cite particulièrement plusieurs membres de l'université de Salzbourg, et sur-tout le docteur *Hartenkiel*, et M. le baron de *Moll*, connus tous deux dans la carrière des sciences; le premier, par un journal périodique de médecine; le second, par son excellent journal de minéralogie et de métallurgie.

les tems, que ce qu'ils voudraient faire passer pour une innovation irreligieuse, n'est que l'exercice du droit bien naturel qu'a chaque nation de changer, quand il lui convient, la forme de son année et les époques du renouvellement de cette même année.

Diversité des ères.

La nomenclature qu'il donne à cette occasion, soit des ères diverses, soit des diverses formes de l'année chez tous les peuples anciens et modernes, peut être regardée comme une espèce de catéchisme élémentaire, qui ne saurait être trop mis à la portée de tout le monde; aussi est-elle reproduite dans chacun des trois annuaires. Celui de l'an 9 rend, en outre, justice au gouvernement consulaire, dont les actes attestent la volonté de maintenir l'essentiel du calendrier républicain.

C'est par le même sentiment de respect pour cette belle institution, que l'auteur s'était abstenu d'accoler dans les annuaires des années 7 et 8, l'ancien style au nouveau; une table de correspondance des dates des deux calendriers, empruntée de l'annuaire républicain, suppléait à cette omission. Cependant, l'intérêt des relations commerciales que la paix doit renouer entre un département fron-

tière et les nations étrangères, n'a pas plutôt réclamé l'addition du calendrier grégorien, que l'auteur s'est déterminé à l'insérer dans l'annuaire de l'an 9. On peut croire que ce n'est point encore assez, et qu'il serait convenable d'ajouter au calendrier du rit romain celui du rit grec, celui des protestans, celui des Juifs. On les trouve réunis dans l'almanach de Gotha. Nos relations commerciales dans le Levant, sembleraient aussi exiger la notice de l'année lunaire, ou le calendrier des Turcs, du moins dans les annuaires des départemens maritimes.

Observations météorologiques.

A la suite du calendrier dans les ans 8 et 9, viennent le tableau des éclipses de soleil et de lune, les époques des solstices et équinoxes, les résultats des observations météorologiques faites pendant l'année à Strasbourg, par le cit. *Herreinscheider*, professeur de physique à l'école centrale. Ce tableau de météorologie est un peu trop succinct. Ce n'est pas la faute du professeur, mais celle du modèle auquel il a cru devoir se conformer. On trouve aussi une table complète des dégrés de longitude et de latitude de chacun des quarante chefs-lieux de cantons du département du Bas-Rhin.

DIVISION DE L'OUVRAGE.

L'annuaire statistique du département du Bas-Rhin, présente quatorze grandes divisions.

I. Précis statistique sur le département.

II. Etat politique du département.

III. Force armée dans le département.

IV. Instruction publique dans le département.

V. Etablissemens de bienfaisance et de sûreté publique.

VI. Economie rurale.

VII. Commerce.

VIII. Navigation.

IX. Communications publiques dans le département.

X. Evénemens de l'année dans le département.

XI. Nécrologe des hommes recommandables que la mort a enlevés au département pendant l'année.

XII. Etat civil.

XIII. Population.

XIV. Table générale des matières.

Je fais de cette table une des grandes divisions de l'ouvrage, parce qu'elle m'a paru rédigée avec tant de soins et de détails, qu'elle peut être regardée comme un dictionnaire abrégé de la statistique du département.

Ce plan, tracé et exécuté par l'auteur de l'annuaire, est naturel et méthodique; il est d'un seul jet, paraît dès la première année, se développe et se reproduit dans les années subséquentes; aussi l'avons-nous vu suivi depuis par presque tous ceux qui ont fait des annuaires statistiques; c'est encore, à-peu-près, celui que le ministre de l'intérieur vient d'adopter pour le travail immense de statistique qu'il demande aux préfets.

I. *Précis statistique sur le département du Bas-Rhin.*

Ce précis statistique, dans l'annuaire de l'an 7, n'est qu'un tableau serré de ce que présente de plus essentiel ce beau département; il reçoit, dans l'annuaire de l'an 8, ce qui lui manquait pour faire un tableau complet de tout ce qu'il est, et de tout ce qui

s'y trouve actuellement en activité et en exploitation.

Position topographique.

Le département du Bas-Rhin, ainsi nommé de sa position sur le Rhin, relativement au département du Haut-Rhin, est situé dans la partie nord-est de la république; latitude, partie supérieure, 49 degrés 15m.; partie inférieure, 48 degrés 8m.; longitude du 4e. degré 20 m., au 5e. degré 50m. à l'orient de Paris. Il est borné à l'est par le Rhin qui le sépare de l'Allemagne: au sud, par les dép. du Haut-Rhin et des Vosges; à l'ouest, par les départemens des Vosges et de la Meurthe; au nord-ouest par le département de la Moselle; et au nord par celui du Mont-Tonnerre.

Etendue du département.

Sa longueur, du sud au nord, est d'environ 12 myriamètres, ou 30 lieues (la lieue de 2,566 toises), sa largeur moyenne, de l'est à l'ouest, de 3 myriam. un tiers, ou 8 lieues; sa surface, de 5,300 myriares, ou 212 lieues carrées; 34 grandes routes, 17 rivières flottables, ou flottables et navigables, le traversent en tous sens, non compris le Rhin et l'Ill, dont la navigation est si importante, et six canaux de navigation.

Anciens pays qui le composent.

Il est formé, 1°. de la presque totalité de

la ci-devant Basse-Alsace ; 2°. de l'ancien comté de Saarwerden ; 3°. de la seigneurie de Diemeringen ; 4°. de celle d'Asweiler ; 5°. de plusieurs communes du ci-devant Palatinat.

Idiôme du peuple.

Un allemand corrompu est encore l'idiôme des habitans du Bas-Rhin, à l'exception de dix à douze communes, qui parlent le patois Lorrain, espèce de dialecte romance. Depuis la révolution la langue française s'y propage ; plus d'un tiers de la population la parle, moitié la comprend.

Température.

Ce département est, en général, un pays très-agréable ; l'air y est sain, le climat tempéré ; et s'il a ordinairement un printems très-court, il en est dédommagé par des automnes longs et délicieux.

Division politique.

Sous la constitution de l'an 3, il était divisé en quarante administrations municipales ; il l'est aujourd'hui en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, dont les chefs-lieux sont Wissembourg, Saverne, Barr et Strasbourg. Le nombre de ses villes, bourgs, ou villages, est de 623.

Population.

Il est le seizième département de la république pour la population ; elle est de 448,483

ames, dont 86,140 hommes mariés ou veufs, 96,400 femmes mariées ou veuves, 113,727 garçons de tout âge, 138,003 filles de tout âge, 14,203 défenseurs de la patrie vivans, non compris les troupes de garnison et les garçons de métiers qui y affluent en tems de paix. Sa contribution foncière de l'an 9 est de 2,187,000 francs, sa contribution personnelle, de 356,250 francs; et la somptuaire, de 9,000 fr., approximativement. Le nombre des patentés en l'an 8, était de 28,000.

Qualité du sol. Productions. Commerce.

Après ces notions sur le département du Bas-Rhin, suit un exposé succinct de la fertilité de son sol, des productions qui sont ordinaires au pays, et de celles qui lui sont particulières, de ses prairies artificielles, de ses bestiaux, de ses forêts et de la qualité de leur bois; de son commerce, de ses anciens travaux de mines d'or, d'argent, cuivre, plomb; de ses mines de fer, de charbon de terre, d'asphalte, de son exploitation de sulfate de fer, de ses carrières de pierres, de plâtre; de ses sources salées, de ses eaux minérales.

Additions progressives à l'annuaire.

Une si riche nomenclature semblait ne laisser à desirer pour l'an 9, dans un ouvrage de cette nature, que les changemens apportés

dans la division politique par la constitution de l'an 8, et une notice qui manquait encore sur la frontière qui borde le département, sur ses places fortes et son arsenal, qui le rendent si important; mais l'annuaire de cette dernière année, prouve que pour l'homme qui se livre à ce genre de recherches, la matière est inépuisable. Ce n'est plus assez que le département soit connu par ce qu'il est, il le sera encore avec plus de détails par ce qu'il fut, sous le rapport économique et politique, et par ce qu'il peut devenir.

Ainsi, en parlant des bestiaux, par exemple, il fait l'énumération des espèces, et dit un mot, en passant, sur le plus ou le moins de nécessité d'étendre ou restreindre l'éducation de quelques-unes. Ainsi, l'article des mines n'est plus borné à l'énoncé des différentes natures de ces mines, il recense le nombre de chacune d'elles. J'aurai occasion de revenir sur ces détails intéressans dans les articles *économie rurale*, *commerce*; pour le présent, je dois me borner à dire que chacun des trois règnes, *animal*, *minéral* et *végétal*, trouve dans le précis statistique la nomenclature la plus détaillée des matières pre-

mières que lui fournit le sol du département du Bas-Rhin, de leur qualité, de leur quantité, du nombre de manufactures, usines, fabriques, ateliers qui les exploitent.

Aussi, après avoir lu quelques pages qu'occupe ce précis statistique, on en sait déjà plus sur ce beau département, que n'en avaient dit auparavant les dictionnaires les plus volumineux, même celui d'Expilly.

II. *Etat politique du département du Bas-Rhin.*

Le tableau topographique et physique du département devait être suivi de son tableau politique. Celui-ci se compose de la mention de la part que le département prend, par quelques-uns de ses membres, à la composition actuelle des autorités premières de la république, et de l'exposé de la distribution et composition des autorités administratives et judiciaires qu'il compte dans son étendue.

C'est cette connaissance que le cit. *Bottin* a eu soin de donner dans la partie de son ouvrage que j'analyse.

Ainsi, dans les annuaires des ans 7 et 8, sous la constitution de l'an 3, l'habitant du Bas-Rhin a pu connaître d'un coup-d'œil l'époque de la convocation de ses 119 assemblées primaires; le nombre pour lequel chaque canton concourait à la nomination de ses 372 électeurs; l'époque périodique de la réunion de l'assemblée électorale; la formation de ses bureaux, les élections qu'elle avait dû faire; le nombre et les noms de ses fonctionnaires élus, celui de ses députés aux deux conseils du corps législatif, avec la durée de la session de chacun d'eux. Exercices des droits politiques.

Strasbourg, situé sur l'Ill et la Brusch, à 2 kilomètres du Rhin, 46 myriamètres, ou 121 lieues de poste de Paris, est le chef-lieu de ce département. Une description topographique, historique, politique et statistique de cette importante cité, qui compte 50,000 ames de population, prélude à la désignation des autorités supérieures civiles qui y siégent. Chef-lieu.

Trois grandes sous-divisions viennent classer ces autorités et celles de tout le département.

1°. Corps administratifs constitués;

2°. Corps administratifs non constitués;

3°. Autorités judiciaires;

Corps administratifs constitués an 8.

La première sous-division offre, 1°. aux habitans de la totalité du département, les noms des membres de l'administration centrale, la composition de ses bureaux, les noms des chefs et sous-chefs.

2°. Aux habitans de chacun des quarante cantons en particulier, le nom du président, du secrétaire de l'administration municipale et du commissaire du gouvernement; les jours de séances. Il leur offre, sur-tout, ce qui est aussi instructif que neuf pour eux, un précis statistique, aussi détaillé pour chaque canton, qu'il vient de l'être pour le département. L'auteur a resserré dans un cadre précis tout ce que l'on peut dire sur la situation topographique, physique, économique du canton; sa division politique; le nombre de ses communes; sa population, divisée par sexes et par âges; le nombre de ses maisons, de ses feux; la qualité du sol, sa fertilité, ses productions; les contrées auxquelles il communique ses excédens; celles d'où il tire ce qui lui manque; ses rivières, ses grandes routes, ses mines, ses exploitations dans les

Description statistique de chaque canton.

trois règnes ; le nombre, enfin, des fonctionnaires de tous genres qu'il compte ; tels que ses juges de paix, notaires, etc. ; ses foires, ses marchés, ses messageries, ses hospices ; la situation topographique du chef-lieu ; sa distance du chef-lieu du département.

Beauté des environs de Strasbourg.

Les habitans de Strasbourg, en particulier, trouvent une notice sur les beautés des environs de cette ville, sur la fertilité extraordinaire du sol, sur la composition de son administration municipale et de ses bureaux.

Corps administratifs an 9.

Pour l'an 9, un autre ordre constitutionnel de choses, nécessite des changemens dans cet article. Tout y est refondu et présente un intérêt nouveau.

L'auteur sait que le mécanisme administratif, récemment introduit, n'est guère connu encore ; l'analyse simple et instructive qu'il en fait, donne la mesure de son dévouement au gouvernement régénérateur du 18 brumaire.

Préfecture, sous-préfectures, etc.

Après avoir indiqué les deux citoyens que le département du Bas-Rhin compte au corps législatif, il passe à une notice sur l'établissement des préfecture, conseils de préfecture, sous-préfectures, du conseil-général du

département et des conseils d'arrondissemens communaux, des mairies, des conseils municipaux; sur les attributions respectives de tous ces fonctionnaires et corps administratifs, l'époque du rassemblement périodique de ceux qui ne sont pas permanens.

Précis statistique de chaque arrondissement communal.

Cet article est entrecoupé par la nomenclature des préfet, sous-préfets et autres membres des administrations ci-dessus, celle de leurs bureaux et de leurs principaux employés, et un précis statistique sur chacun des quatre arrondissemens communaux, semblable au précis qui se trouve dans les annuaires précédens sur chaque canton; mais ce même article reçoit un nouvel intérêt de deux courtes notices, empruntées des annuaires des ans 7 et 8; l'une, sur les archives du département, composées de 62 dépôts tenus dans le plus grand ordre; l'autre, sur une collection qu'il est bien à desirer de voir se former dans tous les départemens, celle des plans terriers de ses communes. Le citoyen *Bottin* nous apprend que ces plans terriers ont été levés dans toute la ci-devant Alsace, en 1762, par les ordres de l'intendant de la province. C'est une espèce de cadastre du

Archives.

Plans terriers des communes

pays, dans les subdivisions de chaque commune. Depuis la révolution, la presque totalité de ces plans terriers se trouvait perdue, comme tant d'autres choses utiles, dans la masse des papiers des administrations supprimées, lorsqu'en l'an 7, par les soins de l'auteur (il était alors secrétaire en chef de l'administration centrale du département), ils ont été recueillis et classés par cantons. C'est pour donner le plus d'utilité possible à cette découverte, que dans l'annuaire de l'an 8, auquel renvoie celui de l'an 9, il a pris soin de terminer l'article de chaque canton, par l'indication du nom de toutes les communes du même canton, dont les plans terriers font partie de cette précieuse collection, notes vraiment utiles, et qui feront de cet ouvrage un répertoire long-tems indispensable.

Avis sur les jours et heures d'admission à l'audience des autorités administratives.

Le même caractère d'utilité distingue l'avis répété dans les trois annuaires, sur les jours et heures des séances de la préfecture et des sous-préfectures, les jours et heures d'admission à leur audience; sur la marche à tenir pour suivre avec succès une affaire administrative; les garanties à donner par ceux qui

se présentent pour suivre, en qualité d'hommes d'affaires, celles d'autrui.

CORPS ADMINISTRATIFS NON CONSTITUÉS.

A la tête de ces administrations, paraît la régie de l'enregistrement et des domaines, divisée en trois inspections dans le département du Bas-Rhin. Une notice succincte sur ses attributions, augmentées en l'an 8 de la conservation des hypothèques, et en l'an 9 de la recette du droit de taxe d'entretien des routes; la nomenclature de ses chefs et préposés dans tout le département; le placement des bureaux de recette, la délimitation de leurs arrondissemens respectifs; celle des bureaux de conservation des hypothèques; l'établissement, enfin, du bureau de garantie des matières d'or et d'argent, composent cet article, et n'y laissent rien à desirer.

Régie de l'enregistrement.

Conservation des hypothèques.

Bureau de garantie des matières d'or et d'argent.

ADMINISTRATION FORESTIÈRE.

L'administration forestière est un complément de la régie des domaines. Dans ce département, elle est divisée en quatorze arrondissemens d'inspection (la nouvelle organisation n'était pas encore connue), et composée d'un inspecteur en chef, et pour chaque arrondissement, d'un inspecteur particulier, d'un garde principal et de plusieurs gardes particuliers.

Une notice sur la situation topographique des 188,371 hectares de forêts, que le département possède, au revers des Vosges, dans la plaine et dans les îles du Rhin; sur l'essence des arbres qui les peuplent; les ressources qu'ils offrent à la marine, précède, dans les annuaires des ans 7 et 8, la nomenclature des préposés de cette administration. Situation et essence des forêts.

Dans l'annuaire de l'an 9, de plus grands détails sur l'essence de ces forêts; leur division en 63,170 hectares de forêts de première origine; 7,800 hectares de forêts provenans d'émigrés; 33,904 hectares de forêts séquestrées sur les princes et autres possesseurs étrangers; 83,497 hectares de forêts communales, et 6,000 hectares de forêts appartenant à des particuliers; la répartition de forêts de toute origine entre les quatre arrondissemens communaux, ajoutent à l'intérêt des premiers détails.

Cet article est terminé par des observations, écrites avec feu sur les causes des dégâts, des dévastations progressives auxquels cette partie de l'économie publique est en proie depuis quelques années, et par le vœu énergiquement Causes des dégradations des forêts.

prononcé de voir enfin une administration forestière, sagement constituée, apporter une digue insurmontable au torrent qui menace d'engloutir la ressource la plus précieuse des générations à venir.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Taxe d'entretien des routes.

L'administration des ponts et chaussées se divise en cinq arrondissemens, dits de Wissembourg, Saverne, Strasbourg-Ville, Strasbourg, *extrà muros*, Barr. Après cette division, vient une notice sur la législation de la taxe d'entretien des routes, et des modifications successives qu'elle a reçue; l'époque de l'établissement des 70 barrières dans le département; le résultat de l'adjudication qui en a été faite qui se monte, pour une année seulement, à 275,289 fr. que doivent verser les adjudicataires dans les coffres de la république. L'article est terminé par le tableau des bureaux de perception dans toute l'étendue du département, avec indication du montant du prix de leur adjudication et du nom de l'adjudicataire. Ainsi, de la quotité connue du prix de l'adjudication de tel ou tel bureau, il résulte, ajoute l'auteur de l'annuaire, une connaissance exacte du plus ou moins de fréquentation des routes qui y correspondent.

L'article de l'administration des monnaies se borne à la nomenclature des principaux agens, et à l'indication de la lettre qui distingue la monnaie frappée à Strasbourg. Monnaies.

La contrée qui forme le département du Bas-Rhin fut toujours ceinte d'une ligne de douanes. Avant 1789, elle reposait sur la plus haute cîme des Vosges. Cette barrière impolitique, en ce qu'elle séparait les Alsaciens de la mère patrie, était extrêmement gênante pour le commerce : la révolution dut la reporter sur la frontière du Rhin. Landau, cependant, et quelques villages du département, ne purent point participer d'abord à cet affranchissement ; ce ne fut qu'en prairial an 6, après la réunion de Mayence et du Palatinat au territoire français, qu'un arrêté du directoire exécutif vint enfin les dégager. Douanes. Ancienne ligne de douanes

L'administration des douanes fut trop souvent en but à des préventions ; l'auteur de l'annuaire s'empresse d'en faire justice. Il la présente comme protectrice de l'agriculture, de l'industrie, de la sûreté nationales, et il cite, pour preuve, des traits qui caractérisent le zèle, le dévouement, la vigilance de ses Justice rendue à l'administration des douanes.

préposés. Telle est, entre autres, l'interception d'une voiture de pierres à fusil arrêtée en l'an 8, au moment où on allait, par le Rhin, la faire passer à nos ennemis. C'est ainsi que dans cet ouvrage tout est saisi sous le rapport de l'économie politique, objet constant des méditations qui en ont donné l'idée.

Le personnel de l'administration des douanes dans le département, la description de l'uniforme que lui a donné un arrêté des consuls, et l'indication du lieu de placement des 50 bureaux de recette, termine l'article.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

L'article des contributions publiques offre dans l'annuaire autant de sections qu'il y a de sortes de contributions directes.

Diverses sortes de contributions.

Ainsi, contribution foncière. — Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire. — Contribution des portes et fenêtres. — Patentes. — Impôt sur le tabac. — Emprunt de cent millions. — Subvention extraordinaire de guerre. — Retenue sur les traitemens des fonctionnaires publics. — Emprunt volontaire sur la descente en Angleterre, rempli avec tant d'empressement dans ce département, trouvent successivement leur place

dans l'annuaire de chacune des trois années.

Ceux des ans 8 et 9 sur-tout, qui se complètent mutuellement, présentent l'historique le plus entier du système des contributions dans le département du Bas-Rhin, depuis l'an 1793 (v. st.).

Nouvelle répartition des contributions.

D'abord, l'administrateur y trouve un détail concis, mais clair, de l'exécution des moyens employés en l'an 7, par l'administration centrale, pour rendre moins sensibles les inégalités que présentait par-tout la répartition des contributions. On convoqua pour cet effet, dans chaque chef-lieu de canton, un jury composé de commissaires chosis, tant dans le canton même, que dans deux des cantons limitrophes. Puis l'auteur donne, canton par canton, l'énoncé sommaire des motifs qui ont déterminé le jury à modérer, ou accroître la masse de ses contributions. Cette mesure était si nécessaire, qu'on a vu des commissaires voter spontanément une augmentation pour leurs cantons.

Tableau des contributions depuis 1793 (v. st.).

Premier tableau.

Viennent ensuite quatre grands tableaux, dont le premier, en neuf colonnes, présente la contribution foncière du département des exercices de l'année 1793 (v. st.) jusqu'à l'an 7,

répartie par canton, avec le montant des fonds communs, fonds de supplément, dépenses départementales, municipales.

Second tableau. Le second, en dix colonnes, offre la contribution personnelle des exercices des ans 5 et 7, divisée par cantons, avec les mêmes détails.

Troisième tableau. Le troisième présente la quotité de la somme produite par l'impôt des portes et fenêtres, par cantons, en l'an 7.

Quatrième tableau. Le quatrième, en deux parties, offre le nombre des patentés, par canton, et le montant du produit du droit; puis, le nombre des fabricans de tabac dans le département, et le produit de la taxe sur leur fabrication.

Ce dernier tableau offre en même-tems un intérêt sous le rapport économique; puisque, donnant le nombre des patentés et celui des fabricans de tabac, il présente d'un coup-d'œil, en une seule page, le tableau le plus complet de la population industrielle du département.

Mêmes tableaux par arrondissemens communaux. Ces tableaux immenses, d'ailleurs précieux sous le point de vue de l'exécution typographique, sont remplacés dans l'annuaire de l'an 9, par de petits tableaux présentant

la répartition des contributions de toute nature entre les quatre arrondissemens dont le département est formé ; par un autre tableau de la répartition personnelle, mobiliaire et somptuaire de l'an 9, dressé à-la-fois par cantons et par arrondissemens communaux, et sur-tout par un tableau unique bien plus immense et bien plus détaillé encore que ceux de l'an 8, puisqu'il donne la sous-répartition des mêmes contributions par communes. J'aurai occasion de revenir à ce tableau.

L'article *contributions* est complété dans l'annuaire de chaque année :

Fixation de la journée de travail.

1°. Par le tableau, en trois classes, de la fixation de la journée de travail, graduée sur la population de chaque canton, qui a servi de base à la répartition de la contribution mobiliaire ;

2°. Par le tableau du tarif, calqué sur la population, d'après lequel les rôles des portes et fenêtres ont été faits ; ce qui procure à chaque contribuable la facilité de vérifier s'il est légalement imposé.

Epoque de l'établissement de chaque nature de contribution.

Par des notices sur l'époque de l'établissement de chaque genre d'imposition.

Agence et direction des contributions. Sur l'agence des contributions et la direction qui l'a remplacée ; avec la nomenclature des préposés et agens de ces administrations successives, l'époque de leur installation, le détail de leurs fonctions.

Recette générale. Et, enfin, sur l'organisation de la recette générale des contributions et autres deniers publics, et la nomenclature des receveurs et préposés.

La remarque que le département se trouve soulagé en l'an 9, de 965,642 fr. 46 cent. qu'il paye de moins qu'en l'an 8, termine agréablement tout ce qui est à dire sur ses contributions.

Loterie nationale. L'historique du rétablissement de la loterie nationale, dont Strasbourg est chef-lieu d'inspection pour trois départemens ; de l'accroissement successif du nombre de ses bureaux et leur placement ; la nomenclature de ses préposés et receveurs, le numéro des 11 bureaux ; l'annonce de l'établissement prochain de tirages particuliers à Strasbourg, est tout ce qu'il suffisait de savoir de cet établissement, dont la suppression serait à desirer pour la moralité publique, si son effet inévitable ne devait pas être de donner

de l'écoulement à notre numéraire dans les caisses des loteries étrangères.

Ici, encore, autant d'articles qu'il y a de degrés dans l'ordre judiciaire. Le rapprochement des annuaires des ans 8 et 9, fait saisir, d'un coup-d'œil, les changemens que la constitution de l'an 8 a apportés dans cette partie. AUTORITÉS JUDICIAIRES.

Un tribunal unique de cassation pour toute la république, un tribunal criminel par département, des tribunaux de police, de commerce, des juges de paix, sont les seuls établissemens judiciaires qui soient communs aux régimes des deux constitutions.

Quelques-uns des autres ont éprouvé des changemens dans leur organisation; d'autres, qui existaient, n'ont pas été conservés; d'autres, au contraire, ont été créés.

L'annuaire de l'an 8 cite un tribunal civil pour tout le département, siégeant à Strasbourg, composé de 22 juges; dans celui de l'an 9, il est remplacé par les tribunaux de première instance siégeant au chef-lieu de chaque arrondissement communal, composé à Strasbourg de sept juges et de trois dans les autres chefs-lieux. Tribunaux civils.

Tribunaux de police correctionnelle.

Sous la constitution de l'an 3, cinq tribunaux de police correctionnelle siégeaient à Saar-Union, Wissembourg, Saverne, Strasbourg, Barr : par la constitution de l'an 8, les tribunaux de première instance connaissent des matières de police correctionnelle.

Tribunaux d'appel.

En cas d'appel, en matière civile, la constitution de l'an 3 renvoyait par-devant le tribunal civil d'un département voisin; celle de l'an 8 crée des tribunaux d'appel : il y en a un pour les départemens des Haut et Bas-Rhin; il siége à Colmar, il est composé de douze juges.

Ces notes instructives sont accompagnées de la nomenclature des juges et autres fonctionnaires attachés aux tribunaux, ou en dépendans, tels qu'avoués, huissiers, notaires, avec mention de leur résidence; de la distribution des travaux des tribunaux, de l'indication des jours d'audience, de l'époque et de la durée de leurs vacances.

Attributions des tribunaux.

Traitement des juges.

Huissiers, notaires.

L'annuaire de l'an 9 présente de plus une notice sur les attributions des nouveaux tribunaux, sur la quotité du traitement des juges, celle du cautionnement à fournir par les avoués, huissiers, notaires. Il classe par

arrondissemens communaux ces derniers, qui sont au nombre de 86 ; mais on regrette que l'auteur n'ait pas eu le tems d'y donner, comme dans l'annuaire de l'an 8, le recensement du nombre des affaires civiles, criminelles et correctionnelles, terminées dans l'année par chaque tribunal. De pareils recensemens ajoutent, en effet, beaucoup au mérite de ces sortes d'ouvrages périodiques. Ils offrent un compte rendu de la moralité publique du département, pendant le cours de l'année. On y voit, entre autres, figurer en l'an 7, un genre de délit inconnu dans ces contrées avant ces dernières années, celui des *sommeurs* ; c'est-à-dire, d'hommes qui somment des fermiers, des agricoles, de leur porter une somme déterminée à un lieu indiqué, sous peine de voir leurs maisons incendiées. On sait que dans les Pays-Bas, les sommeurs sont connus depuis très-long-tems ; une bande en était organisée dans le département du Nord, depuis plus de trente ans ; le chef a péri sur l'échafaud, à Douai, en l'an 9.

Recensement du nombre des affaires civiles et criminelles.

Incendiaires, sommeurs.

Le tribunal de commerce de Strasbourg, l'indication de ses jours d'audience, des for-

Tribunal de commerce.

malités à remplir par ceux qui y portent des affaires, complètent l'article tribunal.

J'observe, en passant, que le citoyen *Bottin* a perfectionné, en l'an 9, l'ordre de son article judiciaire, en classant les différens tribunaux par hiérarchie ascendante; c'est-à-dire, en commençant par les justices de paix, article par où il finit dans les annuaires précédens.

Il eût été à desirer qu'il eût eu sous les yeux le modèle que j'avais tracé, le 30 brumaire an 7, des comptes annuels à rendre par les administrations centrales. Il y aurait trouvé deux modèles de tableaux; l'un de l'état des jugemens rendus par le tribunal criminel du département, dans le cours de l'année, la nature des crimes, le nombre des condamnations et celui des renvois; l'autre, de l'état des jugemens rendus par les tribunaux correctionnels, en quarante-cinq colonnes (1).

---

(1) Recueil des actes publics du ministère du citoyen François (de Neufchâteau), tome I, in-4°., pages 372 et 374.

III. *Force armée dans le département.*

La force armée se compose de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale en activité.

Garde nationale sédentaire.

Ce sont les deux grandes sous-divisions des annuaires du Bas-Rhin. L'auteur parle d'abord de la garde nationale sédentaire, forte de 67,913 fantassins, 520 cavaliers, 4,249 hommes de colonnes mobiles. Un tableau, en trois colonnes, en présente la répartition, par cantons pour l'an 8, par arrondissemens communaux pour l'an 9. Outre ses nombreux bataillons, elle compte quinze compagnies de cavalerie bien organisées, et une superbe et forte compagnie de canonniers à Strasbourg.

Infanterie.

Canonniers.

Services rendus par la garde nationale du Bas-Rhin.

C'était le cas de rappeler les services signalés rendus par cette garde nationale sédentaire, qui, plus d'une fois, dans le cours de cette guerre, a combattu dans les rangs des troupes de lignes, et qui a constamment suppléé à ces dernières dans le service important de la garde de la frontière du Rhin.

Le citoyen *Bottin* cite, sur-tout, avec un orgueil patriotique, cette dernière circonstance, si glorieuse pour le département, où, sur un premier avis d'une trouée faite par l'ennemi dans la vallée d'Oberkirch, le 26 ventôse an 7, les nombreux bataillons de la garde nationale de tous ses cantons se trouvèrent, en moins de 24 heures, réunis en masse sur les bords du Rhin, suivis de munitions et de vivres pour plusieurs jours, et précédés d'une musique guerrière.

Garde nationale en activité.

Recrutemens dans le Bas-Rhin.

Quelques notes sur la manière dont s'est exécutée la première loi de la conscription militaire dans le Bas-Rhin, ajoutent encore à l'éloge de ce beau département. Le premier détachement de conscrits appelés par la loi du 3 vendémiaire an 7, arrivé à Béfort, était du département du Bas-Rhin. — 2,309 hommes de supplément sont demandés par la loi du 28 germinal; dès le premier messidor, les détachemens de tous les cantons étaient arrivés à Phalsbourg, et avaient delà été de suite dirigés sur l'Helvétie. — 2000 hommes étaient à leur poste, lorsque la loi du 10 messidor ordonne la levée de toutes les classes. — Deux superbes

bataillons, forts de 1719 hommes chacun, sont de suite formés, et le département a la gloire de se voir cité, dans un message du directoire exécutif, à la tête des huit à dix départemens qui ont mis le plus de célérité dans la formation de leurs bataillons auxiliaires. En lisant ces détails, on voit quel plaisir ils ont fait à leur auteur.

Vient ensuite le tableau de la conscription de chaque année.

Tableau de la conscription dans le département.

Pour l'an 7, il est en huit colonnes et par cantons, désignant le nombre d'hommes de chacune des quatre classes appelées en l'an 7; le nombre des absens, celui des dispenses définitives, l'effectif fourni.

Pour l'an 9, il n'est qu'en six colonnes et par arrondissemens communaux, présentant le nombre des conscrits portés au tableau général de l'an 8, le contingent assigné à chaque arrondissement, le nombre fourni en personne, celui par remplacement, le nombre de ce qui reste à la disposition du gouvernement.

Etats-major de l'armée du Rhin.

Suit la nomenclature des principaux généraux de l'armée du Rhin et des chefs de service.

Celle des généraux et militaires qui composent :

Des places de Strasbourg et autres.

1°. L'état-major de la cinquième division militaire territoriale, de laquelle le département fait partie ;

2°. L'état-major de la place de Strasbourg ;

Artillerie.

3°. L'artillerie et sa direction de Strasbourg ;

Pontonniers.

4°. Les pontonniers ;

Génie.

5°. Le génie ;

6°. Les états-majors des places et forts de Kell, citadelle de Strasbourg, place et citadelle de Landau, Wissembourg, Lauterbourg, fort Vauban, Haguenau, Lichtemberg, la Petite-Pierre, Schelestat ; les chefs de chacun des services militaires dans chaque place ;

Commandans d'armes.

Une analyse des dispositions de l'arrêté des consuls, du 26 germinal an 8, qui crée des commandans d'armes.

7°. L'administration de la manufacture d'armes blanches au Klingenthal.

Gendarmerie nationale.

Un tableau de la gendarmerie nationale divisée en 21 brigades, est précédé d'une notice sur l'institution de ce corps si utile.

La composition des deux sections du conseil de guerre permanent de la cinquième division militaire; Conseil de guerre permanent.

Du conseil permanent de révision.

L'annuaire de l'an 8 présente de plus une courte notice sur une des compagnies d'aërostiers qui était alors en garnison dans le département; Aërostiers.

Sur l'affaire des prévenus dans la conspiration de Pichegru, jugée à Strasbourg, avec les noms des prévenus; Conspiration de Pichegru.

Sur la commission militaire permanente, établie en vertu de la loi du 19 fructidor, pour juger les émigrés non absous. Commission militaire pour les émigrés.

IV. *Instruction publique.*

Jusqu'à présent, nous n'avons vu le département du Bas-Rhin que sous le point de vue politique; l'auteur de l'annuaire a promis de faire de son ouvrage un recueil où seront traitées successivement, à fonds, les diverses branches de l'économie publique dans le même département.

Les chapitres qu'il me reste à analyser,

offrent l'exécution de ce plan. On suit avec plaisir le citoyen *Bottin* dans les recherches les plus détaillées sur l'instruction publique, les établissemens de bienfaisance, l'économie rurale, le commerce, l'industrie, la navigation, la population, dans ce beau département.

D'abord, je parlerai de l'instruction publique. Ce chapitre, qui est un de ceux qui ont été le plus goûtés dans l'annuaire de l'an 7 (1), n'y était cependant encore qu'un essai. C'est dans les annuaires des ans 8 et 9, qu'on le trouve traité avec cette méthode qu'il serait difficile de rendre plus claire.

L'auteur y établit quatre grandes divisions:

Divisions des chapitres.

1°. Etablissemens publics d'instruction, dans le département du Bas-Rhin;

2°. Etablissemens publics d'instruction, communes au département du Bas-Rhin, avec les autres départemens de la république;

3°. Etablissemens privés d'instruction, dans le département du Bas-Rhin;

4°. Etablissemens particuliers relatifs aux sciences et aux arts dans le département.

---

(1) Voyez le n°. II de la *Décade Philosophique*, an II.

La première grande division comprend :

Les cinq jurys d'instruction primaire dans le département ;

Le jury d'instruction centrale ;

Les écoles primaires, au nombre de 339 ;

L'école centrale et sa riche bibliothèque ;

L'école spéciale de médecine établie à Strasbourg ; l'une des trois qu'a créées le décret du 14 frimaire, an 3 ;

Les cours d'instruction créés dans l'hôpital permanent de Strasbourg, par les lois et réglement du 3 ventôse an 2 et 26 prairial an 4 ;

L'école publique d'accouchement à l'hôpital civil de la même ville, qui, en trois ans, a formé 49 accoucheuses pour les campagnes. Ecole d'accouchement.

La *seconde grande division* comprend les subdivisions suivantes :

Institut national de France.

Ecole polytechnique, à Paris.

Ecole d'artillerie, à Châlons-sur-Marne.

Bataillon d'école d'artillerie, à Strasbourg.

Ecole des ingénieurs militaires, à Metz.

Ecole des ponts et chaussées, à Paris.

Ecole des mines, à Paris.

Ecole des géographes, à Paris.

Ecole des ingénieurs de vaisseaux, à Paris.

Ecoles de navigation, dans les différens ports de mer.

Ecoles de marine, dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort.

Ecoles d'économie rurale vétérinaire, à Lyon et à Alfort.

La troisième grande division comprend :

Ecoles privées.

Pensionnats.

La quatrième grande division détaille tous les établissemens particuliers relatifs aux sciences et aux arts, dans le département du Bas-Rhin; savoir :

Bibliothèque de la ci-devant université.

1°. La bibliothèque de la ci-devant université de Strasbourg, fondée en 1531, remarquable par l'ordre qui y règne, ses nombreuses éditions du quinzième siècle, et des manuscrits curieux. Elle fut augmentée en 1772 des livres légués par le savant *Schœpflin*, riches en ouvrages de littérature ancienne, d'histoire et d'antiquités, et en 1783 des livres de feu *Silbermann*, tous relatifs à l'histoire et aux antiquités de Strasbourg et de la ci-devant Alsace.

Bibliothèque publique de Schélestat.

2°. La bibliothèque publique de Schelestat, léguée à cette ville, dans le quinzième siècle,

par le savant *Matthias Schurerius*, qui y joignit ses manuscrits.

3°. Le cabinet public d'antiquités de *Schœpflin* à Strasbourg, riche en monumens égyptiens, étrusques, grecs, romains, gaulois, mérowingiens, gotiques, avec une suite assez complette de lares, de vases en abondance, de médailles. Cabinet d'antiquités de Schœpflin.

4°. Le cabinet mécanique de Strasbourg, qui offre, parmi plusieurs monumens des antiquités locales tirées du Luxhoff, l'ancien plan de la ville de Strasbourg avec ses fortifications, exécuté en bois par le fameux architecte *Speckle*; l'ancienne bannière de la ville; et, ce qui est plus curieux encore, deux tableaux peints que les Meïsmengers, ou Troubadours allemans, avaient coutume de suspendre, les jours de fête, pour inviter le public à assister à leurs exercices. Cabinet de mécanique de Strasbourg.

5°. L'observatoire de Strasbourg, établi en 1673 sur la tour de l'ancienne enceinte de la ville, élevé de 29 mètres, et muni d'instrumens astronomiques. Observatoire de Strasbourg.

6°. La tour du temple décadaire de Strasbourg qui n'a pas son second en Europe, en élévation, en légèreté. Clocher de Strasbourg.

Mausolée du maréchal de Saxe.

7°. Le mausolée du maréchal de *Saxe*, chef-d'œuvre du célèbre *Pigal*, dans le temple Thomas, à Strasbourg.

Cabinets de physique et d'histoire naturelle.

8°. Les cabinets de physique et d'histoire naturelle, les deux seuls complets que le département possède, fruit des connaissances et des épargnes des deux professeurs *Ehermann* et *Hermann*, que les sciences viennent de perdre.

Squelette d'éléphant fossile

9°. L'annonce de la découverte d'un squelette d'éléphant, à 13 mètres, ou 40 pieds de profondeur, à 2 lieues de Strasbourg, par des ouvriers creusant un puits. On en montre, au cabinet d'histoire naturelle de l'école centrale, des ossemens, et sur-tout une défense longue d'un mètre 596 millimètres, ou 4 pieds 1 pouce.

Orangerie.

10°. L'orangerie de Bouxvillers, séquestrée sur le prince d'*Armstatt*, et entretenue aux frais du trésor public, qui contient environ 400 des plus beaux orangers qui existent en Europe.

Société libre des sciences et arts.

11°. Une société libre des sciences et arts à Strasbourg, installée le 29 floréal an 7; parmi les fondateurs de laquelle on voit avec plaisir le nom du citoyen *Bottin*.

Ne croyez point, au reste, que l'auteur se soit borné à cette citation déjà si intéressante des établissemens qu'il passe en revue, et à une simple nomenclature des professeurs des différentes écoles : ami éclairé des sciences, il ne laisse échapper aucune occasion d'indiquer les améliorations qu'il conçoit ; d'animer son récit d'anecdote dont le but moral est d'aider au développement de l'émulation, de l'esprit public, à l'extirpation des préjugés.

Ainsi, en parlant des jurys d'instruction, en énumérant les cantons qui ressortissent à chacun d'eux et nommant leurs membres, il trace en peu de mots, à ces derniers, la ligne de leurs devoirs.

Tableau des écoles primaires.

En parlant des écoles primaires, il avait présenté en un seul tableau, dans l'annuaire de l'an 8, le nombre des écoles par cantons, celui des instituteurs primaires en activité, celui des écoles privées ouvertes en l'an 7, celui des élèves couronnés à la dernière fête qui eut lieu, nombre qui excède plus de 300, dans 12 cantons seulement.

Elèves couronnés à la fête de la jeunesse.

Dans l'annuaire de l'an 9, ce tableau par cantons est remplacé par un tableau par arrondissemens communaux, et la colonne des

Ecole primaire qui se distingue.

Anecdote touchante.

élèves couronnés à la fête de la jeunesse, finit par une notice touchante sur les succès obtenus par l'école primaire du citoyen *Bechmann* de Schélestat. A la distribution des prix au mois de brumaire an 8, le jeune *Kléen* était du nombre des élèves à couronner; mais la mort avait, la veille même, moissonné le jeune amant des muses. L'instituteur saisit cette occasion pour improviser l'éloge funèbre du jeune homme; son nom est compris dans l'appel honorable; un de ses camarades, son meilleur ami, s'avance dans l'attitude de la douleur pour recevoir le prix qu'il va déposer dans le sein de la famille affligée. Cette scène touchante valut, dès le lendemain, de nouveaux élèves à l'école.

Elèves couronnés à l'école centrale.

En parlant de l'école centrale et de la division de l'enseignement en trois sections, il place, dans l'annuaire de chaque année, à côté du nombre d'élèves qui a fréquenté les cours de chaque professeur, les noms de ceux qui ont été couronnés à la distribution solemnelle des prix. Il fait, en outre, mention dans celui de l'an 9, d'une disposition réglementaire de cette école, qu'il serait utile de rendre commune à toutes; c'est celle de l'admission

Auditeurs libres à l'école centrale.

d'auditeurs libres, c'est-à-dire, d'hommes qui suivent les cours sans être assujettis aux réglemens dont leur âge les exempte. Cette disposition serait sur-tout utile aux militaires de tout grade dans les villes de garnison.

Bibliothèque de l'école centrale.

Une notice sur la riche bibliothèque de l'école centrale, formée de la collection de plus de cent bibliothèques recueillies dans tout le département, et riche sur-tout en monumens des premiers âges de l'imprimerie, termine naturellement ce qui est dit de l'école centrale dans l'annuaire de l'an 8. Le citoyen *Bottin* y renvoye dans celui de l'an 9, pour émettre, avec le conseil général du département, un vœu étroitement lié aux progrès des sciences, celui de l'établissement à Strasbourg d'un prytanée ou pensionnat public, qu'il serait facile de doter, de fonder de bourses, au moyen des biens encore invendus des ci-devant collèges, et des biens affectés à l'université protestante, qui n'existe plus d'après une loi générale. Il avait déjà voté, en terminant son article des écoles primaires, pour l'établissement d'écoles renforcées intermédiaires, destinées à faire disparaître la

Vœu pour l'établissement d'un prytanée.

Vœu pour l'établissement d'écoles renforcées intermédiaires.

lacune qui existe entre les écoles primaires et l'école centrale.

Ecole spéciale de médecine.

En parlant de l'école spéciale de médecine, il renvoye, après quelques détails, sur le lieu du placement de l'école, la distribution de ses cours, le nom des professeurs, à lire, dans l'annuaire de l'an 8, les articles relatifs à deux établissemens, qui font le complément de cette école, savoir :

Amphithéâtre anatomique.

L'amphithéâtre anatomique, qu'avait autrefois la ci-devant université protestante.

Jardin botanique.

Le jardin botanique, l'un des mieux fournis de la république, enrichi tout récemment de beaucoup de plantes, tirées des jardins d'Oberbronn et de Bouxvillers, qui appartenaient aux princes d'Armstadt et d'Hohenlohe, entre autres, de caffiers, de bananiers, tirés du premier de ces jardins.

Il nous apprend, à l'occasion de ce jardin botanique, dont le magistrat de Strasbourg faisait voyager le jardinier, que dans l'an 7 on y a vu fleurir plusieurs fois le *cactus grandiflora* de l'Amérique méridionale, dont la fleur passe pour la plus éclatante et la plus pompeuse du règne végétal. Il rappelle que

Cactus grandi-flora.

cette plante ne fleurit que rarement dans nos climats, et que la fleur n'y dure qu'une nuit. C'est ainsi que toutes les sciences ont leur part faite dans cet ouvrage.

Cours d'instruction à l'hôpital militaire.

En parlant du cours d'instruction à l'hôpital permanent de Strasbourg (dont la majeure partie des élèves remplirait avec distinction des places supérieures à l'armée), il saisit l'occasion de placer honorablement, après la division des cours en cours d'été et cours d'hiver, et les noms des professeurs, ceux des quatre élèves qui, en l'an 6, étaient désignés pour obtenir le prix, dont l'ordre d'un ministre vint suspendre la distribution.

Institut national.

S'il parle de l'institut, il commence par une notice rapide sur l'origine et l'objet des travaux de cette société littéraire nationale, sur sa composition, sa division en trois classes, et finit par la liste honorable des sept membres associés que le département du Bas-Rhin se glorifiait d'y compter avant la mort du célèbre naturaliste *Hermann*, décédé en l'an 9.

Écoles de service public.

S'il énumère les écoles de service public, c'est pour exciter l'émulation, en rappelant qu'un savant est envoyé tous les ans à Strasbourg, par le ministre de l'intérieur, pour

l'examen des élèves qui aspirent à l'école polytechnique ; c'est pour insister sur la grande utilité que présente à ce département, riche sur-tout par sa culture, la faculté d'avoir continuellement deux élèves à l'école vétérinaire d'Alfort, qui, déjà, vient de lui fournir un artiste expérimenté dans la personne du jeune *Blind*. L'auteur fait sentir les suites de l'insouciance qui laisserait ces places vacantes.

Élèves à l'école vétérinaire.

Gymnase de Strasbourg.

L'article des écoles privées avait amené naturellement, en l'an 8, l'occasion de faire un éloge mérité du ci-devant gymnase protestant de Strasbourg, dirigé par le savant *Oberlin*, de l'institut national. Ce gymnase que la révolution a rendu accessible à la jeunesse de tous les cultes, a, sans interruption, rempli pour 200 élèves du département, l'objet des écoles renforcées intermédiaires, qui, bientôt, ne manqueront plus à notre système d'enseignement. L'auteur paye, en l'an 9, un nouveau tribut de gratitude à cette école, où la génération naissante reçoit les principes des langues anciennes, de la langue et de la constitution nationales; de l'histoire, éclairée de ses deux yeux, la géographie et la chronologie; de mathématiques, d'écriture, et où une distri-

Enseignement du gymnase.

bution solemnelle de prix remonte de six mois en six mois les ressorts de l'émulation.

Il fait plus; le gymnase n'était qu'un des nombreux établissemens d'instruction que la révolution a trouvés en vigueur dans le département; il croit utile de passer en revue les autres, dans un moment où un gouvernement restaurateur s'occupe des moyens de faire disparaître les lacunes de cette partie si intéressante.

Ci-devant université protestante de Strasbourg.

C'est dans cette vue qu'il cite successivement 1°. la ci-devant université protestante de Strasbourg. Elle comptait annuellement parmi ses 1500 élèves, des Italiens, des Espagnols, des Danois, des Suisses, des Flamands, des Polonais, des Suédois, des Anglais, des Allemands, des Russes, tous accourus de leurs pays lointains, pour venir se former dans une école qui, à côté des cours ordinaires des universités françaises, leur offrait de plus des écoles de droit public et politique ou diplomatique, d'histoire naturelle, d'antiquités, de statistique enfin, *science*, dit l'auteur, *encore trop peu cultivée parmi nous*;

Ses cours.

La statistique y est enseignée.

Collége catholique à Strasbourg.

2°. Un collége catholique à Strasbourg;

Université épiscopale.

3°. Une université épiscopale tranférée de

Molsheim à Strasbourg en 1702, desquels l'auteur n'a rien de mieux à dire, sinon qu'ils comptaient ensemble 400 élèves;

Collége des jésuites à Molsheim.

4°. Le collége des jésuites à Molsheim, fondé en 1580, changé en académie en 1628;

Autres colléges.

5°. Les colléges de Schélestat, Haguenau, Weissembourg et Landau;

6°. Les colléges protestans de Weissembourg et Landau, qui équivalaient au gymnase de Strasbourg;

Gymnase de Bouxvillers.

7°. Le gymnase ou collége protestant de Bouxvillers, fondé en 1612, dont les biens dotaux existent encore;

Académie équestre à Seltz

8°. L'ancienne académie équestre de Seltz, fondée en 1575;

Manége à Strasbourg.

9°. Le manège royal de Strasbourg;

Ecoles de musique.

10°. Les écoles de musique de Strasbourg, qui ont donné les *Richter*, les *Pleyel*;

De dessin.

Celles de dessin, où l'on dessinait d'après nature, sous la direction du célèbre *Melling*, qui a enrichi de ses œuvres la résidence de Carlsrhue;

De danse, de natation.

Celles de peinture, de danse, de natation.

Vœu pour le placement d'un lycée à Strasbourg.

Une ville qui a toujours été l'asile des

sciences et des arts ; qui a conservé presque tous ses édifices publics ; affectée, pendant la guerre, à un service militaire ; qui cumule tant d'établissemens ou de monumens d'art ; qui compte encore dans son sein, six membres associés de l'institut, tous livrés à la carrière de l'enseignement public ; qui a une célèbre fonderie de canons, et doit avoir en tout tems une garnison nombreuse, paraît, au citoyen *Bottin*, devoir être choisie pour le placement d'un lycée.

Présence du beau sexe aux fêtes publiques

Cite-t-il, en parlant des pensionnats de Strasbourg, dont trois sont pour de jeunes demoiselles, l'assiduité des élèves de ces derniers à embellir de leur présence, en l'an 7, les fêtes nationales, les réunions décadaires? c'est pour saisir cette occasion de payer au beau sexe un hommage mérité : « *Femmes*, s'écrie-t-il, *que le civisme ferait* » *de prosélites dans un jour, si vous vouliez* » *toutes en être les institutrices* » !

Muséum Schœpflini d'Oberlin.

A l'occasion du cabinet d'antiquités de *Schœpflin*, il rappelle en passant les droits que le savant Oberlin a acquis à la reconnaissance des amis des sciences, en publiant, en 1773, son *muséum Schœpflini*, dont le

second volume, que l'on dit être prêt, est attendu avec tant d'intérêt.

Vitreaux peints de la chartreuse de Molsheim.

A l'occasion du cabinet de mécanique de Strasbourg, il nous apprend que c'est dans ce dépôt que se trouvent conservés, provisoirement, les vitreaux peints, provenant de la chartreuse de Molsheim, monument précieux de la perfection d'un art que l'on a été si long tems à retrouver.

Anecdotes sur la construction du clocher de Strasbourg.

A l'occasion du fameux clocher de Strasbourg, il raconte, d'après des monumens authentiques, qu'un des ouvriers assomma, d'un coup de pelle, un autre ouvrier qui lui disputait l'honneur de mettre la main le premier à la place d'où l'évêque Conrad, de Lichtemberg, venait d'enlever la première pelletée de terre. Ce chef-d'œuvre d'architecture, qui avait vu sa première pierre arrosée du sang répandu par le fanatisme religieux, et coûté 161 ans d'un travail alimenté à force d'indulgences et de miracles productifs, a failli, en l'an 2, périr sous les coups d'un autre fanatisme, qui en avait conspiré la destruction, et n'a heureusement eu le tems que d'en précipiter tous les ornemens extérieurs.

La manière dont le mausolée du maréchal de *Saxe* a échappé à l'aveugle marteau de l'an 2, offre une anecdote piquante. On avait rempli le temple Thomas des moissons des communes environnantes, à la nouvelle de l'approche de l'ennemi : on croyait le monument écrasé sous le poids des gerbes empilées à l'entour, les démolisseurs civiques crurent inutile de s'en occuper.

Mausolée du maréchal de Saxe : comment épargné en l'an 2 ?

A propos du squélette d'éléphant découvert à un myriamètre de Strasbourg, l'auteur rapporte qu'un pareil monument d'une des révolutions subies par notre globe, avait été découvert quelques tems auparavant à Epfig, distant de Strasbourg de 2 myriamètres, en creusant les fondemens de l'église ; et qu'outre un squélette d'éléphant, on découvrit dans la même fouille un squélette d'homme d'une grandeur extraordinaire, qu'un curieux voulait conserver, mais que le curé fit briser et anéantir, par un mouvement de zèle.

Monumens des révolutions du globe découverts dans le Bas-Rhin.

A la suite de la nomenclature des membres de la société libre des sciences, arts et belles-lettres de Strasbourg vient, dans l'annuaire de l'an 8, une notice historique sur deux anciennes sociétés littéraires existantes autre-

Ancienne société littéraire à Schélestat.

fois dans le département ; l'une à Schélestat ; fondée au commencement du seizième siècle par *Wimpheling*, originaire de la même ville, le Nestor de la littérature de l'Alsace ; l'autre, qu'*Erasme* cite dans ses lettres, fondée à Strasbourg, dans le même-temps, par le même *Wimpheling*, laquelle dura jusqu'en 1538. Jean *Sturm*, qualifié le Cicéron de son siècle, professeur de grec et de latin à l'université de Paris, vint fonder à Strasbourg une nouvelle école qui fut, en 1566, changée en académie, et prit en 1621, le nom d'université.

Idem, à Strasbourg.

Travaux de la société des sciences et arts de Strasbourg.

Ces deux traits historiques sont remplacés dans l'annuaire de l'an 9, par une notice de quelques-uns des travaux de la nouvelle société en l'an 8. On voit avec plaisir cette société, tournant ses vues vers la statistique, publier un plan de description générale du département du Bas-Rhin.

Origine de la maladie vénérienne.

C'est dans le même but que le citoyen *Koch*, membre associé de l'institut, lit à la société de Strasbourg un mémoire sur l'origine de la maladie vénérienne qu'il croit venir des Américains par les Espagnols. Il s'attache sur-tout à développer les circonstances

de l'introduction de cette maladie en Alsace et à Strasbourg. Le citoyen *Bottin* termine cette notice par le nécrologe de la société.

Nécrologe de la société des sciences et arts.

Au nombre des 3 membres que la mort lui a enlevés depuis sa fondation, on compte les 2 célèbres professeurs, *Hermann* et *Ehrmann*.

Théâtres. Traits de civisme et d'humanité. Fêtes nationales.

Les théâtres sont l'école des mœurs, et les bons exemples celle des bonnes actions, comme les fêtes nationales sont celle de l'esprit public. L'auteur en fait 3 appendices de son chapitre *instruction publique*.

Spectacles à Strasbourg.

Strasbourg est la seule ville du département qui ait salle de spectacle.

L'incendie de celle du théâtre national en l'an 8, donne une occasion d'embellissement de la ville long-temps desiré. Cette salle durait depuis 99 ans; le feu avait déjà consumé la précédente: sort trop commun à nos théâtres!

Société d'amateurs dramatiques.

La société d'amateurs français céda aux artistes dramatiques sa salle. Cette société connue sous le nom de théâtre de bienfaisance, parce qu'elle jouait au bénéfice des pauvres, durait depuis l'an 4, et a souvent rivalisé de talens avec les artistes du théâtre national.

Société dramatique allemande.

On avait aussi vu en l'an 7, se former une société allemande qui a débuté par quelques

succès, mais n'a point eu une longue existence.

L'annuaire cite les artistes célèbres qui ont paru successivement sur ce théâtre, ou à Strasbourg, pendant l'année.

Ainsi, on y trouve le nom de Mlle *Contat* en l'an 8;

Celui de l'équitateur *Franconi*, en l'an 9.

Société de la réunion des arts.

Une société d'artistes, la plupart distingués, ouvre tous les hivers à Strasbourg, sous le titre de *réunion des arts*, des concerts suivis de bals: cette réunion a lieu dans un édifice acheté par la société et exclusivement disposé pour cet objet. Cette assemblée respire le ton de la décence et de la bonne compagnie.

Fêtes nationales célébrées avec intérêt dans le Bas-Rhin.

Les fêtes nationales étaient célébrées avec intérêt dans le département du Bas-Rhin. En lisant cet article dans l'annuaire des ans 7 et 8, on regrette que le système du gouvernement actuel n'ait point conservé celles de ces fêtes dont le but n'était que moral. On a vu, dans un grand nombre de cantons ruraux, dit le citoyen *Bottin*, la vieillesse, le malheur, l'indigence, la moralité devenir l'objet d'un culte public. L'agriculteur qui s'est distingué par un essai utile, le citoyen qui a planté de jeunes arbres, l'auteur de découvertes utiles,

d'ouvrages d'esprit public, recevait des encouragemens, des honneurs que l'on ne trouve que chez une nation libre.

Fête funèbre à la mémoire du général Hoche.

S'il parle de la fête funèbre célébrée à la mémoire du général *Hoche*, il nous apprend que pendant la tenue du congrès de Rastadt, il ne se célébrait presque pas de fête civique à Strasbourg, sans qu'on n'y remarquât, au nombre des spectateurs, plusieurs princes et seigneurs de l'Empire, membres du congrès.

Recensement des buffets d'orgues dans le département

Les circonstances les plus indifférentes en elles-mêmes, ajoutent au mérite statistique de l'annuaire. Ainsi, l'on y trouve jusqu'au recensement des buffets d'orgues, de qui les fêtes publiques reçoivent leur principal intérêt, dans les campagnes sur-tout. Dans 32 cantons seulement, sur 40, le nombre existant en l'an 8 était de 186.

Traits de bienfaisance et d'humanité.

Le paragraphe des traits de bienfaisance, de civisme et d'esprit public, pendant les années 8 et 9, présente un choix qui fait autant d'honneur aux principes du citoyen *Bottin*, qu'aux habitans du département qui en a été le théâtre.

Ce sont deux pères de famille d'un canton lointain, qui ramènent à leurs drapeaux le troisième fils que chacun d'eux compte

dans les phalanges républicaines ; un des deux a chez lui un cinquième fils honorablement mutilé au service de la république.

C'est un jeune homme qui, deux fois dans quatre jours, au cœur de l'hiver, se précipite, à Strasbourg, dans une rivière couverte de glaçons, pour sauver la vie à deux défenseurs de la patrie, qui se noyaient.

C'est un artisan, non moins dévoué, de la même ville, qui se précipite dans une fosse d'aisance, pour voler au secours de trois personnes qui venaient successivement d'y tomber asphixiées, sauve la vie à une des trois, et retire les cadavres des deux autres.

C'est le dévouement de trente-trois citoyens du ban de Laroche, vallée des Vosges, qui viennent, spontanément, retirer de l'hospice de Strasbourg trente-trois enfans abandonnés, qu'ils s'engagent d'élever à leurs frais : leur exemple est suivi, le même jour, par trente-quatre citoyens de Strasbourg.

Triomphe éclatant sur les préjugés.

C'est une famille considérée de Strasbourg, qui, méprisant un préjugé barbare, vient recevoir, au pied de l'échafaud, le corps d'une parente que la vindicte publique venait de frapper, et accompagne, suivie d'un cortège honorable d'amis, du lieu du sup-

plice à celui du repos, les restes inanimés de la victime des lois satisfaites.

C'est un agent municipal de campagne qui donne, à tous les fonctionnaires publics, l'exemple touchant du plus rare désintéressement.

C'est un jeune homme qui lutte courageusement avec un loup monstrueux dans la forêt d'Haguenau, et a le bonheur de le tuer.

C'est un père qui donne à ses deux fils l'exemple de l'humanité et de la bienfaisance, en se précipitant, à leur tête, dans un fleuve, pour sauver la vie à un dragon du premier régiment, qui se noyait.

C'est une société religieuse protestante, qui abandonne avec empressement, à la république, pour en faire temporairement un magasin, le seul édifice public qu'elle ait pour exercer son culte.

Ce sont les généreux habitans d'une commune, fumante encore de la terrible explosion d'un convoi d'artillerie (Erstein), qui volent, pendant dix jours de suite, au son du tocsin, à la rencontre des bateaux chargés des blessés de l'armée du Danube, et se disputent la jouissance de leur offrir, chez eux, un asyle et des secours.

C'est un pauvre journalier de Plobsheim-au-Rhin, qui, à la nouvelle de l'assassinat de nos ministres à Rastadt, part de son humble chaumière, le cœur pénétré de douleur et d'indignation, et vient déposer sur le bureau de l'administration centrale un écu, son unique avoir, qu'il consacre à la vengeance nationale.

C'est une commune catholique qui, indignée de l'obstination des prêtres insoumis, choisit spontanément pour son ministre de culte, un père de famille respectable, et donne ainsi l'exemple touchant d'une philosophique tolérance.

Juif cultivateur. C'est un citoyen professant le culte judaïque qui, bravant des préjugés de plusieurs siècles, se met à la tête d'un établissement considérable de culture, etc.

Combien de pareils traits sont doux à recueillir et précieux à conserver! Trop d'écrivains se plaisent à faire éclater des scandales, à publier des crimes, à enregistrer des forfaits. Ne vaut-il pas mieux déterrer la vertu qui se cache et la mettre dans tout son jour? (C'était dans cette vue que j'avais fait commencer un recueil des belles actions civiles, dont j'avais confié la rédaction à l'un des coopérateurs actuels des

Annales de Statistique, le citoyen *Joseph Lavallée* (1).

Vient enfin l'article de l'imprimerie ; il devait naturellement terminer l'article relatif aux arts et aux sciences dans le département du Bas-Rhin. Imprimerie, librairie.

Strasbourg, en effet, dispute à Mayence la gloire d'avoir été le berceau de l'art typographique. Les actes d'un procès cités par *Schœpflin*, mettent hors de doute, dit l'auteur, que Jean *Guttemberg* de Mayence, demeurant alors à Strasbourg, s'occupait en 1436, d'essais pour imprimer sous presse avec des caractères mobiles, mais gravés à la manière des orfèvres. Progrès de cet art à Strasbourg. Au XVe. siècle.

Etant retourné bientôt après à Mayence, il continua ses essais en société avec Jean *Fust*. Ce dernier se sépara de lui en 1445, et s'associa Pierre *Schœffer* de Gernsheim, d'une famille originaire de Strasbourg.

C'est au dernier qu'on doit les caractères de fonte, inventés en 1452, avec lesquels il imprima le *Psalterium*, premier ouvrage qui ait été fait avec des caractères mobiles.

On voit à la bibliothèque de la commune

(1) Lettre circulaire du 1er. brumaire an 7, tom. Ier. du recueil des actes publics du ministère du cit. François (de Neufchâteau). P. 246.

de Strasbourg, le portrait fait d'après nature de *Guttemberg* et l'épitaphe de *Mentelin*. L'annuaire de l'an 8, continuant la notice, donne les noms de ceux des associés et élèves de *Guttemberg*, qui, pendant le quinzième siècle, ont cultivé avec le plus de succès l'art à Strasbourg : on y compte les *Heilmann*, les *Mentelin*, les *Eggestein*, et leurs successeurs les *Kusch*, les *Schott*, les *Flach*, les *Prüss*, les *Gruninguer*, les *Schurer*. On ne trouve pas, remarque le citoyen *Bottin*, d'ouvrages imprimés sous le nom d'*Heilmann*, comme on en trouve sous le nom des autres, parce qu'aucun ouvrage imprimé depuis 1436 jusqu'en 1457, ne présente ni date, ni lieu d'impression, ni nom d'auteur; la premiere trace de dates se trouvant dans le fameux Psalterium imprimé à Mayence par Jean *Fust* en 1457.

Noms des fameux imprimeurs de Strasbourg.

Dans le seizieme siècle, dit l'annuaire de l'an 9, les éditions de Strasbourg continuèrent à se rendre recommandables. Depuis, et jusqu'à nos jours, les imprimeries de cette ville ont toujours suivi de près les progrès de l'art. On peut citer, à toutes les époques, des ouvrages qui font honneur à ses presses. Dans les derniers temps, les auteurs grecs de *Brunck* imprimés chez *Hertz*; le Virgile et le Térence

Au XVIe. siècle.

Dans le XVIIIe. siècle.

in-4. du même, imprimés chez *Dambach*; l'Horace, in-4. d'*Oberlin*, imprimé par une société typographique qui n'existe plus, édition, que *Didot* cite comme la plus correcte; les éditions des *Levrault*, père et fils, dont la fonderie de caractères rivalise de jour en jour avec plus de succès celle des *Didot*.

Belles éditions de Strasbourg.

Le département du Bas-Rhin compte 13 imprimeries, dont 8 à Strasbourg.

Elles ont publié, pendant les années 7, 8 et 9, 147 ouvrages, parmi lesquels on en remarque 14 de médecine; les superbes éditions de l'Homme des Champs de *Delille*, chez les *Levrault*; et sur-tout deux monumens de la perfection de leurs presses : savoir,

Ouvrages publiés à Strasbourg pendant les ans 6, 7 et 8.

La volumineuse *phraséologie anglo-germanique* de *Haussner*, et le *calcul des dérivations* d'*Arbogast*, remarquables par la difficulté et la beauté de leur exécution.

Les sciences comptent trois journaux scientifiques imprimés à Strasbourg :

Journaux, feuilles périodiques.

Le journal général de la littérature française qui en était, en l'an 9, à sa troisième année :

Scientifiques.

Le catalogue systématique et raisonné de la nouvelle littérature française :

Les notices littéraires des livres publiés en

Europe sur les sciences, la littérature, les arts (chez Treuttel).

Politiques. On voit, pendant les 3 années, un journal politique en allemand intitulé le *Velbot*, ou le Courier du monde, et 3 feuilles périodiques d'annonces, survivre à 8 ou 10 autres journaux que le torrent des circonstances a successivement fait disparaître pendant le même laps de temps.

Librairie. La librairie de Strasbourg est sur-tout importante, en ce qu'elle est l'entrepôt naturel entre la France et l'Allemagne.

On y compte 7 libraires, dont 3 ont en même temps maison à Paris.

Auteurs couronnés. Chaque année, l'administration centrale couronnait, à la fête du 1er vendémiaire, les auteurs d'ouvrages utiles aux sciences ou tendant à l'affermissement de la république.

L'annuaire de l'an 9 présente la nomenclature des auteurs couronnés à ce titre le 1er vendémiaire, au nombre desquels cet ouvrage utile a fait placer le nom du cit. *Bottin*.

V. *Etablissemens de bienfaisance et de sûreté publique.*

Après les établissemens d'instruction publique, viennent ceux de bienfaisance.

Un court apperçu des dispositions de la loi du 16 vendémiaire an 5, qui a réintégré les hospices dans la jouissance de leurs biens et rentes, et créé un nouveau mode d'administration, prélude à cet article dans l'annuaire de l'an 7. Après avoir parlé de la manière dont les nouvelles commissions administratives doivent être composées, l'auteur passe en revue les hospices existans dans l'étendue du département, et nomme les membres de la commission qui les administre. Cet article reçoit, dans les annuaires des ans 8 et 9, des développemens qui le complettent. Ils font mention de 22 hospices, au lieu de 13 que l'on connaissait d'abord. Celui de l'an 9 ajoute de plus l'indication du nombre des malades pendant l'été de l'an 8, dans chacun des hospices, et fait sentir les heureux effets de la loi du 16 vendémiaire, en indiquant les biens rentrés. Hospices civils

Mais de simples dénombremens ne suffisent pas au citoyen *Bottin*; c'est sur-tout sous les rapports utiles d'économie publique qu'il traite ses matières. Les immenses hospices de Strasbourg lui offrent beaucoup d'observations. L'hospice civil contient 350 malades en été, 450 en hiver, et autant de pensionnaires. Il Economie intérieure du grand hôpital de Strasbourg. Attellets.

entre dans des détails intéressans sur les 24 sales de cet hospice, où sont classés les maladies et les sexes ; sur le corps-de-logis affecté aux cliniques de l'école spéciale de médecine ; sur le pensionnat de l'hospice ; sur l'atelier de filature, qui y est établi de tems immémorial ; sur des ateliers de tricotage, de couture et de fabrication de charpie, introduits avec succès, dans le courant de l'an 8 ; sur un projet de transférer dans cet hospice l'atelier de tisserands, qui était ci-devant à la maison des pauvres.

Anecdotes piquantes.

En parlant des moyens employés par la commission administrative, pour introduire l'émulation, il cite une anecdote qui répond victorieusement aux antagonistes de ce mobile si puissant. Une prime avait été promise à la personne de l'hospice qui parviendrait à apprendre, à deux hommes aveugles de la maison, à retordre du fil. Cet essai a été fait avec succès par une femme pensionnaire, qui a obtenu la prime. Cette même femme a fait un congé de 8 ans, comme fusilier, dans le régiment ci-devant Alsace.

L'annuaire de l'an 9 enrichit de nouveaux détails l'article des mêmes hospices de Strasbourg. On y trouve le mouvement de l'hos-

pice civil, à 6 différentes époques de l'an 8, dans un petit tableau divisé par nature de maladies ou d'infirmités ; le mouvement de l'hospice des enfans de la patrie, transféré de Strasbourg dans les bâtimens de Stéphanspheld, près Brumatt, en l'an 8 ; celui de l'hospice des orphelins ; le tableau de la nourriture journalière des 5 classes de pensionnaires à l'hospice civil, et du produit annuel de leur travail ; celui de la nourriture des orphelins et des enfans de la patrie : l'habillement dans ces deux derniers hospices (les filles y confectionnent le linge, les chemises, les bas, leurs propres habits, et sont employées à la cuisine, et à soigner la propreté des sales : les garçons y filent la laine, ou tricotent, ou sont en apprentissage) ; le tableau de l'instruction dans ces deux hospices et des moyens d'émulation qui lui aident.

Mouvement des hospices de Strasbourg.

Nourriture dans ces hospices.

Habillement.

Vient ensuite un tableau détaillé de la consommation dans ces 3 hospices, et de l'économie apportée depuis 3 ans dans l'administration, d'où il résulte une augmentation de revenus.

Consommation.

Une notice sur la composition du bureau de bienfaisance établi près l'administration municipale de Strasbourg qui, du 25 nivôse

Bureau de bienfaisance.

an 5 jusqu'au 7 frimaire an 7, avait fait recette, sur le seul droit des billets d'entrées de spectacle, danses et concerts, de 24,856 fr.

Société libre anonyme de bienfaisance à Strasbourg.

Une autre sur une société libre de bienfaisance fondée à Strasbourg en 1780, formée de nouveau en l'an 7, sous le voile respectable de l'incognito, dont s'enveloppent ses membres.

Boîtes de noyés à Strasbourg.

Une notice sur un établissement philantropique destiné, depuis longues années à Strasbourg, à apporter des secours aux noyés. Une ordonnance de 1777, renouvellée en 1782, contient un réglement sage qui est encore suivi; le cit. *Bottin* l'analyse de manière à n'omettre aucune de ses dispositions.

Atelier de filature du citoyen Velter à Strasbourg.

Une notice sur l'atelier de filature du citoyen *Velter*, à Strasbourg. Cet artiste estimable, qui est le premier qui ait fait connaître dans cette ville les essais du blanchiment de la toile et du fil, d'après les procédés du cit. *Bertholet*, donne de l'ouvrage dans ses ateliers à 150 et 200 pauvres et orphelins. En l'an 2, on y a vu jusqu'à 1100 indigens travaillant. Il y a introduit les méchaniques pour retordre le fil, celle à moulin pour la fabrication des cordons : une seule personne retord de 18 jusqu'à 40 brins à la fois; une seule fabrique,

simultanément, 18 pièces de cordon. Qu'il serait intéressant, s'écrie le citoyen *Bottin*, de rétablir les salles de filature que la municipalité avait instituées en 1791, pour y donner à des enfans, à des personnes infirmes, les moyens d'un travail proportionné à leurs forces, la nourriture et l'instruction ! (Les papiers publics nous ont appris depuis que ce vœu a été rempli en l'an 9.)

Anciens ateliers de charité à Strasbourg.

L'article des établissemens de bienfaisance est terminé par un mot sur l'établissement, à Strasbourg, d'une distribution de soupes à la *Rumfort*, pendant l'hiver de l'an 9. Me sera-t-il permis de rappeler ici, que c'est moi qui ai fait connaître, en France, les utiles essais du comte de *Rumfort*, et qui ai fait venir de Hambourg le premier modèle de ses fourneaux économiques? Le feu électeur de Bavière, quoique peu favorable aux républicains, fut surpris et édifié d'apprendre qu'un membre de ce terrible directoire français, s'occupait sur-tout des établissemens d'humanité et du sort des pauvres. Il me fit envoyer sur-le-champ, par le cit. Baker, tous les renseignemens que je lui demandais. L'infortuné Roberjot, qui était alors à Hambourg, me seconda, de son côté, avec le plus vif empressement. J'ai quitté sans regret ma place au direc-

Soupes économiques.

toire; mais j'ai gardé ces souvenirs. C'est la seule richesse que j'aie jamais enviée.

Prisons, maisons d'arrêt.

Les prisons et maisons d'arrêt du département réclament une amélioration instante. L'auteur de l'annuaire rend compte des efforts faits à différentes époques pour la leur procurer; efforts que les circonstances seules ont rendu inéficaces.

Projets d'amélioration.

Il parle des mesures prises en l'an 8 pour les réunir toutes dans un local vaste, où les sexes et les genres de délits sont séparés, où les individus sont astreints au travail; de l'atelier de filature établi en l'an 6, dans les prisons, et de ses produits successifs; de cet arrêté, enfin, si honorable pour l'administration centrale qui l'a conçu, qui assure, sur les fonds de justice, l'instruction primaire aux jeunes gens au-dessous de 20 ans, qui se trouvent condamnés à la correction.

Ateliers dans les prisons.

Education des jeunes détenus

VI. *Economie rurale.*

On sait que le département du Bas-Rhin est un de ceux où l'agriculture est portée au plus haut degré de perfection; et où l'agriculteur, naturellement insdustrieux et très-laborieux, est sur-tout disposé à essayer les moyens d'amélioration qu'il voit prospérer chez ses voisins.

Un tableau de cette riche culture, ébauché dans l'annuaire de l'an 7, reçoit dans les annuaires des ans 8 et 9 des développemens progressifs qui le complètent.

Ainsi, au moyen de l'annuaire du citoyen *Bottin*, on sait :

Jachères inconnues.

Que le système des jachères, conservé encore par l'usage dans les 5 cantons situés au revers des Vosges, qui ont été détachés de la ci-devant Lorraine allemande, est à-peu-près inconnu dans tout le reste du département.

Double récolte par an.

Que les champs y rapportent annuellement deux récoltes; la seconde consistant en navets, qui sont d'une grande ressource pour la nourriture des bestiaux, etc.

Degrès de fertilité des différentes contrées.

Des détails descriptifs du département sous le rapport de l'agriculture, et du plus ou moins de fertilité de ses différentes contrées ;

Engrais.

Une notice sur les engrais et les soins que l'on donne dans ce département à la préparation de ce grand et premier véhicule de l'économie rurale ;

Parcage de moutons.

Sur le parcage des moutons, usité au nord du département ;

Gadoue.

Sur la gadoue, dont l'usage se propage dans les communes des environs de Strasbourg, et

y a déjà, depuis la révolution, doublé les produits de certains sols ; des détails sur la manière, encore imparfaite, dont on emploie cet engrais précieux, préludent à deux tableaux du plus grand intérêt ; l'un intitulé : *Productions générales du département du Bas-Rhin* ; l'autre, *Productions particulières au département.*

Tableau des productions générales du département.

Par la manière aussi ingénieuse que neuve dont ces tableaux sont rédigés, on apperçoit d'un coup-d'œil, dans le premier, quelle est la culture principale de chacun des quarante cantons ; dans quelle proportion y sont cultivés le froment, le méteil, l'épeautre qui ne croît qu'au nord du département, le seigle, l'orge, le maïs qui croît sur-tout au midi ; l'avoine qui est peu cultivée ; les grosses féves ou féverolles, qui suppléent à l'avoine ; les légumes secs, les vesces, le foin, le trèfle, la luzerne, le chanvre, le lin, la navette, et sous ce nom, le colzat ; les noix, les fruits à pépins, les pommes-de-terre. On reconnaît quels sont les cantons où on fait du vin, où on fabrique de l'eau-de-vie de marcs et de pommes-de-terre, du kirchwaser.

Cultures locales.

Dans le second tableau, le pavot, la ga-

rancé, le tabac, les chataignes, se présentent comme faisant la richesse principale de certains cantons ; on y voit aussi la moutarde, le fénugrec, l'anis, la coriandre, les semences d'oignons, enrichissant la culture des environs de Strasbourg ; le houblon, le turneps revendiquant aussi leurs cantons ; l'antique culture du chou, enfin, présentant en plein champ, l'aspect de vastes potagers et donnant son nom à des communes renommées, de tems immémorial, pour cette culture.

Vient ensuite une notice sur la quotité du produit des récoltes, et les causes qui les ont altérées dans quelques cantons. Produit des récoltes.

Une notice étendue sur les plantations, dans laquelle on trouve d'abord le catalogue raisonné des arbres forestiers indigènes du département du Bas-Rhin, joint à celui des arbres exotiques naturalisés dans le département : Plantations.

Celui de quelques arbustes et plantes indigènes au département, dont les arts et le commerce tirent parti.

Celui des truffes, des espèces de champignons que ses bois produisent.

On voit successivement figurer parmi les Arbres indigènes.

arbres indigènes, le chêne de deux espèces ; auxquelles le naturaliste *Hermann* croit devoir en ajouter une troisième, celle à *glands manducables*, découverte par lui dans la forêt de Barr.

Le hêtre, qui y est de la qualité la plus parfaite.

Le sapin blanc et noir, dont les dimensions approchent de celles des mâts du nord, mais qui est moins propre à la marine, parce qu'il est trop gros.

Le pin de la forêt d'Haguenau, la seule espèce d'arbres particulière au département, et qu'il ne faut pas confondre avec le *pinus silvestris*.

Le larix ou méléze, d'où découle la thérébenthine.

L'orme.

Le charme.

L'érable (petit).

Le sicomore, cette espèce si précieuse qui ne croît que dans la montagne et devient trop rare.

Le frêne, l'aune, le tremble, le tilleul, le bouleau, le cornouillier.

L'alosier, dont on mange le fruit.

Le mérisier, dont les petites cerises donnent le meilleur kirchwaser.

Le châtaignier, arbre à pain de l'Europe, dont on fait de si bons échalats pour la vigne et des charpentes si solides.

Le noyer, qui se plait dans le département.

Parmi les arbres exotiques, on voit :

Arbres exotiques.

Le micocoulier ;
Le frêne à larges feuilles ;
Le frêne à feuilles de noyer ;
Le frêne en fleurs ;
L'érable à feuilles panachées ;
L'érable à fleurs de platane ;
Le Sorbier ;
Le mûrier à papier varié ;
Le noyer d'Amérique ;
Le catalpa ;
Le maronnier ; } Deux arbres naturalisés depuis long-tems dans le département.
L'acacia ; }
Le tilleul d'Hollande ;
Le peuplier à baume ;
Le tuya, ou arbre de vie ;
Les saules odorans ;
Les saules à fleurs de romarin ;
Le saule pleureur ;

L'if, dont il recommande la culture, ainsi que celle de l'acacia.

Parmi les arbustes utiles :

Arbustes et plantes utiles indigènes.

Le houx, dont on fait la glu ;

L'épine-vinette, dont, outre le fruit, l'art du maroquinier emploie la racine pour teindre en jaune ;

Le genièvre, dont la baie est si utile ;

La gentiane jaune, qui croît dans les pâturages des montagnes les plus élevées, et sert à la pharmacie et à la distillation ;

L'arnica, dont la racine, les fleurs et le fruit entrent dans le commerce ;

L'aristoloche fébacée, espèce de fumeterre ;

Le calamus des fossés de Strasbourg, dont la racine est recueillie en abondance.

Plantations, repicquemens et semis dans les forêts du département.

Dans le courant de l'an 5, l'auteur de ce rapport, appelé au ministère de l'intérieur, voulut tourner l'attention publique vers les plantations et repicquemens ; il avait fait, sur cet objet, une circulaire très-pressante (1). La voix du ministre ne retentit pas en vain

(1) Lettre circulaire du 22 fructidor an 5, dans le recueil des actes publics de son ministère, in-4°., tom. Ier. pag. 76.

dans le département du Bas-Rhin ; l'administration centrale s'empressa de seconder ses vues, et j'avoue que je n'ai pu relire sans émotion le détail du succès de cette mesure dans le département du Bas-Rhin.

L'auteur de l'annuaire présente une énumération consolante des plantations, repicquemens et semis faits, pendant le cours des ans 6 et 7, dans les forêts nationales et communales des cantons les plus maltraités par la présence de l'ennemi. Il cite des semis plus considérables encore ordonnés en faînes, graines de pins, charme, bouleau, et sur-tout en glands de la grosse espèce.

Forestier recommandable

Il nomme, avec une espèce d'amour-propre, un homme qui honore son département par la louable passion qui l'anime pour la restauration des forêts, c'est *Frederick Muller*, d'Asweiler, garde-forestier du quinzième arrondissement. On aime à lire l'article de l'annuaire qui concerne ce brave homme. Il a toujours ses poches remplies de glands, faînes et autres semis; rencontre-t-il, en faisant sa tournée, une petite place vacante, un arbre déraciné par le vent? il appuie du talon sur la terre, fait un trou et y met un

gland. Aussi ses forêts présentent-elles l'aspect du jardin le mieux tenu.

Plantations sur des propriétés particulières.

Un tableau par cantons des plantations faites sur des propriétés particulières, depuis le premier vendémiaire an 6, termine cet intéressant article.

23,864 arbres non fruitiers;

71,167 pieds d'arbres fruitiers, dont 25,653 en plein champ, en ont été le résultat dans 31, seulement, des 40 cantons qui forment le département.

Ancien usage relatif aux plantations.

Avant la révolution, plusieurs communes de ce département, entr'autres dans le canton de Niederbronn, étaient obligées de planter annuellement un nombre déterminé d'arbres. Pourquoi, s'écrie le citoyen *Bottin*, ne rappellerait-on pas cet usage antique? Pourquoi un jeune fruitier n'est-il pas sur-le-champ substitué à celui qui a été coupé en plein champ, ou que le vent a déraciné? Ce serait perpétuer le souvenir du vétéran qui a souvent donné abri au voyageur; ce serait semer dans les champs des leçons permanentes de reconnaissance publique.

C'est avec le même accent de sensibilité et d'intérêt que revenant sur le chapitre des plan-

tations dans l'annuaire de l'an 9, il ajoute aux arbres utiles dont il a précédemment recommandé la plantation, tels que l'if, le méleze, le faux accacia :

Le *peuplier d'Italie*, qui se multiplie avec la plus grande facilité, croît en très-peu de temps, et demande à peine 15 ans de plantation, pour donner à son propriétaire un produit considérable ; Peuplier d'Italie.

Le *saule à branches inclinées*, *surnommé le pleureur*. Le citoyen *Bottin* nous apprend que cet arbre, que *Tournefort* a fait le premier connaître, et que vraisemblablement l'Europe doit à ce naturaliste célebre, se trouve abondamment dans les jardins des Helvériens, nos voisins. L'auteur a visité avec une émotion qu'il ne peut rendre, le cimetière de la petite ville de Vinterthur, canton de Zurich, cerné d'une double rangée de ces saules, déjà fort gros. Leurs branches inclinées forment un dôme, dont la vue seule invite à cette mélancolie qui n'a rien de pénible. C'est une véritable allée des soupirs. Saule pleureur.

« Cet arbre, continue le citoyen *Bottin*, » appartient au sentiment, sa vue porte au

» cœur. Sur la sépulture de ce qui nous fut » cher, il est l'interprête muet de notre dou- » leur; dans nos jardins, il est un abri déli- » cieux pour la mélancolie; pour l'homme af- » fligé, une espèce de consolateur; ses ra- » meaux semblent s'incliner pour venir es- » suyer les pleurs; même pour l'homme aban- » donné aux travers des passions, cet arbre » planté par un père vertueux, et en deuil en » quelque sorte de sa mémoire, devient un » censeur touchant qui semble dire, avec cet » accent qui va au cœur: *Malheureux jeune* » *homme, souviens-toi de ton père qui te donna* » *de si sages leçons, te laissa de si bons* » *exemples; pense à cette dernière heure que tes* » *excès accéleront et ne peuvent que rendre si* » *amère.* Ah! plantons-donc, s'écrie le ci- » toyen *Bottin*, plantons le saule pleureur, » pour l'intérêt même de la moralité pu- » blique! »

L'auteur aurait pu remarquer que le saule n'est pas la seule espèce d'arbre qui ait ses branches inclinées. On voit ici, dans le jardin du citoyen *Vilmorin*, rue de Reuilly, des frênes pleureurs, très-beaux; et dans la forêt

de Fontainebleau, le voyageur admire de superbes bouleaux pleureurs.

L'éducation du bétail, celle des abeilles, sont une branche importante de l'économie rurale. Bétail.

Celle des chevaux est très-soignée dans la plaine; quelques cantons seulement sont dans l'usage de leur substituer des bœufs pour la culture, sur-tout dans les contrées montueuses. Chevaux.

Les deux cantons de Brumath et de Bischeviller sont ceux qui ont produit les échantillons de la laine la plus fine à l'exposition de la fête de l'agriculture. Bêtes à laine.

Il serait bien à desirer que l'éducation des abeilles fût plus générale et plus perfectionnée. (La société d'agriculture de la Seine, jalouse d'y contribuer, en a fait le sujet d'un de ses prix.) Abeilles.

Un tableau unique du recensement des bestiaux, fait en l'an 7, distribué par cantons dans l'annuaire de l'an 8, et par arrondissemens communaux dans celui de l'an 9, donne au département (non compris 3 cantons) Recensement des bestiaux.

26,776 chevaux,	Un recensement des mêmes chevaux, fait dans les premiers mois de l'an 8, donne pour résultat 51,803, dont
8,387 poulains,	
5,982 bœufs,	
55,241 vaches,	
21,710 génisses,	12,782 poulains au-dessous de l'âge de 3 ans,
54,486 bêtes à laine,	
11,175 chèvres,	1,140 étalons propres à la monte,
81,607 porcs,	
6,006 ruches d'abeilles.	7,594 jumens poulinières,
	30,287 autres chevaux.

Dépôts d'étalons.

La beauté de la race des chevaux du département s'est soutenue par 3 dépôts d'étalons du haras de Rosières, qui sont annuellement détachés pendant le temps de la monte, pour divers points du département.

1,097 jumens, dans les 23 cantons qui ont participé aux dépôts, ont été saillies dans les années 5, 6 et 7; le citoyen *Bottin* en donne un tableau divisé par cantons et par années. La défiance des cultivateurs a seule empêché qu'il n'y pût joindre le nombre des poulains tombés de chaque monte; mais des étalons qui en sont provenus rivalisent avec ceux du haras.

Cet établissement précieux a, en outre, une belle jumenterie; il était, en l'an 8, à la

veille de recevoir une colonie du troupeau des bêtes à laine superfines de Rambouillet. Les circonstances ont empêché le département de jouir, en l'an 8, du bienfait de ces haras.

Les loups sont de cruels ennemis du bétail. Les rives du Rhin furent long-temps préservées de la présence de cet animal féroce; mais la race s'en étant prodigieusement multipliée en France, depuis la guerre, il en reflue des forêts des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle. Le citoyen *Bottin* présente, chaque année, le nombre des loups ou louves qui ont été tués dans le département, le montant de la prime accordée pour chaque tête, en exécution de la loi du 10 messidor an 5. Le nombre en est de 68 pour les 3 années; nombre prodigieux pour un département où on n'en voyait point autrefois; mais cependant bien faible en comparaison de celui des loups tués pendant une seule année dans un des départemens voisins. Le citoyen *Bottin* en présente un tableau de rapprochement curieux, dans son annuaire de l'an 8. En l'an 7, l'administration centrale du département des Vosges a payé 150 primes; celle de la Meurthe 108, et celle du Bas-Rhin qui y est contiguë, 12 seulement.

Destruction des loups.

Il en a été payé pour la France entière 5351 dans la même année.

Insectes et animaux qui nuisent aux récoltes.

Le citoyen *Bottin* parle ensuite des insectes et autres animaux qui nuisent aux récoltes. Il s'occupe successivement des taupes et des attrapeurs de taupes qui sont salariés dans toutes les communes du Bas-Rhin : du hanneton, dont il invite à détruire les *mans* ou larves au pied des arbres précieux, au retour de la belle saison : des chenilles, dont l'on ne saurait trop détruire les paquets ou nids, à l'exemple des habitans de quelques cantons qu'il cite : d'une espèce de chenille très-petite et presqu'invisible qui, depuis quelques années, attaque les fleurs des arbres et sur-tout des pommiers, et qu'il signale aux naturalistes.

Epizootie.

Suivent des détails sur l'épizootie qui, depuis l'an 4, s'est presque constamment propagée sur quelques points du département ; c'est la même qui affligeait en même-temps les départemens de l'est, une partie de l'Allemagne, les parcs d'approvisionnement des armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle, et le Tirol, en l'an 8.

Des avis sur les moyens préservatifs ; l'indication des instructions qui ont été succes-

sivement publiées par ordre de l'administration du département, rendent cet article d'une utilité pratique. L'auteur, attentif à recueillir tous les faits qui intéressent son département, cite le voyage qu'y firent en l'an 5, par ordre du gouvernement, les citoyens *Huzard* et *Desplatz*, dont les sages avis ne purent malheureusement pas toujours vaincre l'obstination superstitieuse des agricoles. Il ne laisse pas oublier non plus une circonstance qui prouve l'activité des cultivateurs; c'est qu'à peine était-on, en l'an 6, délivré depuis 10 mois de l'épizootie qui avait emporté les neuf dixièmes des bêtes à cornes, que déjà les pâtures se trouvaient couvertes de nouveaux troupeaux aussi nombreux qu'auparavant. Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure, avec quelques écrivains modernes, que la guerre n'est pas un fléau terrible. Le département du Bas-Rhin en présente des traces affreuses. Les ruines du fort Vauban m'ont particulièrement affligé, lorsque j'étais à Selz; les nombreuses familles qui habitaient autour de cette place de guerre sont encore désolées et dispersées.

Preuve de l'activité des agriculteurs du Bas-Rhin.

L'article économie rurale est terminé dans l'annuaire de l'an 9, par une notice sur la

Société d'agriculture et d'économie intérieure du département.

société d'agriculture et d'économie intérieure formée à Strasbourg dans le courant de floréal an 8, et la liste de ses membres résidans, non résidans et correspondans : on y voit encore avec plaisir, figurer le nom du citoyen *Bottin*.

Agriculteurs couronnés à la fête de l'agriculture, an 7.

A la place de cet article, on trouve dans l'annuaire de l'an 8, l'état des citoyens dont les noms ont été honorablement proclamés à la fête de l'agriculture, an 7, dans divers cantons du département. Dans cette nomenclature honorable, on distingue avec intérêt, le nom du citoyen Fr. *Kengeissen*, de Koguenheim, qui, le premier dans le département, a essayé de planter le bled-froment au lieu de le semer, et a obtenu deux cinquièmes de récolte de plus, avec sept dixièmes et demi de grains de semailles de moins.

Celui d'*André Schrauck*, de Lauterbourg, vénérable cultivateur, qui fut couronné en ma présence lorsque je partais de Seltz pour me rendre à Paris. (J'assistai, à Lauterbourg, à la célébration de la fête de l'agriculture, et je me proposai dès-lors de donner par la suite une direction utile à cette solemnité; mais on ne m'en laissa pas le temps.)

Du cit. *Schlœssing*, du canton de Bouxeviller, connu par son zèle pour la plantation d'arbres fruitiers, et sur-tout pour l'emploi de toutes sortes de fumiers artificiels. C'est lui qui a imaginé de semer la garance en grains, ce qui lui réussit parfaitement.

De huit agriculteurs des cantons de Wissembourg et Schélestat *extra-muros*, qui s'occupent particulièrement de l'amélioration de la race des chevaux, en entretenant des étalons et des jumens d'une belle taille et d'une race supérieure.

Du citoyen *Guéring*, de Keskastel, qui est parvenu à améliorer les laines du pays et à doubler le produit des abeilles, par l'invention d'une machine au moyen de laquelle il diminue ou double, à volonté, l'espace des ruches.

Du citoyen *Schmitt*, de Wolfskirch, pour ses succès dans l'éducation des abeilles, par des procédés nouveaux.

Des citoyens *Elnstetter*, de Biblisheim, *Kuhn*, de Lobsan, et *Höffarth*, à Aspach, qui se distinguent en entretenant des pépinières considérables.

Du citoyen *Frédérick Muller*, ce forestier si zélé dont il a été question ci-devant

Du citoyen *Daniel Walker*, de Biblisheim, pour amélioration dans la culture de la vigne.

Des citoyens *Caheintz*, de Steinweiler et *Bohlender*, d'Ehrlenbach, pour avoir converti des terreins marécageux en bois.

Du citoyen *Kæppel*, de Diemeringen, pour l'introduction d'une nouvelle espèce de houblon.

Du citoyen *Jacques Fielz*, de Vollerdinghen et d'un autre cit., de Waltenheim, pour multiplication de prairies artificielles ; le dernier a semé une colline stérile.

Des citoyens *Hugel*, d'Eckbolsheim et *Scherr*, de Volfisheim, pour le zèle qu'ils apportent à la culture du chanvre et du tabac.

Du citoyen *Antoine Chévreuse*, de Molsheim, pour ses connaissances dans la botanique.

Du citoyen *Steicher*, d'Obernay, pour avoir fertilisé des terreins sabloneux couverts de gravier.

Des citoyens *Kœhnig*, de Schleitthal, *Thalmann*, de Steinfeld, *Gust*, de Kleintenfeld, canton de Wissembourg, qui ont su reculer les époques des engrais et des jachères en alternant les cultures.

Du citoyen *Arbogast*, de Haguenau, qui a diminué les frais de culture de la garance, en y introduisant l'usage de la charrue à la place de celui de la pioche.

Du citoyen *Paulus*, canton de Villé, octogénaire, qui montre encore un zèle infatigable pour l'agriculture.

Du citoyen *Dartein*, directeur des fontes d'artilleries de Strasbourg, qui, dans les années 6, 7 et 8, a planté 4,900 châtaigniers sur un terrein de broussailles, dans le canton de Villé, où cet arbre n'était pas encore connu.

De la commune de *Strasbourg*, qui a planté en l'an 7, une promenade publique de 9 hectares, 2 ares, en arbres exotiques.

Des communes de *Barr*, *Mittelbergheim*, *Andlau*, *Heiligemtein*, *Gerstweiller*, *Chatenois*, qui ont planté en l'an 6 plus de 21,000 châtaigniers, dans des terreins communaux.

Enfin, de 92 autres citoyens cités pour leur zèle, à cultiver les différentes parties de l'économie rurale.

Le cœur se repose avec jouissance après une nomenclature aussi intéressante, et il

n'est personne qui ne fasse avec le cit. *Bottin*, le vœu que toutes les sociétés d'agriculture répandues dans les départemens, puissent suppléer, par quelques prix d'émulation, à la lacune pénible que laisse la suppression de la fête de l'agriculture. Cette solemnité, dirigée dans le sens que je lui avais imprimé, serait devenue en France le plus puissant encouragement du premier des arts (1).

Avant de finir cet article, je dois à la société, deux observations :

Toute la statistique se rattache à l'agriculture.

1°. L'économie rurale est sans doute la section de ces trois annuaires, qui doit le plus intéresser la société d'agriculture. C'est par-là principalement que lui appartient ce rapport; mais il ne faut pas croire que les autres articles puissent lui être indifférens, ou doivent lui être étrangers. La statistique entière se rattache à l'agriculture. C'est à l'agriculture que doivent sur-tout profiter les faits et les calculs recueillis par cette science. L'é-

(1) *Voyez* dans le Recueil des actes du ministère du citoyen François (de Neufchâteau), tom. II, in-4°. pag. 121, la lettre circulaire du 21 ventôse an 7, intitulée : *Dispositions pour la fête de l'Agriculture.*

conomie rurale fonde l'économie publique. C'est le premier anneau du lien social ; les autres chaînons s'y rapportent. Voltaire a dit avec raison : *La terre et le travail sont la source de tout.* Pour bien diriger le travail, il faut bien connaître la terre. Aussi, l'un des premiers ouvrages que la société du département de la Seine a jugé digne de ses prix, c'est un plan de topographie. La première opération du bureau d'agriculture de Londres a été de se procurer des rapports statistiques, extrêmement étendus, sur tous les comtés d'Angleterre. Je n'ai donc pas besoin de justifier les détails dans lesquels j'entre ici, sur tout ce qui compose les annuaires du Bas-Rhin. Au surplus, leur auteur, lorsqu'il en a offert l'hommage à la société, a desiré expressément qu'elle les fit examiner, et il s'est adressé à elle comme au tribunal compétent, pour prononcer sur son travail.

2°. Si le citoyen Bottin eût été à portée de continuer l'annuaire du Bas-Rhin, j'aurais soumis à la société le programme des questions à lui faire, pour donner un nouveau degré de précision et d'utilité aux renseignemens précieux, contenus dans ses articles

Question à faire sur les assolemens.

relatifs au premier des arts. On desirerait, par exemple, un tableau circonstancié de l'assolement suivi par les cultivateurs réputés les plus habiles dans le département du Bas-Rhin. Ce tableau pourrait être calqué sur celui que le citoyen *Montlinot* a tracé, avec tant de soin, de la culture flamande, et que j'ai déjà mis sous les yeux de la société.

Causes de la perfection de la culture.

On voudrait savoir aussi quelles sont les causes, physiques ou politiques, qui ont perfectionné, dès long-tems, les pratiques locales de culture, et qui ont amené la suppression des Jachères dans la ci-devant Alsace, comme dans la ci-devant Flandres. La richesse du sol n'est pas la seule de ces causes. Au contraire, c'est le système de culture et d'assolement qui, dans ces deux pays, semble avoir corrigé le sol. Les circonstances, les coutumes, les débouchés multipliés ont eu beaucoup plus d'influence sur les progrès de la culture. Mais quelles sont ces circonstances et ces lois favorables? Comment l'usage des jachères a-t-il été détruit? C'est ce qu'on ignore.

Il paraît qu'à Strasbourg on a provoqué autrefois, d'une manière spéciale, la production des légumes et le talent des jardiniers. On trouve, à ce sujet, une citation curieuse dans

la description topographique du ci-devant Languedoc. (1), L'auteur de cet ouvrage, interrogé par un évêque sur les moyens d'encourager la culture des terres, répond qu'il n'en voit pas de plus sûr que d'imiter le sage établissement qu'a fait le magistrat de Strasbourg. « Il a fondé, dit-il, deux prix annuels, de cent écus chacun; l'un, destiné » pour le paysan qui, dans le courant de l'année, apporterait le plus beau chou dans » cette ville; l'autre, pour celui qui apporterait la plus belle rave. Cet expédient a » procuré à l'Alsace les plus beaux et les » meilleurs légumes de l'Europe ». L'auteur en conclud « qu'il serait de la plus » grande importance que les Etats du Languedoc, ainsi que les autres provinces, fondassent de pareils prix pour les particuliers » qui auraient retiré la meilleure récolte d'un » terrein qu'ils auraient défriché, ou amélioré. Il n'y a point de paysan à qui l'apât » de 100 écus ne fit faire l'impossible pour » les mériter. L'envie multiplierait les concurrens; l'état y gagnerait, etc. ».

Prix fondés à Strasbourg.

(1) Histoire naturelle du Languedoc, par M. de Genssane, Paris, 1780, article du diocèse de Béziers.

Il y aurait sur tout ceci bien des réflexions à faire; mais je me hâte de passer au reste de mon analyse. La statistique ne demande que des faits et des résultats; elle laisse au lecteur à en tirer les conséquences.

Troupeau espagnol, donné par le général Moreau.

Un fait bien important pour les progrès dont la culture est susceptible encore sur la rive gauche du Rhin, c'est le don remarquable du général *Moreau* à la société d'agriculture de Strasbourg. Ce guerrier citoyen a fait présent à cette société économique d'un troupeau de bêtes à laine, provenues de race espagnole, qu'il a trouvées en Allemagne. Ainsi, nos héros ont vraiment conquis la toison d'or. Le citoyen *Bottin* se serait estimé heureux d'avoir ce trait à consacrer dans l'annuaire de l'an 10; mais ce trait trouvera sa place, avec plus de détails, dans les *Annales d'Agriculture* de notre digne collègue, le citoyen *Tessier*.

VII. *Commerce.*

Nature du commerce du département du Bas-Rhin.

L'auteur de l'annuaire commence par établir la nature du commerce du département du Bas-Rhin. Il roule en partie sur les productions indigènes et manufacturées dans le

pays même; c'est d'une autre part, un commerce d'entrepôt des marchandises qui passent de l'Italie et de l'Helvétie en Hollande, et réciproquement; il a aussi pour objet les vins, huiles, cafés et indigos, venant de l'intérieur de la France.

Il parle du transit qui, dès 1792, avait été établi pour le département du Bas-Rhin, ayant son entrepôt à Strasbourg, et que la circonstance de la guerre a détruit. Ce transit, qui faisait circuler annuellement 650,000 miryagrames de marchandises étrangères destinées pour l'Helvetie, ajoutait un moyen rapide à la consommation des denrées du pays, et augmentait la ressource des engrais. Craignons, dit-il, à cette occasion, de faire la faute de l'ancien gouvernement, en forçant ce transit à aller se fixer sur la rive droite du Rhin. Transit.

Après ces premières notions, après avoir donné le nom des membres du bureau consultatif que le commerce a dans Strasbourg, indépendamment de son tribunal, l'auteur entre dans le détail et des matières premières, et des objets manufacturés que le département lui fournit. Bureau consultatif de commerce.

Mines. Commençant par le règne minéral, il donne une énumération complette de tout ce qui en fait l'objet.

Or. Il cite, successivement, une prétendue mine d'or, dite la Porte de Fer, citée par *Dietrich*, au vallon d'Urbeis, canton de Villé.

Pailloles d'or dans le Rhin. La cueillette d'or en pailloles dans le Rhin, que les orpailleurs cherchent dans le gravier, entre le fort Vauban et Guermersheim : les évêques de Strasbourg en concédaient déjà le droit au septième siècle.

Argent. D'anciens travaux, ou des indices de mines d'argent, aux bans de Bœrsch, Belmont et Urbeis.

Cuivre. D'argent et cuivre, au vallon d'Urbeis.

D'argent, cuivre et plomb, au même ban.

D'argent, cuivre, plomb, antimoine, aux bans de la Laye, Urbeis, Fouchy et Triembach.

D'un autre mine d'antimoine, au ban de Charbes.

D'une mine de cuivre, près la Petite-Pierre et au vallon d'Urbeis.

De cuivre et plomb, à la montagne du Barr et au ban d'Urbeis.

De fer et plomb, au ban de Barr. Plomb.

De plomb en masse, qui va être exploitée, au ban d'Erlenbach.

De plomb au vallon d'Urbeis, et aux bans de la Laye, Fouchy et Triembach.

Cinquante mines de fer, dont 28 actuellement exploitées ; l'annuaire de l'an 8 détermine la situation, la nature et la forme du minerai. Fer.

Une mine de manganèse, si utile aux verriers, et qui ne se trouve que dans quelques endroits de la France. Manganèse.

Une mine d'ocre, exploitée. Ocre.

Deux mines de charbon de terre, exploitées ; une troisième, dont les premières fouilles se font ; six autres, annoncées par des indices sûrs, ou d'anciens travaux suspendus. Charbon de terre.

Une mine de graisse d'asphalte, exploitée ; deux autres qui viennent d'être abandonnées, et les indices d'une quatrième. Graisse d'asphalte.

Une exploitation de sulfate de fer et une autre mine non exploitée. Sulfate de fer.

Une carrière, abandonnée, d'ardoises. Ardoise.

Environ 12 carrières de plâtre ou gipse, exploitées, sur-tout pour engrais. Plâtre.

D'anciens travaux d'une marnière. Marne.

Argile à potier. Beaucoup d'exploitations d'argile à potier, parmi lesquelles on distingue la terre d'Epfig qui, comme celle de *Baaden*, sert pour mettre la première couche de vernis à la poterie; l'argile de Sufflenheim, propre aux fourneaux des fonderies de canon; l'argile blanche de Wissembourg, dont on fait la poterie la plus recherchée.

Sable. Des carrières de sable qui se trouvent généralement au revers des Vosges, parmi lesquelles on distingue :

Le sable noir de Barr, attirable à l'aimant et propre aux bureaux, et le sable blanc de la forêt d'Haguenau, dont on fait des cristaux.

Pierres de taille. Des carrières nombreuses de pierre de taille, parmi lesquelles on distingue celle de Diémeringen, qui fournit une partie des départemens de la Meurthe et de la Moselle;

Celle du Kronthal, près Marmoutiers, dont on a tiré les pierres de la flêche de Strasbourg;

Celle de Soultz, ouverte à la tête du canal de ce nom, par ordre de *Louis XIV*, pour la construction de la citadelle de Strasbourg.

Quatre sources salées, dont une seule est actuellement exploitée. Sources salées.

Vingt sources d'eaux minérales ou réputées telles, dont deux seulement, celles de Soultz et de Niederbronn, sont exploitées. Eaux minérales.

Après les mines, viennent les usines, manufactures, ateliers.

Pour rendre cette énumération la plus complète possible, l'auteur a eu la patience de faire le dépouillement général du rôle, de près de 30,000 patentés, que compte le département; il donne cette analyse sous le titre d'*état* général des arts et métiers exercés dans le département du Bas-Rhin.

Il compte, pour le *règne minéral :*

Plus de trente usines en fer, fonderies, forges, martinets, taillanderies. Usines. Règne minéral. Forges, etc.

Deux martinets en cuivre.

Trente-cinq fonderies particulières en cuivre. Fonderies.

Autant de chaudronneries, qui fournissent ces chaudières à bierre si recherchées. Chaudronneries.

Un atelier principal de confection et réparation d'armes. Armurerie.

Une fonderie nationale de canons, et de vastes ateliers d'artillerie, à Strasbourg. Fonderie de canons.

Manufacture d'armes blanches. Une manufacture importante d'armes blanches, au Klingenthal.

Vingt-sept ateliers particuliers d'armurerie.

Cinquante-cinq ateliers de fourbisserie, coutellerie.

Fabrication de crics. Six ateliers, à Strasbourg, de fabrication de crics, qui fournissent presque toute la république et l'Allemagne, et dont la réputation est due à l'excellente qualité du fer de Framont qu'on y emploie.

Fabrique de boutons de métal. Trois fabriques de boutons de métal, qui ont constamment fourni, pendant la guerre, les corps de l'armée du Rhin, et, en tems de paix, l'Espagne, l'Amérique, la Hollande.

Orfévrerie. Cinquante-quatre ateliers d'orfévrerie, dont le vermeil jouit d'une réputation immémoriale.

La fabrication de cartouches de plomb pour le tabac, particulière à la ville de Strabourg.

Fayencerie. Deux manufactures de faïence à Haguenau, qui ont remplacé une manufacture de porcelaine.

Une troisième manufacture de carreaux de faïence, pour les poëles, à Strasbourg.

A Strasbourg, encore une fabrique importante de pipes de terre, qui fait des envois à l'étranger. Pipes de terre.

Dans tout le département, cinq fabriques de cruchons de grés, pour la bierre. Cruchons de grès.

Cent soixante-deux ateliers de potiers de terre. Poterie de terre.

Cent cinquante tuileries ou briqueries. Tuileries.

Quatre moulins à plâtre mus par l'eau; et plusieurs meules mues, chacune, par un cheval. Moulins à plâtre.

Deux verreries. Verreries.

Six cent soixante maçons-plâtreurs.

Une manufacture de graisse d'asphalte à Lampersloch, la plus importante que la France possède. Manufacture de graisse d'asphalte.

Une nitrière artificielle, à Schélestat.

Trente-neuf salpétriers.

Une saline.

Une manufacture de sulfate de fer.

Vingt-deux épingliers. Fer.

Soixante-six ferblantiers.

Un graveur sur verre.

Deux graveurs sur métaux.

Neuf cent quatorze maréchaux-ferrans.

Deux cent quarante-trois serruriers.

Sept tourneurs sur métaux.

Cent quatre-vingt-dix-neuf vitriers.

Manufactures. *Le règne végétal* compte dans le département du Bas-Rhin :

Règne végétal

Siamoise. Trois fabriques de siamoise et futaine.

Coutil. Une de coutil, à Diémeringen.

Toiles peintes. Deux de toiles peintes, à Wasselonne.

Coton en feuilles et fil. Deux fabriques de coton en feuilles, mêches et fil pour la tisserie et le tricot, dont une seule occupe près de 360 ouvriers.

Bas. Cent dix-sept ateliers de fabrication de bas de coton et fil.

Un atelier considérable de filature et de fabrication de cordons de lin.

Trente-cinq fileurs de laine et coton.

Toiles à voiles. Une manufacture de toiles à voiles, qui employe jusqu'à 200 métiers battans.

Tisserans. Trois mille trois cent soixante-douze ateliers de tisserans : (ceux de Strasbourg seuls occupaient, avant la guerre, jusqu'à 18,000 personnes).

Corderie. Deux cent trente ateliers de corderie. On connaît la réputation du cordeau de Strasbourg.

Blanchisseries. Une blanchisserie artificielle.

Quarante autres blanchisseries, dont une

est montée sur le pied des blanchisseries Helvétiques.

Cent vingt-huit teintureries, dont quatre pour le grand teint, et une en coton rouge, façon d'Andrinople. Teintureries.

Deux grandes manufactures et 26 moulins à chanvre, mus par l'eau. Moulins à chanvre.

Sept papéteries, occupant onze cuves. Papeteries.

Trois manufactures de papier peint.

Une fabrique considérable de cartes à jouer.

Trois cent moulins à huile, la plupart, mus par l'eau. Moulins à huile.

Quatre-vingt-une fabriques de savon. Fabriques diverses.

Trente-deux d'amidon.

Quatre-vingt de tabac.

Onze de garance.

Trois de chapeaux de paille à la façon des fabriques de la Forêt-Noire, dont une dans l'hospice civil de Wissembourg. Chapeaux de paille.

Deux de noir de Francfort. Noir de Francfort.

Une de pain d'épices.

Cinq cent soixante-neuf moulins à farine.

Cinquante-trois scieries de planches.

Deux cent quatre-vingt une brasseries.

Trois cent treize fabriques d'eau-de-vie.

Cent trente-six ateliers de fabrication de sabots.

Quatre-vingt-six vanniers.

Dix fabriques de vinaigre.

Quarante-un moulins à tan.

Huit moulins à tabac, mus par l'eau.

Quatre cent soixante-seize charrons.

Sept cent cinq menuisiers.

Cent quatre-vingt-seize tourneurs sur bois.

Huit cent trente-huit tonneliers.

Huit moulins à tabac, mus par l'eau.

Quarante fabriquans à cinq métiers.

Fabriques. Règne animal. *Le règne animal* compte :

Fabriques de draps. Trente fabriques de gros drap propre à l'habillement des troupes.

De calemandre. Une fabrique de calemandre.

Cent vingt-huit bonneteries en laine.

De gands de laine. Une fabrique renommée de gands de laine à Bischwiller, qui consomme plus de 100 quintaux de laine, par an.

Deux cent quarante tanneries.

Vingt-quatre foulons à étoffes et à peaux.

Soixante-douze chamoiseries, mégisseries.

Culotteries en peau. Cent ateliers de culotterie, ganterie en

peaux. (Les campagnards du Bas-Rhin usent beaucoup de culottes de peaux).

Deux fabriques de maroquin.

Vingt-six ateliers de pelleterie, fourrurerie.

Vingt ateliers de carosserie, renommés.

Cent soixante-deux, de selliers.

Trente-un bourreliers.

Cinquante fabriques de chandelles.

Vingt-trois de brosses de crin.

Vingt-six de peignes de cornes.

Des fabriques de parchemins ; de tuyaux de pipes en cornes.

Six cent soixante-cinq bouchers.

Dix-huit cent dix-huit cordonniers.

Enfin, il dénombre les citoyens exerçant tous les autres états, métiers et sortes de négoces : d'un coup-d'œil on embrasse ainsi l'inventaire de l'industrie et du commerce de ce beau département.

Poids et mesures.

Suit une notice très-instructive sur le nouveau système des poids et mesures, dont l'uniformité, dit l'auteur, successivement demandée avec instances par la nation aux états de 1560, aux premiers états de Blois en 1576, aux seconds états de Blois en 1588,

et dans 67 cahiers des assemblées des bailliages en 1789, fut jadis l'objet inutile de 35 ordonnances royales, restées successivement sans exécution.

Tableau des anciens poids du département, avec les nouveaux.

Le tableau des nouveaux poids et mesures de la république, et celui des poids et mesures anciennement en usage dans les différens cantons ou communes du département, comparés avec ceux du nouveau système, est augmenté, dans l'annuaire de l'an 9, des dénominations françaises, qu'un arrêté des consuls a permis de substituer aux noms systématiques.

Taille de l'homme.

Après le tableau de la taille de l'homme, exprimée en mêtres, et un avis important sur l'exécution de la loi du 17 floréal an 7, qui ordonne, à dater du premier vendémiaire an 8, la mise en vigueur du nouveau système monétaire: on trouve le tableau par cantons, dans les annuaires des ans 7 et 8, et par arrondissemens communaux dans celui de l'an 9, des quarantes foires qui se tiennent dans l'étendue du département, avec l'époque de leur échéance, le tems de leur durée.

Foires et marchés.

Celui des 51 marchés décadaires, parmi lesquels on remarque 6 marchés aux bestiaux, très-considérables.

Le marché aux guenilles, de Strasbourg, mérite d'être cité. Ce marché, qui se tient réguliérement deux fois la décade, présente la réunion de tous les objets de ménage et d'industrie que l'on puisse désirer : avec de la patience, on pourrait s'y former un bibliothèque précieuse, à vil prix.

L'article du commerce est terminé par un avis sur la loi du 23 fructidor an 6, qui défend d'employer dans les actes ou conventions, soit publics, soit privés, d'autres dates ou indications que celles tirées de l'annuaire républicain. Avis divers.

Un avis sur les nouvelles époques qui ont succédé aux anciennes pour les congés, ouvertures ou expirations de locations rurales, maisons d'habitation, moulins, usines.

Enfin, l'annuaire de l'an 8 présente de plus, le prix des grains tel qu'il a eu lieu à Strasbourg au mois de brumaire an 7, servant de base pour l'acquittement des *canons*, ou prix des baux, jusqu'au premier frimaire an 8. Prix des grains et denrées.

Puis un tableau du prix moyen dans chaque canton du département, à l'époque du premier fructidor an 7, des différentes denrées, telles que grains, bœuf salé, lard salé, foin,

paille, avoine, eau-de-vie de vin, vin de garde, vinaigre, bois de sapin, bois blanc, chandelles, huile à brûler.

VIII. *Navigation.*

Le commerce marche et vit par la navigation.

Cet article paraît pour la première fois dans l'annuaire de l'an 8.

Rivières navigables. Le Rhin, l'Ill dont l'importante navigation est connue : dix-sept autres rivières ou flottables, ou flottables et navigables à-la-fois, ou susceptibles de le devenir facilement, présentent ici les immenses ressources de ce beau département, sous le rapport de la navigation.

Canal de la Brusche. L'auteur donne ensuite des notices historiques et topographiques sur le canal de la Brusche, dessiné et creusé en 1682, par Vauban, sur une longueur de 175 hectomètres, pour le transport des matériaux employés à la citadelle de Strasbourg.

Canal Français. Sur le canal français, construit en même-tems que la citadelle, et qui va, de cette place, se jetter dans l'Ill.

Sur le canal du Rhin, dit de navigation, qui communique au Rhin par le bras Mabile, et se jette dans l'Ill, dans l'intérieur de Strasbourg. Canal du Rhin.

Sur le canal de Landau, creusé par Vauban, dans l'étendue d'un myriamètre, pour l'arrivage des matériaux destinés aux fortifications de cette place. Canal de Landau.

Sur le canal de Giessen, qui conduit les eaux du torrent de Giessen, depuis Schérwiller à Schélestat. Canal de Giessen.

Sur le canal, non encore achevé, de Mossig, commencé en 1748, pour conduire au canal de la Brusche, les bois provenant du ci-devant pays de Dabo. Canal de Mossig.

Sur les restes de l'ancien canal dit Schiffgraben, qui s'étendait sur un cours de 5 miriamètres et qui était en navigation complète dans le quinzième siècle. Ancien canal, dit Schiffgraben.

Sur ceux de l'ancien canal de Seltz, creusé en 1706, par Vauban, pour le transport des munitions de guerre, par une navigation indépendante du Rhin, en temps d'hostilités. Ancien canal de Seltz.

Cet article est terminé par une notice sur le vaste plan de navigation intérieure conçu en l'an 7 par celui qui remplissait alors le Sur les commissions nautiques créées en l'an 7.

ministère de l'intérieur ; sur les douze commissions nautiques qu'il avait nommées, et dont la France attendait de si grands avantages (1); sur l'objet des travaux des deuxième et troisième qui devaient se réunir, l'une à Althirk, pour s'occuper du projet de jonction du Rhône au Rhin ; l'autre à Saverne, pour y préparer celle de la Meurthe au Rhin.

L'auteur avait promis, pour la suite, de plus grands développemens sur cette branche intéressante de l'économie publique ; il tient parole dans l'annuaire de l'an 9.

Son but est, cette année, la grande utilité des canaux ; il prend pour exemple celui de la Brusche.

Détails sur le canal de la Brusche.

Après de nouvelles notes sur son origine, sa construction, son entretien, il énumère ses quatre objets principaux d'utilité publique ; savoir :

1°. *La navigation.* Le transport annuel des bois, moëlons, pierres à chaux, pierres à

(1) *Voyez* dans le Recueil des actes publics du ministère du citoyen François (de Neufchâteau), t. I, in-4°. , pag. 339, le plan des commissions qu'il avait établies pour la navigation intérieure.

plâtre, sur 945 bateaux, et la valeur de ces denrées transportées, sont estimés à 314,780 f. non compris les objets que fournissent à cette navigation les tuileries et les vignobles voisins du canal.

2°. *L'exploitation des moulins.* Le canal en alimente 13, ayant ensemble 63 tournans; avant l'établissement du canal, le nombre des tournans était moindre, et le moulage moins continu.

3°. *L'arrosement des prairies.* Il se fait deux fois par année, par 10 buses d'arrosement pour les prairies de sept communes voisines, dont il double les produits.

4°. *La position militaire.* Ce canal peut être considéré comme ligne ou retranchement, depuis Strasbourg jusqu'aux montagnes des Vosges : on s'en est servi avec avantage dans plusieurs guerres.

Projets de jonction du Rhône au Rhin.

Passant de ce canal exécuté au projet de jonction du Rhône au Rhin, et de la Meurthe au Rhin, dont avaient à s'occuper les deuxième et troisième commissions nautiques, il donne la direction du premier, ouvrant une communication de 20 miryamètres entre Marseilles et Amsterdam, joignant Basle et Franc-

fort; il parle de la découverte du point de partage des eaux, revendiquée par chacun des ingénieurs *Lachiche* et *Bertrand;* des différentes démarches et mesures administratives dont ce projet a été, jusqu'à présent, l'objet.

Projets de jonction de la Meurthe au Rhin.

Il expose les deux moyens de joindre la Meurthe au Rhin, ou par la Zorne qui passe à Saverne, ou par la Brusche qui se perd dans l'Ill à Strasbourg.

Chasse.

Un article sur la chasse dans le Bas-Rhin, et les différentes espèces de gibier qui s'y trouvent, avait terminé le chapitre économie rurale de l'annuaire de l'an 8 : celui de la navigation dans l'annuaire de l'an 9, l'est aussi naturellement par une notice sur la pêche dans le Bas-Rhin, et l'énumération des poissons de mer et d'eau-douce qui se prennent dans le Rhin, et les nombreuses rivières du département.

Pêche.

On y voit sur-tout figurer avec distinction le saumon, l'esturgeon, l'alose, la lamproye, l'ablette, qui fournit les fausses perles, la truite des Vosges, les belles écrevisses.

IX. *Communications publiques.*

Sous ce titre, l'auteur énumère successivement :

Tous les postes de la ligne télégraphique de Strasbourg à Metz, et de Strasbourg à Basle. Lignes télégraphiques.

Tous les bureaux de poste aux lettres, avec le nom des inspecteurs, directeurs, et la nomenclature des bureaux externes avec lesquels le bureau de Strasbourg correspond : l'arrivée et départ des couriers sur les routes de Paris, Landau, Huningue, Lyon, l'Allemagne : l'heure du départ, et un avis utile à ceux qui veulent voyager avec le courier. Poste aux lettres.

Un tableau de la poste aux chevaux sur toutes les grandes routes où elle est établie dans le département; présentant le nombre des postes, le lieu de leur placement, la distance de l'une à l'autre. Poste aux chevaux.

Les lieux d'étapes dans le département, avec indication de ceux où on fournit les vivres, fourrages et logement, et de ceux où on ne fournit qu'une seule de ces choses. Lieux d'étape.

Diligences. Le tableau des sept diligences qui partent de Strasbourg, avec le jour de leur départ.

Voitures publiques. Celui de vingt-quatre charriots de nuit, espèce de voitures publiques propres au département du Bas-Rhin, qui partent régulièrement de Strasbourg pour différens points du département, ou des départemens voisins, avec les jours de leur arrivée, de leur départ.

Roulage. L'annuaire de l'an 8 ajoute le nombre des entrepreneurs de roulage et des loueurs de voitures suspendues, dans chacune des grandes communes du département.

X. *Evènemens dans le département du Bas-Rhin.*

Chacun des trois annuaires est enrichi d'une notice chronologique des principaux évènemens arrivés dans toute l'étendue du département, ou relatifs au département, dans le courant de l'année.

Matériaux pour l'histoire. On voit que l'auteur a suivi, avec attention, la marche de l'administration publique de ce département, celle des tribunaux, celle des évènemens politiques; il recueille les traits

honorables, les phénomènes. Rigoureux observateur des devoirs de l'historien, il ne tait pas même les événemens politiques qui l'ont froissé personnellement.

Cet article historique des événemens locaux arrivés dans le cours de l'année, est neuf dans ces sortes d'ouvrages; l'idée en appartient en entier au citoyen *Bottin*; si elle eût été exécutée dans tous les départemens depuis la révolution, l'histoire serait bien facile à écrire.

Il le termine chaque fois par le bordereau des diverses rentrées des caisses publiques dans le département pendant l'année; celle en numéraire seul, de la caisse de la régie de l'enregistrement et domaines approche, chaque année, de 3 millions et demi. Rentrée des caisses publiques.

XI. *Nécrologie.*

L'annuaire de l'an 9 présente en outre, dans ce genre, un article qui manque dans les précédens; je veux parler du nécrologe des hommes recommandables que le département a perdus dans le courant de l'année. Nécrologie.

Deux notices sur le célèbre phisicien *Ehrmann*, de Strasbourg, mort dans le courant de l'an 8; sur le général *Kléber*, né à Strasbourg et assassiné en Egypte, où il commandait l'armée française; fixent un tendre intérêt sur la perte qu'a faite le département par la mort de ces deux hommes. Les traits les plus piquans de leur vie publique et privée, forment ces notices.

Sur le professeur Ehrmann.

Ainsi, en parlant du professeur *Ehrmann*, il raconte que ce savant laborieux ne sortait jamais sans avoir dans ses poches de petits quarrés de papiers, sur lesquels il cherchait à fixer les faits isolés qui lui semblaient présenter quelqu'intérêt.

Que faisant un jour la traversée de Calais à Douvres, pendant un orage violent qui tourmentait le vaisseau, il se fit, quoique malade, attacher à un mât, pour pouvoir observer plus à son aise.

Un catalogue de ses ouvrages imprimés et manuscrits, couronne cette notice de la vie du savant phisicien.

Sur Kléber.

En parlant de *Kléber*, il nous apprend que ce général, depuis son entrée au service, rédigeait tous les jours un journal des événe-

mens qui se passaient sous ses yeux, et que plusieurs pages de cet écrit, celles sur-tout où il parle de la guerre de la Vendée, sont, au dire des connaisseurs, dignes de figurer à côté du texte de Tacite. Il forme le vœu que l'amitié dépositaire de ce précieux recueil, ne le dérobe pas toujours à l'attente des amis des lettres, et de la gloire du nom français.

XII. *Etat civil.*

Tableau de l'état civil.

Cet article dans l'annuaire de l'an 7, était borné au seul tableau des naissances, décès, mariages et divorces de la ville de Strasbourg, classés par sexe et distinction d'enfans naturels et légitimes : il présente dans celui de l'an 8 un tableau en 19 colonnes, prenant seulement deux pages in-18, des 40 cantons du département, le nom de leur chef-lieu, le nombre des maisons, celui des feux, la population totale de chaque canton divisée en mâles et femelles ; le nombre des naissances pendant 11 mois de l'an 7, d'enfans mâles et femelles, légitimes et naturels ; celui des mariages, des divorces, des adoptions, les

décès divisés par sexe ; enfin, le tableau des naissances et mariages dans chaque canton, d'une année commune, sur dix.

D'après ce tableau, dans lequel on remarque avec peine des lacunes occasionnées par la négligence de quelques administrations municipales, on voit que la population du Bas-Rhin va toujours en croissant ; que le résultat des naissances en l'an 7, comparées avec celles d'une année commune sur 10, présente un excédent de 514 garçons, et 136 filles ; que si le montant de la population mâle dans 36 cantons, est à celui de la population femelle à-peu-près comme huit sont à neuf, cependant le nombre des naissances d'enfans mâles est à celui des naissances d'enfans femelles, comme cinq sont à quatre ; que le nombre des maisons dans 35 cantons est à celui des feux comme cinq sont à sept.

Classification des genres de décès à Strasbourg.

A ce tableau général de l'état civil se trouve accolée, comme complément nécessaire, la classification des genres de décès dans la ville et banlieue de Strasbourg, pendant chaque année.

Quel intérêt ne présenterait pas un ouvrage

périodique qui, tous les ans, recueillerait et offrirait à l'œil de l'observateur un faisceau de faits de cette nature! Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre dans les deux derniers annuaires, les rapprochemens que trois années de tableaux de l'état civil à Strasbourg donnent déjà lieu de faire. On y voit que l'an 8 présente sur l'an 7, à Strasbourg, un excédent de naissances de 80 individus ; que le nombre des enfans naturels ou exposés s'y est accru, en raison de la diminution du nombre des mariages, dans le cours de la même année; que l'an 8 a eu sur l'an 7, à Strasbourg, un excédant de mortalité de 302 individus; mortalité dont on trouve tout de suite la cause dans la fréquence, en l'an 8, de certaines maladies que le tableau de l'an 7 présente au contraire comme ayant été très-rares cette même année.

Dépouillement des registres de visite des conscrits.

Les registres de la visite générale, qui fut faite en l'an 8, des conscrits présumés infirmes, offre au citoyen *Bottin* une nouvelle mine à exploiter. Plus de 3000 articles à parcourir, à lire attentivement, ne l'effrayent point ; il passe 15 jours à en faire un dépouillement méthodique; les genres d'infirmités princi-

pales et caractéristiques sont classés, comptés par cantons. D'un coup-d'œil, dans un petit tableau qui occupe à peine une demie page de l'annuaire, on voit l'ensemble des infirmités graves tenant au sol ou à des circonstances morales qui affligent, dans le moment actuel, la génération mâle du département; on passe successivement en revue l'épilepsie, qui affecte sur-tout les communes de la montagne au midi du département; les goëtres, qui affectent certaines communes du midi; le bégaiement, qui se trouve sur-tout dans la montagne, toujours au midi; la gibbosité, qui affecte également la montagne et la plaine, mais presque pas les communes riveraines du Rhin; l'hémophtisie, la phtysie, la miopie, qui ne se trouvent que dans les villes et grandes communes; le scrophule, qui afflige sur-tout les communes dans la montagne, et celles situées dans les parties marécageuses; les hernies, enfin, dans les contrées montueuses ou voisines des fleuves navigables ou des grandes usines.

On voit aussi le nombre des exemptions de service accordées pour ulcères invétérés aux jambes, ou amputation du pouce, de

l'indicateur de la main droite. Sur 114 jeunes gens dans ce cas, on est d'abord étonné d'en trouver plus des trois quarts dans les communes de la montagne ; et la surprise ne diminue, selon le citoyen *Bottin*, que par la considération que la vie simple et plus près de la nature des montagnards, l'attachement pour le sol qui les a vu naître, peut bien avoir le plus contribué à donner à quelques-uns de l'aversion pour l'état militaire.

Enfans nourris par leurs mères.

J'enlèverais au citoyen *Bottin* une portion de l'estime que lui mérite son ouvrage, si je quittais ce chapitre de l'état civil, sans dire un mot d'un autre tableau, qui intéresse les ames sensibles. C'est celui des enfans nourris par leurs mères dans la banlieue de Strasbourg. Sur plus de deux mille enfans allaités chaque année à Strasbourg, à peine en est-il un vingt-cinquième qui ne le soit pas par les mères, encore est-ce en partie pour raison de santé. Long-temps avant la révolution, les sensibles Strasbourgeoises allaitaient leurs enfans. Avec quel empressement le citoyen *Bottin* leur paie le tribut de son admiration ? *Mères respectables*, s'écrie-t-il, *je vous promets pour récompense, la jouissance exclusive du cœur de*

vos nourrissons ; un attachement plus constant de la part de vos époux ; une union plus intime dans vos familles naissantes. Je vous promets aussi la reconnaissance nationale ; puisqu'il est prouvé que de mille enfans allaités par leur mère, il en meurt tout au plus le tiers, tandis que de mille nourris par des nourrices, il en meurt au moins la moitié.

XIII. *Population.*

Tableau alphabétique des villes, bourgs et villages.

Vient enfin le tableau général, par ordre alphabétique, des villes, bourgs, villages et hameaux du département.

Chaque année, ce tableau présente un nouvel intérêt.

En l'an 7, un chiffre mis à la suite de chaque nom indique le numéro du canton auquel la commune appartient.

En l'an 8, ce même numéro indicateur précède le nom, qui est suivi de deux colonnes ; l'une, présentant le nombre des maisons ; l'autre, le nombre des feux de chaque commune.

Un supplément y offre le nom des hameaux, avec indication des communes auxquelles ils appartiennent. Hameaux.

En l'an 9, le tableau des villes, bourgs et villages, est divisé par arrondissemens communaux.

Onze colonnes y indiquent la population de chaque localité en hommes mariés ou veufs; en femmes mariées ou veuves; en garçons de tout âge, filles de tout âge; défenseurs de la patrie vivans, sous les armes.—Le montant de la cotte de chaque commune en l'an 9, en contribution foncière, contribution personnelle et mobiliaire, contribution des portes et fenêtres, le nombre des patentés, et finalement le nom du maire.

C'est ainsi qu'en réunissant dans un cadre qui peut être embrassé d'un même coup-d'œil, la quotité de la population et celle des impositions, on peut se faire une idée précise de l'étendue de chaque commune, de ses ressources territoriales, eu égard à sa population, de son plus ou moins d'aisance.

Trois petits tableaux d'un grand intérêt, et qui ne sont que les corollaires du précédent, Tableaux de rapprochement de la population.

couronnent la troisième et dernière année de l'annuaire du département du Bas-Rin, par le citoyen *Bottin* : ce sont des tableaux de rapprochement de la population des quatre arrondissemens communaux entr'eux, envisagés sous les rapports d'âge et d'état.

Il résulte, en dernière analyse, de ces tableaux ;

1°. Que le nombre des hommes mariés ou veufs, est de 86,140

Celui des femmes mariées ou veuves, est de 96,410

Celui des garçons de tout âge, est de 113,727

Celui des filles de tout âge, est de 138,203

Celui des défenseurs de la patrie, vivans, est de 24,203

2°. Qu'ainsi, le nombre des hommes mariés ou veufs, est à celui des garçons de tout âge, comme 1000 est à 1335.

Celui des femmes mariées ou veuves, à celui des filles de tout âge, comme 1000 est à 1426.

3°. Qu'enfin, la population femelle excède dans tout le département, la population mâle, dans la proportion de 1000 à 896; inégalité qui tend cependant à devenir moins sensible, à mesure de la cessation des causes de destruction extraordinaire du sexe masculin, puisque dans l'annuaire de l'an 8 on voit que le nombre des naissances d'enfans mâles, pendant l'an 7, est à celui des naissances d'enfans femelles, à-peu-près comme un et un quart est à un.

C'est par des calculs de cet intérêt et une table raisonnée des matières, que le cit. *Bottin* termine son travail.

XIV. *Table des matières.*

La table de l'annuaire de l'an 9 contient 682 matières et 1311 paginaisons; c'est assez dire qu'elle est dirigée avec cette minutieuse exactitude qui fait le mérite de ces sortes d'ouvrages; cette table est, en quelque sorte, comme je l'ai déjà dit, le dictionnaire statistique du pays. Table.

Il est fâcheux que des circonstances auxquelles on ne commande pas en révolution, aient écarté le citoyen *Bottin* d'un département auquel il rendait service avec un zèle soutenu depuis huit ans. Il avait promis de compléter, en peu d'années, la statistique élémentaire du pays : il aurait tenu parole.

Accroissemens projettés pour l'annuaire de l'an 10.

Une notice sur l'histoire naturelle des trois règnes dans le département ; sur la culture de la garance ; sur celle de la vigne ; sur les monumens antiques dont la surface est parsemée : la liste des hommes célèbres dont il s'honore ; celle des guerriers de marque qu'il a fournis en grand nombre aux armées de la république ; des rapprochemens curieux sur la population comparée des trois grandes divisions naturelles du département, savoir, les *rives du Rhin*, la *plaine* et la *montagne* : des recherches sur les causes du plus ou du moins de salubrité de tel ou tel lieu, du plus ou du moins de fréquence de certains délits, allaient donner à l'annuaire de l'an 10 un intérêt nouveau : le citoyen *Bottin* en avait presque tous les élémens dans son portefeuille.

On conçoit combien il a dû lui être pénible d'abandonner cet écrit périodique, à sa quatrième année. Il attachait, en effet, tant d'importance à sa continuation, que deux fois, dans l'espace de deux mois, il est accouru du fond de la Bavière, à Strasbourg, pour consacrer à l'annuaire de l'an 9, qui n'était pas encore commencé sur la fin de thermidor, tous les momens de loisir des deux armistices.

Le citoyen Bottin prépare l'annuaire du département du Nord.

Je dois cependant annoncer à la société, que le penchant prononcé du citoyen *Bottin* pour les recherches statistiques ne sera pas perdu pour la science. Placé aujourd'hui au centre du beau département du Nord, il a renoué, sous les auspices d'un administrateur éclairé, devenu son mentor et son ami (1), les fils de son travail. Appliqué avec une attention infatigable, à l'étude de toutes les parties de l'économie publique dans cette riche contrée trop peu connue jusqu'à présent: un annuaire statistique pour l'an onze, calqué sur celui du Bas-Rhin, sera un des premiers fruits de ses travaux, et il promet que ce ne sera pas

(1) Le cit. *Dieudonné*, préfet du Nord, à Douay.

le seul, si les circonstances secondent son zèle.

Je ne désespère pas de le voir attacher tellement son nom à cette sorte d'ouvrage, qu'un jour on dise, *le Bottin* d'un département, pour désigner d'un mot, un annuaire statistique, instructif et complet, comme on dit un *Barréme*, pour exprimer des Comptes faits.

Utilité des annuaires statistiques.

Le résumé scrupuleux que je viens de présenter doit convaincre les lecteurs de l'avantage d'établir un annuaire statistique dans chaque département. Cet ouvrage périodique bien dirigé, serait très-utile aux administrés qu'il irait instruire sous des formes populaires, et sans prétentions. Il le serait aussi beaucoup au gouvernement, parce qu'il lui offrirait chaque année le supplément fidèle et nécessaire de ce prodigieux travail statistique, dont le cit. *Chaptal* a chargé récemment les préfets. Cette espèce d'inventaire politique est sujet à des variations continuelles. L'annuaire serait en quelque sorte, un compte rendu, annuel et authentique, de la situation de toutes les parties de l'économie publique dans le département, de la manière d'être, de l'esprit et de la moralité publique.

J'avais demandé ce travail aux écoles cen-

trales ; mais en y réfléchissant aujourd'hui, je vois que les professeurs n'ont qu'une partie des élémens de cet ouvrage, essentiellement administratif. A la Chine, le calendrier est un affaire d'état, confiée à un tribunal expressément créé pour cet objet. En France, pour chaque département, le secrétaire général de la préfecture me paraît être le rédacteur né de l'annnuaire, ou du moins le directeur de ce travail. Témoin journalier de la marche de l'administration dans son ensemble, qui, plus que le secrétaire-général, est en état d'en rédiger le compte rendu? Lorsque le citoyen Bottin remplissait ces fonctions près de l'administration centrale du Bas-Rhin, il avait toujours près de lui, en séance, un calepin ouvert ; et il se passait peu de jours où les discussions de l'administration, la lecture des pétitions et mémoires, etc., ne lui fournissent l'occasion de consigner une idée utile à son travail. Il est vrai qu'il était bien secondé par les membres de l'administration départementale qui, s'ils ne réunissaient pas de grands talens, montraient au moins beaucoup de zèle, et savaient à propos donner des encouragemens à l'agriculture,

Le secrétaire général de chaque préfecture devrait rédiger l'annuaire de son département.

aux arts et aux sciences. C'est une justice que je me plais à leur rendre, en même tems que je suis flatté de pouvoir témoigner ici publiquement ma reconnaissance de l'accueil plein de bienveillance et de distinction personnelle que j'ai reçu des habitans du Bas-Rhin, lorsque je suis allé tenir les conférences de Seltz, sur la rive gauche de ce fleuve célèbre.

Charger les secrétaires-généraux de préfectures du soin de publier l'annuaire de leur département, ce serait donner à leurs fonctions un objet déterminé. Ils peuvent se plaindre de n'avoir point d'attributions directes. Leur place n'est, en quelque sorte, au char de l'administration, qu'une cinquième roue. Eh bien ! l'annuaire statistique est un moyen naturel de contenter leur zèle et de les mettre à portée d'être véritablement utiles.

Celui du Pas-de-Calais vient de le faire.

Déjà, le secrétaire de la préfecture du Pas-de-Calais, le citoyen Piquenard, vient de publier l'annuaire de ce département, en prenant celui du Bas-Rhin pour modèle. On ne saurait trop insister pour que cet exemple soit imité par tout, et qu'il devienne même une règle administrative. On aurait, dans

quelques années, à s'applaudir d'avoir suivi cette impulsion.

L'utilité des annuaires serait d'autant plus grande que ces ouvrages auraient pu être continués pendant un plus grand nombre d'années. Chaque nouveau volume, ajoute quelque chose à la masse des résultats, ou à leur certitude. Le citoyen Bottin n'a pu donner que trois années de suite son état du Bas-Rhin. Cependant, la réunion de ces trois annuaires a facilité au préfet de ce département (le citoyen *Laumond*, excellent administrateur) la composition de l'ouvrage très-estimable qu'on vient d'imprimer par ordre du ministre, comme renfermant en substance la statistique du Bas-Rhin.

Usage des annuaires continués pendant plusieurs années.

Ce fut après avoir publié pendant très-long-tems les Ephémérides Troyennes, que feu M. Grosley réunit les notices éparses qu'il y avait données, et qu'il en composa ses Memoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes, dont le tome premier, (*in*-8°. de 600 p.) parut chez la veuve Duchesne en 1778. Ces Mémoires sont divisés en six sections, qui comprennent, 1°. L'état physique de Troyes et de son territoire; 2°. Son

Exemple du célèbre Grosley.

état politique et civil ; 3°. Son état moral ; 4°. Les monumens consacrés à l'exercice des arts ; 5°. Les annales Troyennes, extraites des journaux contemporains ; 6°. Les pièces, titres et documens relatifs à Toyes. Le premier volume renferme les deux premières sections ; il aurait été fort utile au citoyen Brusley, pour perfectionner la notice qu'il a donnée sur le département de l'Aube, et il lui servirait encore, en lui indiquant quelques vues d'administration, que la philosophie et les connaissances locales avaient indiquées à Grosley, et qui ne semblent pas avoir été réalisées.

Importance des annuaires, sous ce point de vue général.

La question des annuaires, envisagée ainsi sous un point de vue général, acquiert une grande importance. La science de la statistique s'y trouve spécialement intéressée. On peut bien croire que ses progrès futurs en dépendent, et si l'idée que je propose est généralement adoptée, on aura obligation au citoyen Bottin, d'en avoir fourni à-la-fois l'occasion et le modèle.

N. B. *Les annuaires du Bas-Rhin, qui viennent d'être analysés, se trouvent à Paris, chez les frères Levrault, quai Malaquais.*

MÉLANGES (1).

ETAT DE SITUATION

DE LA RÉPUBLIQUE.

EXTINCTION DE LA MENDICITÉ ET DU VAGABONDAGE.

UN des plus beaux, mais en même-temps un des plus difficiles problêmes de l'administration, est, sans contredit, l'extinction réelle et totale de la mendicité et du vagabondage. Je dis l'*extinction* et non la *répression*; car ces deux opérations me semblent

(1) Nous ne pourrons pas, dans ce numéro, donner à la partie *Mélanges*, toute l'étendue qu'exigeraient l'abondance des matières et les promesses faites à nos souscripteurs dans le cahier précédent. Mais on doit remarquer que l'article du cit. *François* (*de Neufchâteau*) comporte à lui seul plus de huit feuilles d'impression, et, sans doute, on ne nous saura pas mauvais gré d'avoir inséré en entier un morceau d'autant plus intéressant, d'autant plus précieux, qu'il fait connaître le véritable modèle à suivre

différer bien essentiellement entr'elles. La dernière ne suppose trop souvent qu'une mesure rigoureuse de police, presque toujours arbitrairement exécutée, et dans laquelle se trouvent d'ailleurs confondus, sans nuances, sans respect pour l'humanité et pour la morale, les âges et les sexes différens, le vice et l'innocence, le crime et le malheur! La première exige au contraire toutes les lumières, toute l'expérience d'un administrateur consommé. Il ne s'agit pas en effet, dans cette circonstance, qu'abusant de sa force et de l'état d'abjection où végètent ceux contre lesquels elle la déploie, l'autorité publique punisse l'infortune comme un forfait; et que, renfermant dans des maisons de détention l'indigent, qu'elle y laisse

---

sous le double rapport de la *théorie* et de *l'exécution*. Nous avons lieu d'espérer que toutes les fois que ses loisirs et sa santé le lui permettront, le cit. *François (de Neufchâteau)*, nous donnera de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il porte à la science *statistique*, et du desir qu'il nous a témoigné de contribuer au succès de nos efforts.

Au prochain numéro, la suite du *Traité des Constructions rurales*, et l'analyse des deux voyages annoncés dans le 1er. *bulletin*. (*Note des rédacteurs.*)

sans ressource, elle lui enlève à la fois sa liberté et sa propriété la plus sacrée, la pitié qu'il inspire aux ames sensibles et généreuses! Il ne s'agit pas de faire disparaître, par des remèdes violens et dangereux, les symptômes de cette maladie politique, sans s'inquiéter des maux plus funestes encore, qui doivent naître de sa cure palliative et momentanée! Un pareil acte ne serait que barbare; et la facilité de l'exécution en égalerait la cruauté; car, en administration, comme en tout, le mal se fait promptement et sans obstacles!

Mais réunir avec sagesse tous les moyens d'améliorer le sort du pauvre; les choisir avec discernement; les employer avec prudence; assurer, par des mesures infaillibles, l'existence de l'indigent avant de le contraindre à renoncer aux secours de la bienfaisance; mériter, par une administration probe et paternelle, la confiance publique; multiplier ainsi les dons de l'opulence et les ressources de l'infortune; réveiller chez le mendiant abâtardi, le goût d'un travail honnête et soutenu; le forcer à regarder comme une faveur précieuse son admission dans un asyle qui lui offre un état d'aisance dont il n'osait auparavant se

flatter; alors enfin, mais alors seulement, punir avec fermeté le vice endurci, qui préfère une vie oiseuse, précaire et flétrie, au bien-être que doit lui procurer un travail honorable et nécessaire; telle est la tâche importante et difficile que doit remplir l'autorité publique; telle est celle que se sont imposée plusieurs préfets, et dont ils se sont déjà acquittés avec honneur.

Dans cette louable entreprise, la gloire du succès égale les peines qu'il coûte; et c'est du moins un noble dédommagement pour les chefs de l'administration qui n'ont pas toujours, dans leurs projets de bien public, un pareil motif de courage et de persévérance. En effet, s'il est constant que l'aspect repoussant de la mendicité et du vagabondage accuse à la fois l'insouciance et l'impéritie de l'administration qui les tolère, il est également vrai que rien n'honore autant l'administration que l'extinction totale de cette lèpre de la société. En général, pour bien apprécier le mérite d'un acte de l'autorité, il faut être initié dans ses secrets. Mais ici, le mérite de l'acte exécuté, frappe tous les yeux; et le voyageur même, dont les regards ne sont

plus attristés par le spectacle affligeant de la misère et de la paresse, emporte avec lui, et va répandre dans sa patrie, l'estime qu'il a conçue pour l'administrateur dont les soins ont amené ces heureux résultats.

Parmi les préfets dont l'extinction de la mendicité et du vagabondage a sur-tout fixé les efforts, ceux de la *Dyle*, du *Bas-Rhin* et de l'*Ourthe*, se distinguent particulièrement par leurs succès.

Le préfet de la *Dyle* a sur ses collègues une initiative incontestable. « Persuadé qu'au-» cun abus ne résiste à l'action soutenue, à la » volonté ferme d'un administrateur qui a le » bonheur d'être bien secondé, il s'est parti-» culièrement attaché, depuis son entrée en » fonctions, à détruire la mendicité dans le » lieu de sa résidence. Ses efforts ont été cou-» ronnés par le succès; et *Bruxelles*, l'une » des cités les plus florissantes et les plus » agréables de l'Europe, n'offrira plus le spec-» tacle humiliant et douloureux d'une partie » de sa population demandant l'aumône à » l'autre ».

C'est le préfet lui-même qui s'exprime ainsi dans le compte qu'il rend au ministre des me-

sures qui ont opéré cet heureux changement. Il ajoute « que les droits de l'humanité n'ont » pas été moins respectés que ceux de la jus- » tice » dans cette opération où il était si facile de blesser les uns et les autres. La lecture des divers arrêtés du préfet confirme pleinement ce qu'il avance. Je vais les parcourir successivement, et développer ensuite les résultats avantageux qu'ils ont eu.

Le préfet de la *Dyle*, convaincu « que si » l'administration doit des secours à l'hon- » nête indigence, elle ne doit rien à ceux dont » la pauvreté est le fruit de la fainéantise; » qu'un de ses premiers devoirs est au contraire » d'éteindre la mendicité, foyer de la paresse, » de tous les crimes et de tous les vices qui » l'accompagnent; que l'établissement des ate- » liers de travail est le seul moyen d'atteindre » ce but tant desiré; et que c'est sur-tout dans » les grandes villes qu'il est essentiel de faire » la distinction des mendians par goût et des » mendians par nécessité;

Etablit, par son arrêté du 6 nivôse an 9, des ateliers de travail dans la ville de *Bruxelles*, sous l'inspection du bureau de bienfaisance. Le ci-devant couvent des minimes fut désigné

pour cet établissement ; et les dépenses nécessaires pour disposer convenablement cet édifice, furent assignées sur la portion du produit de l'octroi affectée au bureau de bienfaisance.

Les travaux de ces ateliers ont pour objet de filer et de tisser le chanvre, le lin, la laine et le coton, pour en fabriquer des étoffes propres à la consommation des hôpitaux, des ouvriers et de la classe indigente.

On distribue, à tous ceux qui travaillent dans ces ateliers, deux portions de soupe par jour, et une livre et demi de pain. La portion de soupe pèse environ deux livres ; le pain est composé de deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

Des fourneaux économiques ont été construits exprès, dans l'enceinte même du couvent des minimes.

A la fin de chaque décade, l'ouvrier reçoit en argent, un décompte proportionné au zèle et à l'intelligence qu'il a développé dans son travail. Ce décompte lui sert à payer son logement et son entretien.

Une partie du produit des travaux est mise en réserve, pour fournir à chacun des tra-

vailleurs, une fois par an, un habillement complet de l'étoffe provenant de la fabrique des ateliers même.

Enfin, une distribution particulière de récompense est faite, chaque année, au 1er. vendémiaire, à ceux des ouvriers qui en sont jugés dignes par leur conduite et leurs talens.

Les ateliers de travail sont administrés par un directeur en chef, qui a sous ses ordres deux contre-maîtres, ou chefs d'ateliers; un commis pour tenir les écritures; un garçon de salle et un concierge.

Après avoir ainsi pourvu à l'amélioration constante du sort des pauvres valides, le préfet de la *Dyle* a senti le besoin d'assurer *celui de cette classe plus malheureuse encore, que l'âge où les infirmités forcent à mendier le pain qu'elle ne peut se procurer par le travail.* Cette opération devenait nécessairement le complément de l'établissement des ateliers publics de travail.

En conséquence, le 16 thermidor an 9, le préfet prit un arrêté portant création d'un refuge pour les mendians invalides, dans la maison de détention à *Vilvorde*, près *Bruxelles*.

Le corps de logis destiné à cet établissement

est entièrement séparé de ceux qu'occupent les détenus; il n'a avec eux aucune espèce de communication. Le préfet a voulu que les mendians qui doivent y être admis, le regardassent comme un asile ouvert à l'infortune, et non comme une prison.

Tous les mendians y sont reçus, lorsque leur âge, leurs infirmités, leur bonne conduite déposent en leur faveur. Ils y sont logés, nourris et vêtus aux frais du gouvernement; on fournit même du travail à ceux qui ne sont pas dans l'impossibilité absolue de travailler; et ils en reçoivent le prix sans retenue.

A leur entrée au refuge, ils reçoivent un habillement complet de couleur uniforme.

Ils ont la faculté d'entrer et de sortir à toute heure du jour.

Les femmes occupent un quartier séparé de celui des hommes, etc. etc. etc.

Telles sont les principales dispositions de cet arrêté, qui, dans tous ses détails, tend efficacement *à rendre la situation des indigens invalides aussi douce que le permettent les ressources de l'administration.*

Ce n'est qu'après avoir préparé par ces moyens, une existence et un asyle hono-

rables à l'indigence, que le préfet de la *Dyle* a déployé contre la mendicité et le vagabondage, toute la sévérité des lois. Ceux qui s'y exposaient encore n'avaient plus d'excuses, et ne méritaient plus, par conséquent, d'indulgence.

Pour amener un état de choses aussi satisfaisant, le préfet de la *Dyle* n'a pas eu recours à des ressources extraordinaires. Il a trouvé toutes celles dont il avait besoin, dans une administration plus sage, dans un emploi mieux entendu des fonds destinés aux secours publics. Mais il a sur-tout rendu plus abondante, par cette sagesse et cette vigueur d'administration, une source qui ne s'épuise jamais sous la main de l'administrateur qui sait la ménager; je veux dire, celle qui provient de la bienfaisance et de la piété. Le préfet a créé une commission dont le but est, non-seulement de recevoir les dons destinés aux pauvres, mais encore de provoquer dans des quêtes périodiques, la générosité et la sensibilité du riche. Des citoyens de *Bruxelles*, aussi distingués par leurs mœurs que par leur fortune et les fonctions qu'ils remplissent, se sont empressés de se charger

gratuitement de ces nouveaux soins ; et cet empressement honorable mérite les plus justes éloges.

C'est, je le répète, à l'aide de ces simples ressources, qui sont à la disposition de tous les préfets, que celui de la *Dyle* a vu son entreprise couronnée du plus heureux succès.

« L'atelier de travail établi à *Bruxelles*, » prend chaque jour un nouvel accroisse- » ment. Il renferme, en ce moment, 260 » individus de tout sexe et de tout âge..... » J'ai cru devoir me proposer un double but » dans cet établissement ; d'abord celui d'ex- » tirper la mendicité par le travail, ensuite » celui de former une espèce d'école pour les » fabriques nationales, de laquelle sortiront » des élèves instruits dans la pratique des » procédés mécaniques auxquels nos voisins » doivent l'espèce de supériorité dont jouis- » sent leurs manufactures..... C'est parmi les » orphelins que j'ai l'intention de prendre » des élèves..... Je trouverai dans cette me- » sure l'avantage de soulager les hospices, » dans les dépenses desquelles l'institution » des orphelins de *Bruxelles* entre pour une » somme annuelle de 60,000 fr. ; de doter

» d'une profession certaine et lucrative des » enfans, de l'avenir desquels il est d'autant » plus juste de s'occuper, qu'ils sont destinés » à n'avoir d'autre appui qu'eux-mêmes ; et » enfin, d'enrichir le pays et l'état, d'habiles » artisans, qui peuvent un jour y naturaliser » une branche d'industrie nouvelle ». (*Lettre du préfet de la Dyle, au ministre de l'intérieur, sous la date du 15 germinal an 9*).

« Les progrès de l'atelier de travail de » *Bruxelles* surpassent mes espérances. Son » influence ne se bornera pas à extirper la » mendicité, si fortement enracinée dans les » ci-devant provinces Belgiques ; mais elle » contribuera encore à rappeller dans ce pays, » le commerce à ses véritables élémens en y » multipliant les fabriques. Je ne perds pas » de vue que tout établissement de ce genre, » pour être véritablement utile à la société, » doit cesser d'être à charge à l'administra- » tion..... Déjà une vingtaine d'orphelins, » employés aux métiers, m'aident à atteindre » ce but. Mon projet est de porter à 50 le » nombre de ces élèves, dont les travaux » seuls, avant six mois, couvriront, je l'es- » père, la totalité des frais de cet établisse-

» ment ». (*Lettre du préfet de la Dyle, au ministre de l'intérieur, sous la date du 15 floréal an 9.*)

« En visitant l'atelier de travail de *Bruxelles*, j'avais été plusieurs fois frappé du » spectacle affligeant que présente une réu- » nion de deux à trois cent individus, dont » la plupart sont à peine vêtus de haillons. » J'avais apprécié les avantages publics et par- » ticuliers qu'il y aurait à leur donner une » espèce d'uniforme. Mais cette mesure exi- » geait, dans le principe, une dépense que la » pénurie des ressources permettrait d'autant » moins, qu'il eût fallu acheter tous les objets » nécessaires à l'habillement. Aujourd'hui » que ces objets ont été confectionnés dans » l'établissement même, j'ai autorisé le di- » recteur à disposer d'une partie des étoffes » qu'il a en magasin pour habiller tous les in- » dividus des deux sexes qui fréquentent les » ateliers publics, en lui indiquant les précau- » tions à prendre pour éviter les abus dont ce » bienfait pourrait être la source ». (*Lettre du préfet de le Dyle, au ministre de l'intérieur, sous la date du 15 thermidor an 9*).

« J'ai enfin rempli la première partie

» de la tâche que je me suis imposée. La men-
» dicité est détruite à *Bruxelles*. Il n'y existe
» plus un seul mendiant..... Les indigens va-
» lides travaillent aux ateliers publics. Les
» vieillards et les infirmes ont été admis au
» refuge de *Vilvorde* ». (*Lettre du préfet de la Dyle, au ministre de l'intérieur, sous la date du* 15 *vendémiaire an* 10).

« Chaque jour je m'applaudis davantage
» de la formation des ateliers publics, dont
» l'influence se fait déjà sentir hors des li-
» mites de la ville où il est situé. Beaucoup
» de malheureux, que la misère et le défaut
» de travail auraient peut-être réunis à ces
» troupes de brigands qui infestent les cam-
» pagnes, viennent solliciter leur admis-
» sion aux ateliers publics, où ils trouvent
» un asyle, du travail et du pain..... Leur
» nombre s'est accru à mesure que la saison
» est devenue plus rigoureuse ». (*Lettre du préfet de la Dyle, au ministre de l'intérieur, sous la date du* 25 *nivôse an* 10).

« Les mesures auxquelles j'ai dû l'extinc-
» tion de la mendicité à *Bruxelles*, s'éten-
» dront insensiblement à toutes les villes un
» peu considérables du département. A *Lou-*

» *vain*, à *Tirlemont*, les autorités locales s'en » occupent avec beaucoup de zèle. Cette der- » nière ville vient d'établir un atelier de tra- » vail et un fourneau économique..... La » réclusion des mendians arrêtés en contra- » vention aux réglemens de police sur la ré- » pression de la mendicité, est une mesure » dont je m'efforce toujours d'adoucir la ri- » gueur, autant que je le puis, sans nuire à » l'intérêt général. C'est dans cette vue que » je remets successivement en liberté tous les » individus de cette classe, qui offrent une » garantie suffisante de leur conduite à venir, » ou seulement aux besoins desquels des ci- » toyens connus s'engagent à pourvoir ». (*Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, sous la date du* 25 *germinal an* 10).

Ces extraits de la correspondance du préfet de la *Dyle* font connaître à-la-fois, et l'esprit qui l'animait, en formant un atelier public de travail, et les moyens employés par lui pour assurer le succès de cet utile établissement. Les tableaux suivans constatent les heureux résultats qu'il en a obtenus.

La conduite du préfet de la *Dyle*, dans une opération aussi difficile, est véritable-

ment un modèle que tout administrateur peut et doit s'empresser de suivre. Je ne puis mieux terminer cet article que par les expressions mêmes du ministre, dans une de ses dernières lettres au citoyen *Doulcet-Pontécoulant :*

« Le succès constant qu'obtiennent les » moyens que vous employez pour répri- » mer, ou plutôt pour prévenir la mendicité, » sont la juste récompense de vos efforts. Je » pense que rien ne sera plus propre à dimi- » nuer les crimes et le brigandage. Je crois » le travail plus puissant à cet égard que les » lois, et même que la morale ; je le crois » le vrai moyen d'ordre et de police, comme » le vrai moyen de prospérité publique, et » de bonheur privé ; et sous ce rapport, » comme sous tous les autres, je partage la » satisfaction que vous ressentez de l'établis- » sement de vos ateliers ».

Je rendrai compte, dans le numéro prochain, des succès obtenus par les autres préfets, qui ont marché sur les traces de celui de la *Dyle*.

A. F.

ETAT DE SITUATION

DES ATELIERS PUBLICS DE BRUXELLES,

Au 30 PRAIRIAL *an* 9.

132 fileuses de lin.
66 fileurs et fileuses de coton, tant à la mécanique qu'à la main.
28 fileurs, cardeurs et trousseurs de laine.
28 dévideuses et trameuses, en coton, fil et laine.
18 hommes employés à enseigner aux apprentifs à tisser, ourdir, monter la pièce, etc.
30 apprentifs, employés sur le métier, à tisser des siamoises, toiles de coton, étoffes en fil et laine pour habiller les pauvres.
8 manœuvres.
6 employés à la cuisine pour nétoyer les légumes et soigner la soupe.
6 femmes employées à balayer et laver les salles des ateliers.
2 gardes d'enfans.
40 enfans en bas âge.

364.

Matières premières filées depuis le 21 PLUVIÔSE, *an* 9, *jusqu'au* 30 FLORÉAL.

2,350 livres de lin.
1,500 — de coton.
1,600 — de laine.

5,450

ment un m
peut et doi
puis mieux t
expressions n
ses dernières
écoulant :

« Le succ
» moyens que
» mer, ou plut
» sont la juste
» pense que rie
» nuer les crim
» le travail plu
» lois, et mên
» le vrai moyen
» le vrai moyer
» de bonheur p
» comme sous t
» satisfaction qu
» sement de vos

Je rendrai
prochain, des st
préfets, qui on
celui de la *Dyle*.

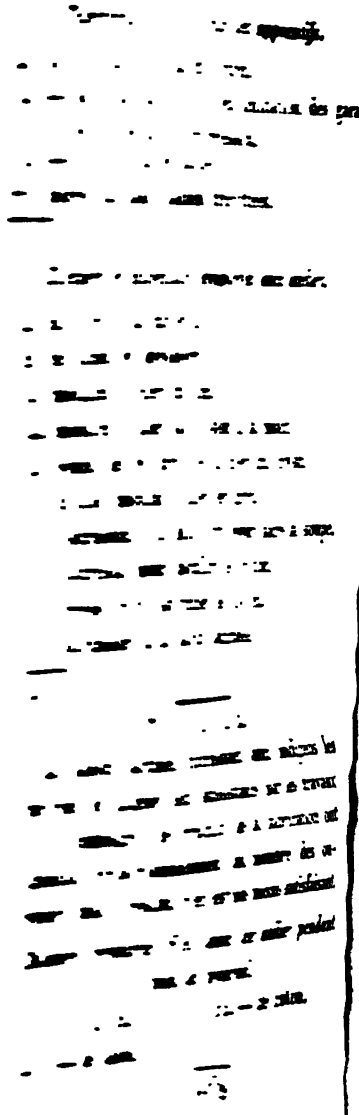

Marchandises tissées par les apprentifs.

9 pièces de siamoise fil et coton.
6 — de toile de coton.
4 — fil et laine.

Pendant prairial, il y a eu dix métiers de plus mis en activité, et pendant messidor on en montera encore dix autres; ce qui portera la totalité à 50.

MESSIDOR.

1 fileuses de lin.
8 fileuses de laine.
1 fileurs de coton, à la mécanique et au rouet.
tisserands travailleurs.
tisserands surveillans.
20 trameurs.
10 manœuvres.
4 employés à la cuisine.
4 balayeuses.
2 femmes, gardes d'enfans.
40 enfans en bas âge.
326 individus fréquentans les ateliers.

Matières premières filées.

livres de lin.
— laine.
176 livres de coton.
1408

Etoffes fabriquées.

pièces siamoises, fil et coton.
idem toile et coton.
idem mousseline.
idem dimite.

Il y a 54 métiers en activité.

THERMIDOR.

101 fileuses de lin.	deurs.
18 fileuses de laine.	13 manœuvres, etc.
42 fileurs à la mécanique.	4 balayeuses.
56 tisserans travaillans.	2 gardes d'enfans.
9 *idem* surveillans.	5 femmes à la cuisine.
31 trameurs et dévi-	33 enfans en bas âge.
	314

Matières premières filées.

871 livres de lin,	135 livres de laine.
161 *idem* de coton.	1167

Marchandises tissées.

1 pièce toile de coton.	7 pièces mouchoirs à carreaux.
39 *idem* siamoise.	
22 *id.* basin, dit dimite.	2 *id.* mousseline.
3 *id.* basin rayé, façon anglaise.	6 *id.* toile de lin.
	1 *id.* laine.
	81

Il y a 64 métiers en activité.

FRUCTIDOR, *y compris les cinq jours complémentaires.*

100 fileuses de lin.	31 tram. et devideurs.
20 fileurs de laine.	15 manœuvres.
43 fileurs de coton, tant à la mécanique qu'à la main.	5 à la cuisine.
	4 balayeuses.
	2 gardes d'enfans.
56 tisserands surveillans.	34 enfans en bas âge.
	310

Matières premières filées.

1,096 liv. de lin.	220 — de coton.
215 — de laine.	1531

Marchandises tissées.

7 pièces toile de coton.	anglaise.
61 — siamoise.	1 — mousseline.
44 — basin, dit dimite.	2 — schals brodés.
3 — basin rayé, façon	7 — en laine.
	125

Ateliers de la maison de détention de Vilvorde.

509 individus des deux sexes.

Ces ateliers ont produit pendant le mois de fructidor, et les cinq jours complémentaires :

158 aunes carsage.	331 *id.* basin.
110 *id.* frisade.	35 *id.* chamois.
66 *id.* durentine.	57 *id.* velours.
108 *id.* flanelle.	1451 *id.* toile.
	3316

Ateliers des fileuses.

3,271 portées, coton.	1,291 liv. lin.
307 id. laine.	

Dénombrement des ouvriers.

27 tisserands.	6 espolineurs.
119 fileurs de coton.	12 épluchеurs.
5 *id.* de laine.	8 tailleurs.
112 *id.* de lin.	4 cordonniers.
4 cardeurs.	297

VENDÉMIAIRE *an* 10.

103 fileuses de lin.	12 manœuvres, etc.
29 *idem* de laine.	6 à la cuisine.
50 *idem* de coton, tant à la mécanique qu'à la main.	2 gardes d'enfans.
	4 balayeuses.
60 tisserands travailleurs.	9 tailleurs et couturières pour faire les habillemens et chemises des indigens.
6 *idem* surveillans.	
30 trameurs et dévideurs.	26 enfans en bas âge.

337

Matières premières filées.

865 livres de lin.	331 *idem* coton.
465 *idem* de laine.	1661

Marchandises tissées.

7 pièces toile et coton.	bord rouge, mousseline.
53 *idem* siamoise.	4 *idem* mousseline.
40 *idem* basin, dit dimite.	9 *idem* toile de lin.
3 *idem* schals mousseline.	7 *idem* fil et laine.
1 *idem* mouchoirs à	11 *idem* en laine, baye et carsey.

135

Il y a 64 métiers en activité.

L'on a habillé, pendant la dernière décade de vendémiaire, 51 femmes et 15 apprentifs tisserands.

BRUMAIRE.

120 fileuses de lin.
29 fileurs de laine.
58 fileurs de coton, tant à la mécanique qu'à la main.
64 tisserands travailleurs.
6 *idem* surveillans.
32 trameurs dévideurs.
10 manœuvres, etc.
9 à la cuisine.
2 gardes d'enfans.
4 balayeuses.
10 tailleurs et couturières pour faire les habillemens des indigens.
90 enfans en bas âge.
6 employés à divers objets.

440

Matières premières filées.

880 liv. de lin.
437 — de laine.
378 — de coton.

1695

Marchandises tissées.

4 pièces toile de coton.
52 *idem* de siamoise.
36 *idem* de basin, dit dimite.
1 *idem* schals de mousseline.
2 *idem* mouch. à bord rouge, mousseline.
1 *idem* de mousseline.
7 *idem* de toile de lin.
10 fil et laine.
12 en laine, baye et carsey.
1 basin rayé, façon anglaise.

126

Il y a 64 métiers en activité.

Il a été habillé, pendant brumaire, 21 femmes, 10 hommes et 13 apprentifs tisserands.

FRIMAIRE.

152 fileuses de lin.	3 gardes d'enfans.
22 fileurs de laine.	4 balayeuses.
71 *idem* de coton, tant à la mécan. qu'à la main.	7 tailleurs et couturières pour faire les habillemens des indigens.
64 tisserands travailleurs.	123 enfans en bas age.
9 *idem* surveillans.	6 employés à divers objets.
36 trameurs dévideurs.	
12 manœuvres, etc.	
9 à la cuisine.	

518

Matières premières filées.

1,418 liv. de lin.	404 — de coton.
338 — de laine.	

2160

Marchandises tissées.

2 pièces toile de coton.	6 *idem* toile de lin.
59 *idem* de siamoise.	19 *idem* fil et laine.
30 *idem* de basin, dit dimite.	7 *idem* en laine, baye et carsey.
2 *idem* schals brochés, mousseline.	3 *idem* basin rayé, façon anglaise.

128

Il y a 64 métiers en activité.

Pendant le mois de frimaire, il a été habillé 21 femmes et 6 enfans.

NIVOSE.

158 fileuses de lin.
29 fileurs de laine.
69 *idem* de coton, tant à la mécanique qu'à la main.
63 tisserands travailleurs.
7 *idem* surveillans.
58 trameurs dévideurs.
4 balayeuses.
2 gardes d'enfans.
8 à la cuisine.
11 employés divers.
10 tailleurs et couturières.
18 manœuvres.
124 enfans en bas âge.

541

Matières premières filées.

1488 livres de lin.
360 *idem* de coton.
341 *idem* de laine.

2189

Marchandises fabriquées.

3 pièces toile de coton.
36 *idem* de siamoise.
30 *idem* basin, dit dimite.
2 *idem* de mousseline de diverses qualités.
3 *idem* basin rayé, façon anglaise.
6 *idem* toile de lin.
6 *idem* fil et laine.
10 *idem* baye.

96

Il a été habillé pendant nivôse, 12 hommes et garçons, et 38 femmes et enfans.

PLUVIÔSE.

190 fileuses de lin.	4 balayeuses.
63 fileurs de laine.	3 gardes d'enfans.
73 fileurs de coton.	8 à la cuisine.
71 tisserands travailleurs.	11 employés divers.
7 *idem* surveillans.	10 tailleurs et ouvrières.
36 trameurs et dévideurs.	30 manœuvres.
	141 enfans en bas âge.
	617

Matières premières filées.

1519 livres de lin.	628 *idem* de laine.
357 *idem* de coton.	2504

Marchandises fabriquées.

3 pièces de toile de coton.	3 *idem* mouchoirs à bord rouge.
42 *idem* de siamoise.	4 *idem* basin rayé, façon anglaise.
36 *idem* de basin, dit dimite.	6 *idem* toile de lin.
1 *idem* piqué satiné.	8 *idem* fil et laine.
3 *idem* mousseline de diverses qualités.	12 *idem* baye.
	117

Pendant le mois de pluviôse, il a été habillé 26 hommes et garçons, et 64 femmes et enfans.

VENTÔSE.

169 fileuses de lin.	4 balayeuses.
34 fileurs de laine.	2 gardes d'enfans.
48 fileurs de coton.	6 à la cuisine.
68 tisserands travailleurs.	7 employés divers.
7 *idem* surveillans.	7 tailleurs et couturières.
28 trameurs et dévideurs.	25 manœuvres.
	128 enfans en bas âge.

533

Matières premières filées.

1211 livres de lin.	627 *idem* de laine.
387 *idem* de coton.	2225

Marchandises fabriquées.

3 pièces de toile de coton.	diverses qualités.
49 *idem* de siamoise.	1 *idem* basin rayé, façon anglaise.
1 *idem* piqué satiné.	10 *idem* toile de lin.
37 *idem* de basin, dit dimite.	7 *idem* fil et laine.
4 *idem* mousseline de	16 *idem* baye.

128

Pendant le mois de ventôse, il a été habillé cinq hommes et garçons, et 13 femmes et enfans.

Nota. Nous donnerons la suite de ces états à mesure qu'ils seront adressés au Ministre de l'Intérieur.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Transactions entre les citoyens.

« Il s'est fait dans le département du *Bas-Rhin*, pendant les six premiers mois de la présente année, pour environ dix-huit millions de transactions volontaires entre les citoyens, résultat positif, et qui ne peut être considéré comme accidentel, puisque les recouvremens se soutiennent dans la même proportion depuis dix-neuf mois.

Il y a d'autant moins d'exagération dans ces calculs, que des hommes très-instruits sont persuadés que l'exorbitance des droits a produit des fausses déclarations, et porté le nombre des conventions sous seing-privé au-delà de ce qu'il devrait être, nouvelle preuve (pour le dire en passant) de cette vérité, qu'en matière d'impôts on diminue les recettes en voulant forcer les produits.

Les causes de cette augmentation sont dans l'influence de l'opinion religieuse sur la tranquillité des consciences, relativement à l'acquisition des domaines nationaux. Beaucoup d'acquéreurs avaient acheté pour vendre;

mais les reventes partielles se sont opérées lentement dans ce département, jusqu'à ce que les cultivateurs aient eu la certitude que le pape était disposé à sanctionner, par son autorité spirituelle, ce que les prêtres appelaient la spoliation du clergé. (*Extrait d'une du préfet du Bas-Rhin, au ministre de l'intérieur.*)

CORRESPONDANCE.

Lettre du citoyen MENTELLE, *membre de l'institut national*, *à* L.-J.-P. BALLOIS.

Vous m'avez fait l'honneur de me confier le plan de votre ouvrage et de m'engager à y concourir. Ne doutant pas qu'un très-grand nombre de bons esprits ne le goûte, et que la multiplicité de vos recherches, la variété de vos connaissances n'y répandent le plus vif intérêt; plein de confiance, d'ailleurs, dans le talent que je vous présumais et dont vous donnez aujourd'hui la preuve, je n'ai pas balancé sur votre proposition; mais, comme vous savez, j'ai très-peu de

momens dont je puisse disposer au-delà de mes occupations ordinaires.

Privé de l'avantage de vous seconder autant que je le voudrais, souffrez que je me permette quelquefois un conseil que je croirai bon.

D'après ce que je sais de votre plan, vous ne vous en tiendrez pas à la *France*, et tous les pays qui méritent d'être connus avec quelque détail, ont un droit égal à votre publication. Les soins que je donne à la nouvelle édition d'un *Dictionnaire Géographique*, entreprise à la sollicitation de mon ami *Nicolas Levrault*, m'ont engagé dans une suite de lectures où je puise sans cesse de nouvelles instructions : je vous ferai part de celles qui auraient pu vous échapper, et qui seront à ma connaissance. Par exemple, je vous conseillerais de donner, dans vos *Annales*, en entier ou par extrait, la traduction de différens morceaux sur les Etats-Unis d'Amérique, et particulièrement sur le *Kentucky*, l'État de *Tenasée*, de *Knoxville*, etc., qu'il importe au gouvernement, au commerce de la France de connaître avec exactitude. Vous trouverez ces mor-

ceaux et beaucoup d'autres dans l'ouvrage anglais, intitulé : *A topographical description of the Western territory of north America.* Par *Gilbert Imlay.* La troisième édition que j'ai sous les yeux, et que je crois être la dernière, est de l'année 1797. Je pense donc que des morceaux pris dans cet ouvrage, en donnant des notions intéressantes sur des parties moins connues qu'elles ne devraient l'être, vu nos rapports avec les *Etats-Unis*, ne pourraient que plaire à vos lecteurs, et ajouter au mérite de votre ouvrage.

Je vous prie de publier cette lettre dans un de vos prochains numéros.

Salut, amitié et dévouement.

EDME MENTELLE.

Paris, 29 floréal an 10.

JURISPRUDENCE.

Parmi les institutions importantes, qui font partie du tableau statistique de la république, les amis de la morale et de la justice remarquent avec satisfaction l'*académie de jurisprudence et d'économie politique* établie à *Paris*, *quai Voltaire*. — Les branches de l'enseignement de cette institution vraiment régénératrice, embrassent la *législation naturelle*, *le droit romain et français*, *la jurisprudence criminelle et pratique*, *l'économie commerciale et maritime*, *la logique et l'éloquence*; tout ce qui peut en un mot éclairer la marche de l'homme juste, appelé sous les bannières sacrées de *Thémis*, et même amender le méchan par l'ascendant irrésistible de la raison et de la justice, montrées dans tout l'éclat de leur beauté naturelle, et sous cet aspect lumineux qui ne fut que trop souvent obscurci par les ténébreuses passions !..... Puisse se maintenir cet utile établissement ! et puisse-t-il acquérir la célébrité dont il faut espérer qu'il se rendra chaque jour plus digne encore, en continuant à porter le flambeau de l'évidence dans le dédale des lois et de la jurisprudence !

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LE N°. 2.

STATISTIQUE.

Pag.

ANALYSE DES ANNUAIRES STATISTIQUES DU BAS-RHIN.

Introduction. 227

1°. *Précis statistique sur le département du Bas-Rhin.* 237

2°. *Etat politique du département.* 242

3°. *Force armée dans le département.* 261

4°. *Instruction publique dans le département.* . 265

5°. *Etablissemens de bienfaisance et de sûreté publique.* 292

6°. *Economie rurale* 298

7°. *Commerce.* 322

8° *Navigation.* 336

9°. *Communication publique dans le dép.* . . 341

10°. *Evènemens de l'armée dans le département.* 342

11°. *Nécrologe des hommes recommandables que la mort a enlevé au département pendant l'année* 343

12°. *Etat civil* 345

13°. *Population.* 350

14°. *Table générale des matières* 453

MÉLANGES.

ETAT DE SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE.

DYLE. — *Extinction de la mendicité et du vagabondage.* 361

BAS-RHIN. — *Transactions entre les citoyens* . 388

CORRESPONDANCE. — *Lettre du cit.* Mentelle, *membre de l'institut national, à* L.-J.-P. Ballois 389

JURISPRUDENCE. 392

ERRATA *du premier numéro.*

Page 63, ligne 16, au lieu de *Côte-d'Or*; il faut lire *Aisne.*

Page 70, ligne 6, au lieu de *Cantal* *; il faut lire *Cantal.*

Page 72, ligne 15, au lieu de *Vosges*; il faut lire *Vosges* *.

N°. 2.

Page 360, ligne 8, au lieu de *Brusley*; il faut lire *Brusle.*

N° 2.

Premier prairial an 10.

BULLETIN D'ANNONCES.

(Nous annoncerons dans ce *Bulletin*, qui sera joint à chaque numéro des *Annales*, les ouvrages nouveaux de tout genre qui nous seront adressés, et qui nous paraîtront mériter l'attention de nos lecteurs.)

Essai sur l'Eléphantiasis et les maladies lépreuses, par *F. Ruette*, de Montours, département d'Ille-et-Vilaine, membre de la société médicale d'émulation, etc. — In-8°. — Présenté à l'école de médecine de Paris, et soumis à un examen public, le 3 *floréal* an 10. Paris, chez l'auteur, rue d'Anjou, au Marais, n°. 20, et Théophile Barrois, libraire, rue Hautefeuille.

Cet Essai a pour but de démontrer que l'*Eléphantiasis* existe dans nos contrées. L'auteur donne des descriptions qu'il a faites devant la nature, et indique le traitement qu'il croit convenable. Il développe lui-même, en peu de mots, l'objet de son travail dans la dédicace adressée à notre collaborateur, le citoyen *Desgenettes*, et que nous transcrivons ici : « Plusieurs auteurs célèbres assurent que les » maladies qui font l'objet de cet Essai, sont *absolument* in» connues dans nos climats. Si leur assertion est vraie, mes